

- Un éditorial de Claude Ryan sur les demandes des journalistes de La Presse (page 4)
- Le point: l'ère de la soumission est révolue dans les réserves indiennes (page 11)
- Les anglo-protestants croient le bill 28 illégal et sont confiants d'obtenir gain de cause en cour (page 3)

la météo

Périodes de neige ou pluie verglaçante. Maximum de 30 à 35.

Saint Ambroise

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL LXII - NO 282

Montreal, mardi 7 décembre 1971

15 CENTS

Notre parti peut rétablir l'ordre, dit Stanfield

de notre envoyé spécial, François Barbeau

OTTAWA — Le Parti progressiste-conservateur a le vent dans les voiles tandis que les libéraux sont en perte de vitesse.

Partant de cette considération, le leader conservateur, qui prenait la parole hier soir au Château-Laurier devant les quelque 1.500 délégués réunis en congrès d'orientation à Ottawa, a insisté qu'il fallait montrer aux Canadiens dans les mois à venir que le pouvoir devait être retiré aux libéraux pour passer aux conservateurs capables de rétablir l'ordre dans l'administration du pays.

C'est en entrant résolument dans le vif du sujet que M. Stanfield a ouvert son discours aux partisans.

Il s'est attaché à relever toutes les bêtises du gouvernement de M. Trudeau depuis son accession au pouvoir, depuis le méli-mélo de la réforme fiscale jusqu'aux efforts du gouvernement pour mettre des bâtons dans les roues des travaux de l'auditeur-général, en passant par le refus d'Ottawa de verser leurs dîmes aux cultivateurs de l'ouest, etc.

M. Stanfield a souligné le contraste qui existe entre le gouvernement libéral et les cachotteries dont il a entouré le Rapport Gray et la façon dont, au contraire, les conservateurs débattaient

Voir page 6: M. Stanfield



L'entretien du président Nixon avec le premier ministre du Canada, M. Trudeau, hier à la Maison-Blanche. A l'ordre du jour: les relations canado-américaines et, plus généralement, les relations internationales. Avec cette rencontre, le président Nixon entamait sa série de rencontres au sommet avec les chefs d'Etat ou de gouvernements amis avant son voyage à Pékin et à Moscou. (Téléphoto AP)

Reçu durant 2 heures 20 par le président Nixon

M. Trudeau a donné un "coup de pouce" aux pourparlers canado-américains en cours

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

WASHINGTON — C'est dans l'hilarité générale que s'est déroulée, en début de soirée hier, le briefing organisé par la suite de M. Trudeau, après l'entretien de celui-ci avec le président Nixon.

En effet, les porte-parole canadiens

ont soutenu que l'entretien avait duré deux heures et 20 minutes et qu'il avait porté surtout sur les relations bilatérales entre le Canada et les Etats-Unis. Or, quelques minutes auparavant, Ron Ziegler, secrétaire de presse de la Maison-Blanche, avait assuré le plus sérieusement du monde les journalistes que l'entretien avait duré deux heures dix minutes et qu'il avait porté "prédominairement" sur des questions de politique internationale.

Reste que les conversations entre les deux chefs de gouvernement semblent avoir été marquées par la proverbiale cordialité. Après avoir été accueilli, à la base militaire d'Andrews, par le chef du protocole des Etats-Unis, M. Emil Mosbacher, le premier ministre Trudeau s'est rendu directement à la Maison-Blanche, foulé le tapis rouge au son des trompettes de la garde présidentielle. L'attendait dans le salon ovale qui lui sert de bureau, un Richard Nixon dans la meilleure des formes, hâlé par le soleil de San Clemente. Tandis que les ministres Edgar Benson et Jean-Luc Pepin, accompagnés de leurs collaborateurs, retrouvaient, dans le salon Roosevelt, le secrétaire au trésor John Connally et le secrétaire au commerce, Maurice Stans, les deux chefs de gouvernement posaient pour la presse.

Vaste pupitre libre de toute papérase, tapis bleu aux armes américaines, fauteuils et tentures safran: ainsi se présentait le salon ovale.

Evitant soigneusement de voler la ve-

dette à son hôte (ou peut-être était-il un peu intimidé?) M. Trudeau s'avança pour présenter quelques-uns des journalistes présents à M. Nixon. Maître politicien.

Voir page 6: M. Trudeau

Les municipalités

\$4 millions par année pour aider les fusions

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le gouvernement prévoit des subventions annuelles de quatre millions pour faciliter le regroupement des municipalités au cours des dix prochaines années, a précisé le ministre des affaires municipales qui a déposé hier le projet de "loi favorisant le regroupement municipal".

Ce projet de loi (bill 276) stipule que les subventions accordées aux

municipalités qui seront fusionnées, pourront atteindre \$15 par capita; ces subventions seront payables en cinq versements annuels et consécutifs.

Avec cette nouvelle loi, le ministre Tessier espère réduire d'environ de moitié le nombre des municipalités au Québec au cours des prochaines années. Ce nombre est

Voir page 6: Municipalités

Le FLQ se dit l'auteur des cinq attentats

Le Front de libération du Québec revendique la paternité des cinq attentats à la bombe survenus en fin de semaine dans la région de Montréal, mais ne toute responsabilité dans l'attentat avorté de samedi soir à Granby, où 200 personnes réunies dans une salle de danse ont failli perdre la vie.

Dans un communiqué où l'existence a été révélée au Devoir par un appel téléphonique hier soir, le FLQ explique d'autre part qu'il n'a pu faire sauter les

Voir page 6: Le FLQ

Rien ne semble pouvoir arrêter la marche victorieuse de l'Inde

Rien ne paraît pouvoir empêcher l'Inde d'arriver à ses fins: créer un Etat indépendant du Bangladesh dont elle escompte l'amitié sans réserve. Mme Indira Gandhi a d'ailleurs pris les devants et l'a reconnu avant même qu'il existe de facto.

Les 10 millions de réfugiés dont la présence sur le sol indien créait un far-

deau insupportable pour le gouvernement de New Delhi, pourront alors rentrer dans leurs foyers. Le Pakistan coupé en deux par la sécession du Bengale aura vécu en temps qu'Etat unitaire.

En fait, la toute neuve alliance indo-soviétique est sur le point de remporter sa première et décisive victoire sur la coalition plus neuve encore, mais celle-

là de circonstance des Etats-Unis avec la Chine populaire. Une victime: le Pakistan.

Sur le terrain, les divisions pakistanaises isolées dans quelques villes de garnisons et déjà harcelées par les insurgés du Bengale Delli, ne semblent pas pouvoir empêcher la marche victorieuse des armées indiennes sur Dacca.

Impuissante à l'est, l'armée pakistanaise maintient ses positions à l'ouest mais c'est apparemment un coup nul. Rien ne donne à penser que le Pakistan soit en mesure de conquérir le Cachemire et d'y trouver une compensation à la perte du Bengale. Pas plus qu'en 1965, les musulmans du Cachemire n'ont bougé à l'approche des armées pakistanaises.

Les raisons qui ont amené l'Inde à reconnaître dès hier la "république populaire du Bangladesh" ont été exposées aux ambassadeurs des grandes puissances et d'autres pays par N.T.N. Kaul, secrétaire indien aux affaires étrangères.

Trois points principaux ont été soulignés, indique-t-on de source autorisée. La reconnaissance est une conclusion logique de l'analyse des réalités au Bangladesh.

Elle résulte de la révolte du peuple du Bangladesh et de l'incapacité pakistanaise d'imposer son autorité.

Elle a été décidée parce que le monde entier est désormais au fait de la légitimité du gouvernement du Bangladesh.

Outre ces trois raisons pour la reconnaissance du Bangladesh, on en avan-

ce de source autorisée indienne deux autres: L'Inde entend ainsi se mettre à l'abri de ceux qui l'accuseraient de tenter d'annexer le Pakistan oriental. La coopération entre forces indiennes et la "Mukti Bahini" doit être complétée par une coopération politique et administrative.

Voir page 6: L'Inde

Le Canada est disposé à envoyer des observateurs

OTTAWA (d'après CP) — Le Canada serait disposé à envoyer des observateurs si une équipe de l'ONU était chargée de surveiller un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, a dit hier aux Communes le ministre Mitchell Sharp qui s'est montré pessimiste quant à la possibilité prochaine d'un tel cessez-le-feu. M. Sharp, ministre des affaires extérieures dans le gouvernement Trudeau, précise encore que le Canada ne reconnaît pas le Bangladesh (ancien Pakistan oriental) que l'Inde a déjà reconnu.

M. Sharp espère que le Conseil de sécurité pourra mettre fin rapidement au conflit mais il doute qu'un recours à l'assemblée générale de l'ONU accélère le règlement du conflit.

En Inde se trouvent présentement 1,100

citoyens canadiens; il y a par contre au Pakistan 310 ressortissants canadiens (dont 40 au Pakistan oriental). Aujourd'hui, un avion de type Hercules qui, dimanche, avait dû rebrousser chemin vers Bangkok lors d'un raid de l'aviation indienne, tentera de se poser à l'aéroport de Dacca pour évacuer la plupart des Canadiens qui s'y trouvent encore.

En Chambre, hier, M. Sharp a rappelé que M. Trudeau avait eu dernièrement des consultations avec l'Inde et le Pakistan et que les deux pays avaient refusé l'intervention de pays du Commonwealth pour régler le différend sans le recours aux armes. Les deux pays belligérants, selon le ministre, ne veulent rien d'autre que de continuer les hostilités.

Voir page 6: Le Canada

Le bill 28

Le droit à la dissidence religieuse sera rétabli

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le privilège de dissidence pour les minorités religieuses (catholique ou protestante) au niveau élémentaire d'enseignement sera rétabli dans le projet de loi 28.

L'amendement en ce sens qui sera soumis à l'Assemblée nationale ces jours-ci vise à rendre complètement inattaquable au plan constitutionnel, le projet de restructuration scolaire sur l'île de Montréal.

Interrogé hier soir, le ministre de l'éducation a révélé au Devoir que le texte définitif de l'amendement n'est pas encore arrêté et que quatre versions sont à l'étude par les juristes.

La mesure fait suite à l'étude du projet de loi par trois avocats de l'Institut canadien de droit public, selon qui la restructuration proposée est pleinement constitutionnelle si l'on adopte une interprétation large et évolutive de la constitution canadienne.

Mais, dit l'étude, selon une interprétation restrictive de l'article 93 de l'AANB, le projet de loi 28 serait inconstitutionnel en ce qu'il abolit le privilège de dissidence pour les minorités religieuses au sein de chaque municipalité scolaire.

Les auteurs de l'étude (que le ministre rendra publique ces jours-ci, bien que l'essentiel en ait été dévoilé il y a quelques jours déjà) concluent que le seul droit absolument garanti par l'article 93 est celui de la dissidence: le droit pour une minorité religieuse, catholique ou protestante, de se séparer du système scolaire local de droit commun et d'établir ses propres écoles confessionnelles.

Les trois avocats recommandent en conséquence de modifier l'article 586 du projet de loi 28 afin de ne pas exclure ce droit à la dissidence. Le gouvernement a tout d'abord accepté cette suggestion, selon ce qu'a indiqué M. Saint-Pierre hier soir, en rejetant du même coup la possibilité que le gouvernement sollicite l'avis de la Cour suprême.

Le gouvernement est d'avis que le bill est inattaquable et qu'il le sera encore plus, s'il est possible, après l'avoir modifié dans le sens suggéré par les juristes.

Le Ralliement créditiste, qui s'oppose farouchement au bill 28, a proposé hier, par la voix de MM. Bédard et Boies, que l'étude en soit ajournée de six mois, ce qui équivaudrait en fait au retrait du projet.

A l'appui de cette motion dilatoire, le chef créditiste, M. Camil Samson, a fait valoir que des groupements anglophones et francophones, protestants et catholiques, se préparent à contester conjointement, par des actions en justice, le bill 28 après son adoption. Il serait essentiel, selon lui, que le gouvernement sollicite l'avis de la Cour suprême sur la constitutionnalité du projet québécois.

"J'ai mon voyage!" n'a pu empêcher de s'exclamer le ministre de l'éducation.

"En légiférant sur le projet de loi no 28, a dit M. Guy Saint-Pierre, le gouvernement légifère dans une juridiction qui est exclusivement provinciale. Nous sommes dans un domaine — il n'y en a peut-être pas beaucoup — à 100 pour cent québécois. Nous entendons le conserver."

Le ministre a fait état des études qui durant depuis six ans sur le sujet, des nombreuses heures de séance (cinquante) de la commission parlementaire, et de l'urgence d'intervenir. Il n'est pas question que le gouvernement remette à plus tard ce qu'il peut faire maintenant, "pour corriger les injustices qui se produisent à Montréal dans le domaine scolaire".

Avec vigueur, M. Saint-Pierre a affirmé que les exigences du bien commun commandent au gouvernement d'agir sans autre délai, même s'il doit froisser certains groupes, notamment l'Association des parents catholiques, la Commis-

sion des écoles protestantes de Montréal (PSBGM) et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec.

"Je suis un peu surpris de voir que des gens qui ont tenté de mettre en doute l'aspect constitutionnel du projet de loi 28 aient trouvé soudainement des alliés un peu curieux chez les créditistes... Il y a autre chose à faire que de demander à la Cour suprême ce qu'elle pense de la constitutionnalité d'un projet de loi en éducation, un champ qui relève complètement de la juridiction du gouvernement du Québec."

Faisant ensuite état de l'étude du projet par des experts en droit, le ministre a révélé que la "modification très mineure" qu'il apportera au projet concernant le droit à la dissidence religieuse donnera au gouvernement

Voir page 6: Le bill 28

Tous retrouvés sains et saufs

Dix-neuf personnes portées disparues en début de journée, dimanche, dans la région de Joliette, ont été retrouvées saines et sauves hier après-midi par des équipes de chercheurs et de sauveteurs. Huit policiers de la Sûreté du Québec étaient parmi les disparus.

Les recherches ont débuté dimanche matin après que les dirigeants d'un camp de jeunes eurent averti la police que 11 des leurs manquaient à l'appel.

Les jeunes gens, tous des étudiants d'un cégep de Montréal, parmi lesquels

Voir page 6: Tous retrouvés

au gré du temps

La raison du plus fort

C'a été l'une des surprises de ma vie quand j'ai rencontré le vieil ami, Jean-Luc. Nos affaires ne vont pas dans la même direction: il est dans le commerce de la mercerie. Je veux dire qu'il y était.

Depuis six mois, il a abandonné la gerance de la petite entreprise. Sa démission a surpris tout le monde et si elle a été acceptée par le propriétaire, c'est que Jean-Luc glissait vers un état dépressif.

Mon vieil ami est maintenant heureux. Il fait partie de la brigade anti-émeute de la police de Montréal. Je lui ai demandé qui l'avait poussé à faire un pareil tête à queue dans sa carrière.

Il m'a répondu: "J'en avais assez de devoir admettre que le client avait toujours raison."

Albert Brie

Les journalistes et La Presse: relance des négociations

Les représentants des journalistes et de La Presse se sont rencontrés hier à plusieurs reprises en présence du ministre du travail, M. Cournoyer, et ce n'est que tard en soirée qu'une relance des négociations s'est dessinée, alors qu'on avait craint un-

Voir page 6: La Presse

Nouveaux amendements en faveur des coopératives et des caisses

par Élie Lalancette, de la PC

OTTAWA — Le leader du gouvernement aux Communes, M. Allan MacEachen, a annoncé hier lors des discussions du projet de loi sur la réforme fiscale, que la notion de "capital utilisé" sera abandonnée pour les coopératives.

Ainsi, le revenu que les coopératives tirent des affaires faites avec leurs membres et qui leur est distribué sous forme de ristourne ne sera pas imposé. La limite relative à la déductibilité des ristournes sera supprimée.

En remplacement, le gouvernement a proposé que les ristournes soient frappées d'un impôt de retenue de 15 pour

cent qui sera appliqué à tout excédent de \$100 versé à un membre dans une année donnée. L'impôt de retenue perçu sera remboursable dans la mesure où il dépassera la dette fiscale du contribuable.

M. MacEachen a indiqué que les bénéficiaires de ristourne seront traités comme auparavant, c'est-à-dire que si la ristourne se rattache au commerce qu'exerce le bénéficiaire, elle sera comprise dans son revenu aux fins de l'application de l'impôt.

Quant aux petites caisses de crédit et aux caisses populaires, le gouvernement a décidé d'imposer leur revenu au

taux de 25% aussi longtemps que les réserves en excédent de celles admises par rapport à l'impôt ne dépassent pas de plus de 5% les dépôts et le capital — actions.

Selon M. MacEachen, ce droit spécial d'utiliser un taux d'imposition effectif de 25% des revenus de société peut bien ne pas être suffisant en soi pour les petites caisses de crédit et les caisses populaires qui auraient besoin d'une réserve supérieure à 5% pour leur stabilité financière.

En conséquence, la déduction accordée aux petites entreprises mise à la

Voir page 6: Amendements

■ radio / télévision

Les navets du 2 et les charognards du 10

par Gilles Constantineau

La pauvreté du téléthéâtre intitulé "Le diable dans la tête", diffusé dimanche soir par Radio-Canada, est du genre qui réjouit le cœur des gens (et ils semblent nombreux) qui nourrissent comme moi des préjugés, à l'endroit des "pièces" dramatiques télévisées, encore plus défavorables que ceux que leur inspire l'opéra sur le petit écran.

Elle était en effet totale, au point qu'il serait mesquin (et ennuyeux) d'en relever tous les défauts. Qu'il suffise d'en signaler les principaux. Du côté de l'oeuvre, un dialogue presque entièrement tiré du grand recueil des poncifs universels. Et une trame qui tout en inspirant à la mise en scène un réalisme si sûr de lui qu'il n'hésitait pas, à 7h30 du soir, à faire se dévêtir de force une jeune femme détraquée devant des milliers d'enfants qui allaient en rêver toute la semaine, gambadait quand même joyeusement dans la plus naïve invraisemblance. Un faux macchabée achevé par une deuxième personne, passe une fois. Un deuxième du même genre, impliquant les mêmes personnages, c'est un peu fort. Mais qu'on en amène un troisième (même si on le ressuscite dans sa baignoire) et un quatrième encore, sans autre besoin que celui de nourrir une intrigue cahexique, c'est se payer la gueule des gens qui ont un quotient d'intelligence de 100 ou plus.

Quant à la mise en scène, qui avait un élan égal à celui du dialogue, c'est-à-dire celui d'une tortue de classe bourgeoise, non seulement lui fallait-il elle aussi recourir à l'excès charriant pour se justifier (en faisant haïler ridiculement, par exemple, le voyeur maître-chanteur qui obligeait la vedette à se dévêtir), mais elle ne se gênait pas pour donner au policier principal tous les traits classiques de Maigret, y compris le titre d'inspecteur, la grosse bonhomie et la pipe.

Enfin, ultime parachèvement de navet, le réalisateur Jean Faucher a cru bon de faire jouer au naturel, en de multiples scènes tant d'extérieur que d'intérieur, un bébé âgé d'environ un an. Au naturel, cela veut dire que soumis aux tripotages incessants de sa folle mère dans l'atmosphère fébrile des productions dramatiques et sous le feu violent des réflecteurs, le pauvre enfant s'époumonait de brailler.

Or je n'ai jamais su qu'un être humain ait eu, à l'âge de 10 mois le sens de la création dramatique. Ce bébé qui pleurait protestait tout simplement, selon ses faibles moyens, contre le traitement qu'on lui infligeait.

Je joins mes protestations aux siennes, en songeant que si on avait soumis un jeune chat aux mêmes sévices, la SPCA aurait fait un scandale.

Les navets des ondes ne poussent pourtant pas tous du même côté de l'antenne. Télé-Métropole l'illustrait de façon éclatante, ce même dimanche soir, avec sa navrante émission d'une heure sur la carrière d'Olivier Guimond.

Ce n'est pas que l'idée en elle-même fût mauvaise, encore qu'on eût pu laisser refroidir un peu la dépouille avant que d'en rappeler le souvenir. Mais il y avait deux façons de le faire, et le 10 n'a pas choisi la bonne:

1) Jean Duceppe n'avait pas à prendre, comme il l'a fait, un ton de voix de pompes funèbres pour mieux souligner la circonstance. Il aurait été à la fois plus discret et plus digne qu'il restât naturel; les sentiments qu'il tentait d'exprimer auraient paru moins empruntés.

2) Il ne servait à rien, sinon qu'à boucher des trous, de faire des déclamations de textes com-

me celle à laquelle Roland Chenail, debout devant un lutrin comme un collégien d'autrefois, a consenti à prêter sa voix.

3) Voici une semaine, sous le coup de l'émotion, Gilles Latulippe avait failli pleurer devant l'objectif, et s'en était écarté. On l'avait respecté. Mais le show démagogique qu'il a donné dimanche soir, aussi ridicule sur son banc que Roland Chenail devant son lutrin, en récitant au chapeau d'Olivier un texte où se télescopaient les expressions mélodramatiques, rendait un son absolument faux.

4) Puisqu'on avait résolu de confier la trame musicale de l'émission à un "directeur" spécial, on aurait pu s'attendre à un autre fond sonore que cette salade hétéroclite de dimanche, faite au demeurant avec des disques égratignés.

5) Quel qu'ait été le succès d'Olivier Guimond au 10, il faut quand même retenir que c'est à Radio-Canada, et nulle part ailleurs, qu'on avait pu le voir, à l'occasion de "Bye Bye 70", dans l'extraordinaire scène de l'escalier. Il était de toute façon inopportun de profiter de ce moment, comme l'a fait mesquinement Jean Duceppe, pour prétendre que la télévisée avait donné beaucoup plus de chances à Olivier Guimond que ne lui en avait données la télé d'Etat.

Insister là-dessus, c'était trahir la personnalité même d'un homme qu'on aimait pour son extrême simplicité et qui se voulait l'ami de tout le monde.

En dernier lieu, disons d'une seule traite qu'il était honteux de faire servir une émission semblable à des fins mercantiles, en l'offrant à la réclame du Journal de Montréal.

Pauvre Olivier: on aura livré sa dépouille aux charognards publicitaires, à peine 36 heures après ses obsèques.

Ignorés par Drapeau

Les fonctionnaires retraités s'adressent aux conseillers

par Pierre Richard

Attendant depuis plus d'un an une réponse du maire Jean Drapeau ou du président du comité exécutif, M. Gérard Niding, à leur demande d'ajustement de leurs pensions, les fonctionnaires retraités de la Ville de Montréal ont fait parvenir hier une copie de leur requête aux 52 conseillers municipaux.

En octobre 1970, l'Association des fonctionnaires retraités de la ville de Montréal, regroupant alors quelque 800 anciens fonctionnaires municipaux, faisaient parvenir une requête à MM. Drapeau et Lucien Saulnier et aux autres membres du comité exécutif de la ville, demandant que la pension soit ajustée à l'indice du coût de la vie.

Depuis lors, les fonctionnaires retraités attendent toujours une réponse officielle du comité exécutif de la ville à leur demande. A part un accusé de réception de la part de M. Lucien Saulnier qui promettait qu'une étude de leur cas avait été faite et leur serait envoyée (l'association attend toujours cette étude) et un échange de lettres entre le maire Drapeau et M. Agenor Fournier, président de l'association, qui ne mentionne aucune décision, ce fut un silence complet.

Il y a deux semaines, interrogé par Le Devoir, M. Nid-

ing a déclaré que le comité exécutif avait étudié la demande des fonctionnaires retraités et avait décidé de ne pas y accéder. Le président du comité exécutif a ajouté qu'il n'avait pas informé l'association de ce refus parce que "s'il fallait avertir à chaque fois que l'on décide de maintenir le statu quo, on n'en finirait plus".

Réunis en assemblée générale le 20 octobre dernier, les anciens employés de la Ville ont décidé de revenir à la charge. Ignorés par le maire et les membres du comité exécutif, ils ont décidé de faire appel à l'ensemble des conseillers municipaux.

Cette fois-ci, l'association a joint à sa requête, une déclaration signée par une dizaine d'anciens hauts fonctionnaires municipaux qui ont déjà fait partie de la Commission de la caisse de retraite.

Appuyant la demande de l'association, ceux-ci déclarent: "Nous connaissons bien l'état des finances de la caisse de retraite des fonctionnaires et nous affirmons, en raison de notre expérience dans ce domaine, qu'il serait possible de prendre l'argent nécessaire à ces ajustements à même les fonds de cette caisse, sans grever le budget municipal."

Parmi les dignitaires de cette déclaration, il y a MM. Lu-

cien Héau, ex-directeur des services municipaux, Armand Pagé, ex-avocat en chef de la ville, A. Groulx, ex-directeur du Service de santé, J.B. Paul, ex-auditeur.

A l'appui de leur demande, les fonctionnaires retraités de la ville rappellent que les gouvernements fédéral et provincial ont déjà décidé d'ajuster les pensions de leurs anciens fonctionnaires à l'indice du coût de la vie.

En prenant un barème de 2% comme base annuelle d'augmentation, la demande des fonctionnaires retraités aurait représenté en 1970 un déboursé de \$110.000. Ce déboursé annuel pourrait être facilement absorbé par la caisse de retraite sans que la ville ait à déboursé des sommes additionnelles, soutiennent-ils.

Au 31 décembre 1970, la caisse de retraite des fonctionnaires municipaux avait un actif de \$52,5 millions. Au cours de 1970, elle a eu des revenus de plus de \$8 millions et a versé \$5,5 millions en pensions, réalisant ainsi un surplus de plus de \$2 millions.

Reste à savoir si l'un ou l'autre des conseillers municipaux qui sont tous membres du parti du maire Drapeau (Parti civique), osera soulever cette question auprès des dirigeants de la Ville.

L'âge des radio-amateurs

Dorénavant, les jeunes de moins de quinze ans pourront aussi devenir radioamateurs s'ils sont capables de réussir l'examen obligatoire donnant droit au certificat, vient d'annoncer le ministre canadien des communications, M. Robert Stanbury.

Cette décision du gouvernement fait partie d'un program-

me destiné à augmenter le nombre des jeunes radioamateurs canadiens. Dans quelques mois M. Stanbury annoncera aussi la création d'une catégorie "junior" au sein du Service de radioamateur.

Ce certificat serait plus facile à obtenir que le certificat actuel. Bien que la décision finale ne soit pas encore prise,

il est très probable que les détenteurs de ce nouveau permis ne pourront utiliser d'émetteurs d'une puissance excédant trois watts. La portée devrait en être d'au plus vingt milles. Le permis ne serait valide que pendant deux ou trois ans, après quoi le titulaire devrait obtenir un certificat normal.



BIRKS
JOAILLIERS

Montréalaises... tendez l'oreille!

Et ouvrez l'oeil... Nous avons un grand choix de parures en or 14 carats: pendants, anneaux, cerceaux, carreaux et autres motifs ravissants.

Notre acheteur ne s'est pas fait tirer l'oreille pour se procurer ces nouveautés pour oreilles percées et nous avons plusieurs autres modèles en magasin. A compter de \$35.



Peter Jackson

est
la King Size la plus vendue au Québec

Chacun a ses propres raisons de fumer Peter Jackson. Essayez-la, et découvrez une bonne raison bien à vous de la fumer.



Peter Jackson

KING SIZE
FILTER TIPPED

la cigarette King Size la plus vendue au Québec

les tribunaux

M. Drapeau plaide non coupable

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, devra subir un procès, le 11 janvier prochain, en cour pénale, relativement à deux chefs d'accusation portés contre lui par le ministère fédéral du revenu et aux termes desquels le maire Drapeau a omis, en 1968 et 1969, de produire ses rapports personnels d'impôt.

Hier, le maire Drapeau, par l'entremise de son avocat, Me Jacques Berko-

vitz, a fait enregistrer un plaidoyer de non culpabilité et la date du procès a été fixée au 11 janvier par le juge Cyrille Morand.

L'avocat de M. Drapeau a expliqué que son client n'avait pas à se présenter personnellement en cour hier mais qu'il devra nécessairement être présent pour le procès, le 11 janvier.

Début du procès de F. Lanctôt

Le procès de François Lanctôt accusé de possession d'armes et de matières explosives, a débuté, hier, devant le juge Roger Ouimet, en 5^e division des assises.

La Couronne, représentée par Me Patrick Falardeau, a fait entendre deux policiers qui ont fait des plans et des photos d'une maison de la rue Principale, à l'Évêque, dans les Laurentides, où, le 21 juin 1970, André Roy, François Lanctôt et Claude Morency étaient arrêtés par la police.

Les trois jeunes gens sont demeurés

en prison durant 17 mois, sans procès, soit jusqu'à ce que le procès de Morency, accusé de vol à main armée, se termine par un acquittement, il y a quinze jours. A cette date, les trois présumés felquistes ont obtenu des cautionnements.

La Couronne a donc commencé sa preuve, hier, par la routine des photos et schémas produits comme pièces à conviction. Me Lemieux, en défense, n'a pratiquement pas contre-interrogé les deux premiers témoins.

Les séquelles de la "manif" du 29

Les enquêtes préliminaires de 19 des 23 personnes arrêtées le soir de la manifestation contre le quotidien La Presse, le 29 octobre dernier, débiteront en cour municipale, le 7 février prochain.

Les quatre autres prévenus comparaitront vraisemblablement en décembre. Cette fois la ville de Montréal ne se prévaut pas de son règlement municipal 3926, interdisant les manifestations, pour porter des accusations. Celles-ci sont portées en vertu du code pénal, articles 64, 67, 118 et 246, relatifs aux

attroupements illégaux, assauts sur policiers et entrave à la justice.

Néanmoins, la ville avait émis l'ordonnance de ne pas manifester à tel lieu de la ville ce soir-là en se prévalant dudit règlement "anti-manifestation" qui est présentement contesté en cour d'appel du Québec.

Hier, le juge Paul Champagne a fixé les dates des enquêtes préliminaires au 7, 8 et 9 février.

On sait que la manifestation

Suite à la page 6



Les Beaux-Arts acquièrent une oeuvre de Riemenschneider

par Robert Guy Scully

Une statuette de bois représentant Saint-Sébastien, sculptée au XVI^e siècle par le maître allemand Tilmann Riemenschneider, constituerait "l'achat le plus important dans les annales du musée des Beaux-Arts de Montréal, dont la fondation remonte à 111 ans.

"C'est ce que déclarait hier le directeur David Carter, en dévoilant la statuette. Les revenus de dix-huit mois du fonds de dotation ont été affectés à cet achat. Donc, comme devait l'ajouter le directeur avec empressement, "les dollars de vos taxes, qui sont dépensés en subventions à notre musée, n'ont pas servi à cette acquisition". D'ailleurs, le propriétaire montréalais de la statuette, le professeur L.V. Randall, a fait don d'une partie de la valeur de l'objet. Ce coût, toutefois, n'a pas été révélé afin toujours selon M. Carter, "de ne pas en faire une question commerciale".

A ce propos, des observateurs ont voulu déterminer en quoi cette statuette serait "la plus importante" acquisition. En effet, la salle même où se déroulait la cérémonie compte une toile de Breughel, et le musée s'enorgueillit de ses Goya, Picasso, Dali, Rembrandt, etc. Puisqu'il ne s'agit pas forcément d'un achat plus spectaculaire sur le plan financier, M. Carter s'est expliqué sur la valeur artistique d'une statuette "modèle" du sculpteur (car les artistes de Riemenschneider ont fait de nombreuses copies du Sébastien), du fait que l'oeuvre n'est pas polychromée, mais en bois naturel, de l'absence d'une telle pièce ailleurs au Canada, etc.

Bref, il s'agit, dit-il, "de l'oeuvre majeure d'un maître secondaire". Notons enfin que celui qui a vendu la statuette au musée en est le vice-président honoraire.

Suite à la page 6

aujourd'hui

A 17 heures, le ministre des communications, M. Jean-Paul L'Allier, participe au lancement du volume "Relations publiques et communications", à la Place Radio-Canada.

A 19 heures, à l'église Saint-Damase, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, prononce une allocution.

A 20 heures, à l'université McGill, salle 204, immeuble McConnell Engineering, la Société des traducteurs du Québec organise une soirée d'étude sur le rôle du traducteur lors des commissions d'enquête gouvernementales.

A 20 heures, à l'amphithéâtre du collège de Lévis, le club social-politique du collège organise une conférence sur le rapport Gray.

A 20 heures, au collège Brébeuf, 3200 Côte-Sainte-Catherine, conférence d'introduction sur la méditation transcendantale telle qu'enseignée par Maharishi Mahesh Yogi.

Le projet de loi 28

Les anglo-protestants sont confiants d'avoir gain de cause devant la cour

par Gérald LeBlanc

S'appuyant sur les avis de conseillers juridiques, les anglo-protestants sont confiants de voir les tribunaux leur donner gain de cause dans la contestation du projet de loi 28 qu'ils entreprendront dès l'adoption de ce projet de loi.

Reunis en assemblée spéciale, les quelque 100 délégués de la Québec Association of Protestant School Board (QAPSB) ont approuvé ce recours aux tribunaux pour tester la constitutionnalité du bill 28.

Cette recommandation s'appuie sur les avis du comité juridique spécial à l'emploi de la QAPSB depuis quelques années. Ce comité est formé de Mes Frank Scott, Jean Martineau, T. P. Howard et Peter Laing.

Le président de la QAPSB, M. B. F. Coolon, considère que ces éminents juris-

tes se comparent avantageusement avec les trois juristes de l'Institut de droit canadien qui ont préparé l'étude que le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, a qualifié de "dossier sans faille sur la constitutionnalité du projet de loi 28". M. Coolon est confiant de voir les tribunaux leur donner gain de cause.

"Nous sommes convaincus, a-t-il dit, que nos conseillers ont raison. Nous possédons un dossier solide et il appartient aux tribunaux de décider de la valeur des arguments présentés par les deux parties en cause."

M. Coolon a également annoncé que cette contestation devant les tribunaux se fera conjointement avec des regroupements catholiques et francophones. Tout en refusant de dévoiler le nom de ces organismes, il a déclaré que ces

groupements s'identifieraient au cours de la semaine.

Rejoint par téléphone, le président de l'Association des parents catholiques, M. Louis Bouchard, qui a déjà indiqué la possibilité d'un recours aux tribunaux, a refusé de faire aucune déclaration pour infirmer les propos de M. Coolon.

"Il y a eu des pourparlers, a-t-il ajouté, c'est vrai. Nous ne sommes cependant pas au stade de publier quoi que ce soit ni d'identifier aucun groupe."

On se souvient que la QAPSB avait indiqué son intention de contester devant les tribunaux la constitutionnalité du projet de loi 28 dès son dépôt en première lecture en juillet dernier.

Dans son mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'éducation à la fin de septembre, l'Association avait réitéré cette intention et avait même menacé le gouvernement Bourassa de subir le même sort que ceux de MM. Lesage et Bertrand s'il persistait à vouloir aller trop vite dans les réformes scolaires.

Malgré la campagne de persuasion entreprise auprès des anglophones par le ministre de l'éducation, M. Saint-Pierre, aidé à l'occasion par ses collègues du cabinet, MM. Tetley et Goldbloom, les anglo-protestants viennent donc de laisser savoir au gouvernement qu'ils ne sont nullement convertis au projet de loi 28 et à ses commissions scolaires unifiées.

"Compter sur la bonne volonté? Non. Ce qui compte, c'est la loi." Selon le communiqué émis par la QAPSB, cette affirmation d'un des conseillers juridiques reflète bien l'attitude des anglophones protestants.

Suite à la page 6

Suite à la page 6

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

1001 boul. Crémazie est, Montréal 352

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

EXTERNAT MIXTE
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

PRÉPARATION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL
UNIVERSITAIRES

ADMISSION POUR SEPT. 1972

À COMPTER DU 9 DÉCEMBRE 1971

RENSEIGNEMENTS: 388-5745

de 9 h. à 17 h., du lundi au vendredi incl.

Gancia

Vins et
apéritifs
de
prestige
depuis
1850



Asti Spumante
Vin mousseux
idéal avec
desserts

Americano
L'apéritif dans
l'vent

Vermouth rouge
Vin aromatisé au
goût subtil

La Distillerie
Meagher Limitée,
agents.



La Chambre
de commerce
de Montréal

Dernier déjeuner-causerie
avant les Fêtes
MARDI, 7 DÉCEMBRE



MONSIEUR PAUL GERIN-LAJOIE
président
Agence Canadienne de Développement
International
Le sujet: "L'ACDI, un pas de Noël de
\$424 millions"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h.30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861.

exceptionnel encan chinois

pour un dollar (\$1.00) remportez une oeuvre d'art
d'une valeur de cinq cents dollars (\$500.00)

INFORMATION:
273-0471

Date: Jeudi, le 9 décembre 1971

Lieu: AU ST-VINCENT
(dans le vieux Montréal)
410, rue St-Vincent.

Heure: 7:30 heures p.m. à 1:00 a.m.



VIENT DE PARAÎTRE...

LA CAUSE DU CANCER

LA DÉCOUVERTE DU SIÈCLE

par DR RAYMOND BARBEAU, N.D. NATUROPATHE

en vente à LA CLINIQUE BARBEAU, 1044 OUEST, AVENUE LAURIER, MONTREAL 153, TEL.: 273-1561

COMMANDES TELEPHONIQUES ET POSTALES - ACCEPTÉES PRIX: \$5.00

LA CAUSE
DU CANCER
Dr Raymond Barbeau, N.D.



des
idéesdes
événementsdes
hommes

LIBRE OPINION

Le dilemme de la police dans la société actuelle

par GILLES MASSE, sergent-détective

Un autre policier qui écrit au Devoir! Mais que se passe-t-il donc! Depuis les temps qu'on ridiculise les policiers sans qu'ils ne se défendent, depuis les temps qu'on les laisse de côté, qu'on néglige leur formation, il aura fallu qu'on nous arme de belles matraques toutes neuves pour que subitement toute la population se mette à nous regarder, à nous conseiller, à nous faire les recommandations les plus ingénieuses.

On fait sur nous des sondages de plus en plus scientifiques. On veut savoir si les gens nous aiment ou s'ils ne nous trouvent pas, si on nous trouve trop bien payés, s'il y a beaucoup de personnes qui ont peur de nous, etc. On nous fait subir enquêtes sur enquêtes, on nous interroge, on veut faire de nous des professionnels, mais pas trop, juste assez. On nous regarde, on épie le moindre de nos gestes, on nous analyse de tous bords et de tous côtés et de bas en haut. Tous s'interrogent tout à coup. Surtout depuis le 7 octobre 1969. Mais qui sont donc ces drôles d'êtres qui viennent de faire leur apparition dans notre belle société. Il aura fallu qu'on nous arme de matraques, pour qu'enfin en nous remarque. Quelle triste façon de se faire remarquer.

Reproches

Enfin, nous allons savoir ce que nous sommes, comment nous réagissons, avec tous ces savants qui se penchent sur notre "cas". Nous avons appris que suivant les situations où ils se trouvent, les gens nous aiment ou ne nous aiment pas. Quand au cours d'une manifestation on nous lance de grossières injures souvent accompagnées de projectiles des plus lumineux et que nous nous comportons comme des soldats de plomb à l'épreuve de la chaleur, le loquace et tenace Michel Chartrand dira: "Y sont corrects les policiers", pendant que la droite sera scandalisée devant notre apathie en face de méchants contestataires qui sont en train de mordiller le "beau système moral" dans lequel nous vivons.

Quand par contre, nos dirigeants nous ordonnent de disperser une foule qui devient de plus en plus surchauffée et que la bagarre éclate, le nouveau et fatigué Louis Laberge dira: "Y sont même pas de la race humaine les policiers". Quant à la gran-

de majorité silencieuse, MOTUS! Sauf dans "Sonopress" bien entendu.

On nous reproche de ne pas arrêter les voleurs et les criminels et on nous reproche aussi d'arrêter les gens inutilement quand on constate qu'ils ont été acquittés la plupart du temps à cause "du bénéfice du doute". On se révolte quand on voit des criminels reconnus obtenir avec une facilité déconcertante des cautionnements minimes, quand de jeunes gens sont confinés à la détention préventive pour des offenses insignifiantes. Mais qui donc, de vous ou du policier, est le plus révolté d'un pareil chaos juridique? Il est facile de constater que les institutions de réhabilitation sont bien plus des pénitenciers et des écoles du crime que de véritables maisons de réhabilitation, car l'est encore beaucoup plus pour un policier. Les policiers n'ont pas bonne presse, les stéréotypes, le télévision et le cinéma en sont en partie responsables.

Quand les policiers abattent un bandit masqué, armé d'une mitrailleuse, à sa sortie d'une banque, Jean-Claude Leclerc (1) comprend mal "qu'on tue là où il suffirait de blesser. On ne comprend surtout pas pourquoi la vie des citoyens autant que des assaillants et des policiers est ainsi mise en danger pour une poignée de billets verts". Les policiers non plus ne comprennent pas et il serait très intéressant de se demander aussi s'ils ont le choix de tirer pour blesser ou pour tuer, ou s'ils n'auraient pas plutôt tout simplement l'alternative de tirer pour défendre leur vie après que les cagoules aient refusé de se plier à un ordre de baisser les armes.

Par contre, quand quatre policiers se font abattre en une seule semaine on ne peut en venir à d'autres conclusions que ces policiers ont été imprudents, malhabiles et qu'ils sont ordinairement responsables de ce qui leur arrive. Jetons maintenant un coup d'oeil sur le syndicalisme policier.

A la suite d'un article paru dans le Devoir du 9 novembre 1971 et signé par le sergent Jean-Paul Lemay de la Police de Montréal, où il faisait une analyse de l'apport des policiers au syndicalisme, M. Jean-Marc Boivin a senti le besoin de lui répondre dans un article publié dans le même journal le 16 novembre 1971. Il y a quelques

points que j'aimerais souligner à la suite de ce dernier article.

Notre syndicalisme

Vous avez parfaitement raison, monsieur Boivin quand vous affirmez que les policiers pratiquent - eux aussi - un syndicalisme dépassé. Ils pratiquent le syndicalisme de la CSN d'avant "le deuxième front", ils pratiquent le syndicalisme de la FTQ d'avant le 29 octobre dernier, ils pratiquent le syndicalisme de la CEQ pratiquement, en se retirant du front commun pour pouvoir bénéficier d'augmentation salariale supérieure. Les policiers pratiquent un syndicalisme nord-américain, un syndicalisme intégré, un syndicalisme de privilèges, c'est le seul syndicalisme qui a été pratiqué à ce jour, dans toute l'Amérique du nord. On nous a toujours reproché d'être en retard: maintenant que nous avons réussi à rattraper le peloton, qu'on ne nous le reproche pas.

Vous avez aussi raison, quand vous affirmez que le syndicalisme "opère ou doit opérer une mutation, dans le sens d'un mouvement social, et tenir compte de plus en plus des autres groupes formant la société". Voyons ce que dit Georges Balandier de la mutation (2).

"Dans l'ordre des phénomènes sociaux la transformation n'est ni soudaine, ni totale, ni créatrice d'une coupure immédiatement apparente et consciente". Si cette transformation n'est pas soudaine il se doit donc d'y avoir des "leaders" qui doivent par la suite convaincre les autres du bien-fondé de leur position. Il est clair que cette mutation va se faire d'une façon très marquée dans les années à venir et que de syndicalisme intégré qu'il est, on verra apparaître un syndicalisme politique, je devrais plutôt dire une politique syndicaliste. Si cette mutation ne se fait pas dans ce sens elle est vouée à l'échec. Comme le faisait remarquer M. Jean Dorion dans le Devoir du 27 novembre 1971, "si les prévisions de Marx ne se sont pas réalisées dans l'Europe industrialisée n'est-il pas anachronique de croire qu'elles le seront dans l'Amérique post-industrialisée".

On vient à peine de former une Commission de police afin de dépolitiser les policiers. Jean-Claude Leclerc dans le Devoir du 29 septem-

bre 1971 écrivait: "Il est inconcevable, par exemple que le droit de manifestation doive dépendre d'une décision policière, comme si les représentants civils devaient se cacher dans l'ombre à chaque fois qu'il faut appliquer concrètement certains droits fondamentaux". Et vous voudriez M. Boivin, que les policiers prennent des positions politiques pour une meilleure "coordination des moyens"? Vous voudriez que les policiers deviennent les "leaders" de ce mouvement politique qui est à naître? Vous anticipez je crois, en croyant, inconsciemment peut-être que cette mutation accomplie, qu'il ne restera plus de personnes dans notre société qui voudront manifester. Mais s'il y en avait, qui déciderait alors du droit à la manifestation?

Je vous réfère en terminant à la dernière phrase d'un éditorial de Claude Beauchamp, paru dans le Quotidien Populaire du 11 novembre 1971, journaliste avec lequel je ne suis pas d'ailleurs toujours d'accord, où il dit: "aucune société ne vit bien longtemps heureuse avec une force policière politisée", et j'ajoute, quelle que soit la tendance de sa politisation. Vous écrivez que les policiers doivent être des citoyens à part entière, nous aimerions bien l'être, croyez-moi, mais vous ne nous l'avez jamais permis.

Le rôle de la police

Revenons donc maintenant à l'éditorial de Claude Beauchamp intitulé La Police: un rôle à éclaircir, paru dans le Quotidien Populaire du 11 novembre 1971. Quelques passages valent vraiment la peine d'être cités.

"C'est un membre de la force constabulaire de la ville de Québec qui me racontait que son "capitaine" classait les ennemis que devaient combattre ses policiers dans l'ordre suivant: d'abord les séparatistes, puis les maïoistes, puis les hippies et enfin en dernier lieu, les bandits".

"Recevoir une roche dans le ventre fait partie des choses qu'ils (les policiers) doivent

accepter tant et aussi longtemps qu'ils peuvent garder le contrôle de la manifestation".

"Les forces policières affirment depuis deux ans que les manifestations sont toujours les mêmes. C'est donc qu'elles les connaissent ces "agitateurs professionnels". Pourquoi n'enseigneraient-elles pas des tactiques d'encerclement plutôt que des charges à la matraque? ou au moins les deux?"

"... chauffés à blanc par leurs supérieurs, chauffés à blanc CONTRE les manifestants..."

Il est inconcevable qu'un journaliste d'une telle renommée se base sur les dires d'un membre de la force constabulaire de la ville de Québec, qui en plus travaille sous les ordres d'un capitaine qui nous semble pour le moins "très malade", pour justifier un article semblable. C'est sûrement ce même capitaine qui chauffe ses policiers à blanc contre les manifestants. A ma connaissance à Montréal les policiers ont un peu plus d'expérience qu'à Québec dans ce genre de manifestation et c'est exactement le contraire qui se produit. Je dois aussi dire et en connaissance de cause, puisque je suis attaché à l'escouade anti-terroriste depuis plus de deux ans, que nos préoccupations sont tout autres que la hiérarchie stupide énoncée dans l'article en question.

Comment voulez-vous, M. Beauchamp, que sans l'aide de milliers de manifestants légitimes les policiers puissent pénétrer à l'intérieur d'une foule de plus en plus active et arrêter les fauteurs de trouble qui y sont dispersés d'une façon stratégique et efficace. Vous dites que les policiers doivent accepter de recevoir une roche dans le ventre. Mais ils l'acceptent, ils acceptent même de se faire tirer une balle dans la tête de temps à autre et d'avoir l'honneur de funérailles civiques. Mais que voulez-vous, les autorités policières n'ayant pas prévu ce nouveau phénomène de violence collective, elles ont par mégarde recruté certains de leurs membres qui sont incapables de recevoir dans le ventre les roches qui leur sont lancées

d'une façon systématique et ininterrompue. Vous avez raison, il faudra que la police se départisse de ces individus tout comme il faudrait que la gent journalistique se départisse de certains de ses membres qui ne vivent que pour le titre et le tirage. Je ne crois pas opportun d'élaborer davantage sur l'article en question et je l'attribue plutôt au traumatisme dont est victime l'auteur, à la suite de ce qui me semble être sa première manifestation.

Le phénomène "manifestation"

Tout le monde sait qu'une manifestation est un phénomène de comportement des foules et qu'il y a plusieurs études sérieuses qui ont été faites sur le sujet. Voyons quelques découvertes intéressantes que ces études nous ont apportées.

"La foule active est une masse d'individus avec le même centre d'attraction, avec des attitudes et des émotions profondes, ce genre de foule est celui dans lequel peuvent apparaître des sentiments puissants d'amour, de rage ou d'hostilité" (3).

"Lorsqu'une foule active est en opération il n'y a pour l'arrêter qu'un stimulus qui a fait son apparition qu'après le début de l'activité. Il faut aussi tenir compte de ces tendances qu'ont les participants à une foule active à l'imitation et à la suggestibilité. Dans la stimulation d'une foule active la rumeur est particulièrement très efficace." (4)

"Il est aussi à remarquer que dans une foule active les réactions sont spontanées et peuvent être successivement contradictoires, mais seulement parce que la foule a été conditionnée à répondre d'une façon contradictoire à son comportement précédent." (5)

"L'homme dans une foule active est caractérisé par un sens accru de l'égoïsme et de sa propre importance. Il se développe ici dans l'individu une très grande hostilité envers les symboles provenant de l'extérieur du groupe. Le respect de ses droits, qu'ils soient légitimes ou non, sera défendu avec un acharnement et une vigueur peu ordinaires." (6)

M. Masse est sergent-détective dans la police de Montréal, où il est attaché à l'escouade anti-terroriste. Dans cette libre opinion, il explique le dilemme auquel font face la police et les policiers syndiqués, dans la période violente que nous traversons. Les sous-titres sont du Devoir.

Ce serait là peut-être des réalités à prendre en considération si nous voulions tenter d'analyser et de tenir certaine partie responsable des actes de violence qu'on retrouve dans les manifestations. L'analyse se complique drôlement quand on réalise que ces phénomènes jouent un rôle très important dans la foule des manifestants comme dans la "foule" des policiers.

Qu'on nous aide

Simultanément avec les policiers qui sont à prendre conscience de la situation précaire dans laquelle ils se trouvent, la population vient à peine de réaliser leur existence. C'est le directeur de la police de Montréal-Nord M. Henri-Paul Vignola qui disait récemment "La police, par ses pouvoirs et ses pratiques ne doit pas saper les valeurs sociologiques que, par sa fonction même, elle a le devoir de protéger, valeurs qui comprennent les droits de l'homme et la sécurité des personnes et des biens. L'animosité prend occasionnellement pour cible les policiers parce qu'ils doivent parfois faire respecter des lois impopulaires.

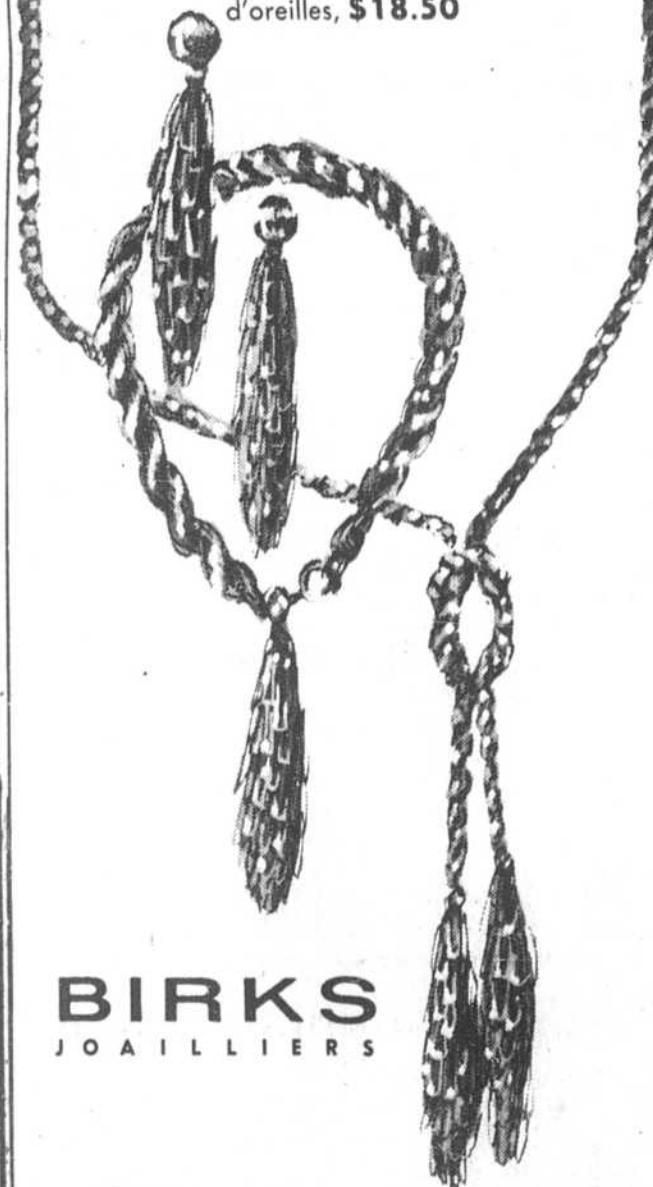
Il est évidemment injuste de critiquer les policiers pour l'accomplissement d'un devoir qui ne leur laisse aucune alternative".

Ce n'est sûrement pas avec l'escalade de critiques destructives, d'accusations fondées sur l'activité, que les médias vont accélérer le règlement d'une situation qui devient de plus en plus intenable, non plus en plaçant des bombes sous le siège de nos véhicules. C'est Jean-Claude Leclerc qui disait que les policiers sont le premier instrument de violence dans la société, à eux d'abord de le civiliser. Qu'on nous en laisse donc la chance, en nous aidant.

- (1) Le Devoir, 18 septembre 1971.
- (2) Balandier, Georges. Sociologie des Mutations Edition Anthropos, Paris, 1970, page 23.
- (3) Young, Kimball. Social Psychology, Chapitre 12 "Behavior of Crowds" Appleton-Century Crofts, Inc., New York, 1964, page 291.
- (4) Ibidem page 294.
- (5) Everett Dean Martin "The Behavior of Crowds" New York, Harper, 1930, page 460.
- (6) Stetzel Jean, La Psychologie sociale, Flammarion, Paris, 1963, page 456.

Cordon en or doublé orné d'épis

Un bijou nouveauté... de style cordon orné de pendants en épi finement travaillés. Pendentif noué, \$40. Bracelet, \$20. Boucles d'oreilles, \$18.50

BIRKS
JOAILLIERSCOURS DU SOIR
LE CEGEP D'AHUNTSIC

OFFRE AUX ADULTES DES COURS EN

ARTS PLASTIQUES ET ESTHÉTIQUES
LANGUES: ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL
LITTÉRATURE: FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE
PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE
SCIENCES HUMAINES: ÉCONOMIE, GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, SOCIOLOGIE, SC. POLITIQUE.

SCIENCES PURES: BIOLOGIE, CHIMIE, MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET COMPTABILITÉ
TECHNIQUES D'INFORMATIQUE
TECHNIQUES D'IMPRIMERIE ET RELIURE

LES DEMANDES D'ADMISSION DEVONT ÊTRE COMPLÉTÉES AVANT LE 15 DÉCEMBRE 1971.

POUR TOUTES INFORMATIONS, PRÉSENTEZ-VOUS ENTRE 15 HEURES ET 20:30 HEURES AU 9155, RUE ST-HUBERT OU TÉLÉPHONEZ ENTRE 9 HEURES ET 18 HEURES À 389-5921, POSTE 210.

SOYEZ RÉALISTES

Nous constatons dans le genre de vie que nous menons dans les années '70, un stress permanent avec lequel nous avons dû apprendre à coexister. La plupart d'entre nous sommes physiquement moralement et intellectuellement, bien malgré nous, conditionnés par ce mode de vie. Des problèmes du cuir chevelu surviennent, chute abondante de cheveux, cuir chevelu grasseux au bout d'un jour ou deux, démangeaisons, cheveux sur l'oreiller. Attention à vous! "LA SEBORRHEE" est là qui vous tient dans son processus irréversible, si l'on ne prend pas les mesures réalistes qui ne consistent pas dans l'utilisation de shampoings médicamenteux ou pas, pas plus qu'on ne doit annoncer que la chute des cheveux provient des nerfs. L'absorption de tranquillisants n'empêchera pas les glandes sébacées de continuer leur œuvre destructrice qui est l'atrophie des papilles pileuses. Les nerfs ont toujours bon dos lorsqu'on ne se donne pas la peine de chercher plus en détail les vraies causes et origines de la séborrhée qui est avant tout une suite de la puberté; la corrélation entre les glandes sébacées et les glandes sexuelles doit être entre autres tenue responsable. D'autres facteurs devront entrer en ligne de compte: hygiène inadéquate, alimentation, fatigue, excès, milieu ambiant, changement de climat. Un spécialiste sérieux prendra tous ces points en considération, mais ceci ne s'établit pas au cours d'une visite de cinq minutes. Les candidats à l'examen du cuir chevelu seront soumis pendant une heure et plus à ces questions.

Alors seulement on vous dira si votre condition répond aux normes des traitements suggérés. Détrompez-vous vite, les traitements de la séborrhée sont longs et très variés. Ce n'est que par la diversification constante et surveillée des formules adaptées que vous serez à même de contrôler la séborrhée. La discipline et la coopération sont indispensables à l'aboutissement d'une mise sous contrôle.

Il est donc aisé de comprendre qu'un shampoing X ou Z ou une formule quelconque à l'usage de tout le monde, s'avère dès les débuts un échec. Car ce

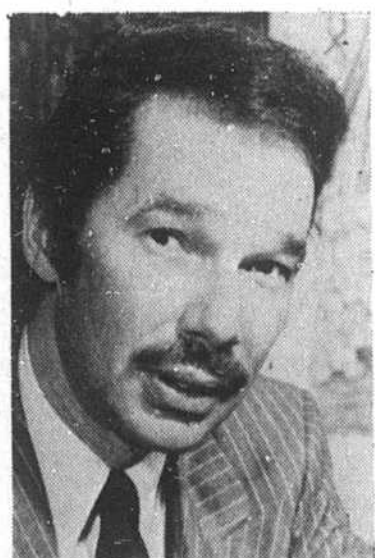
serait admettre d'avance que chaque personne réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas le cas; vos réactions ne sont pas les mêmes, que celles de votre femme, amie ou voisin. Ceci pour établir que le cuir chevelu et ses sécrétions ne sont pas comparables d'un individu à un autre.

L'élément temps et le scepticisme mal placé sont des facteurs qui joueront contre vous quand vous déciderez de prendre votre cas au sérieux lorsque votre problème sera assez ardu et que quasi rien de valable ne pourra être entrepris pour vous aider; vous penserez avec un peu moins de reconnaissance à ces bons conseillers qui vous auront placé sur cette voie de garage. Etre soi, c'est réfléchir par soi-même et essayer au moins d'être sincère.

Le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE connaît des réussites dans le domaine capillaire, mais ne se considère néanmoins pas comme l'oracle et le grand-père infallible de l'art capillaire. Mais 18 ans au service du public nous donnent quand même le droit de supposer que nous ne sommes pas entièrement dépourvus de connaissances dans le domaine du cuir chevelu. Si nos trichologues ne sont pas des génies, ils sont néanmoins pourvus de plus de connaissances que les conseillers en tout et spécialistes en rien.

Si la calvitie ne peut être vaincue, il existe des moyens sûrs pour essayer de la prévenir; sans cela, vous risquez d'être vaincu par elle. Croire à des repousses de cheveux là où il n'y a que pores cicatrisés et papilles atrophiées, serait faire preuve d'une incompréhensible crédulité. Il est également hors de question de faire redévelopper du duvet existant en cheveux normaux et nous prions notre lecteur de bien vouloir prendre ceci en considération.

Un front qui se dégage de plus en plus, une couronne qui se dessine davantage ajoutent des années à votre apparence. Cette apparence rajeunie ou vieillie prématurément peut, à tort ou à raison, être cause d'opportunités manquées, dans la vie. Dans les années '70, l'apparence jeune compte plus que par le passé et une chevelure est un des éléments de cette apparence.



Le CENTRE CAPILLAIRE sous peine de se voir dépassé, se doit d'être en perpétuel état de contestation et de recyclage avec lui-même. C'est dans ce but que, aidés par une équipe de brillants chimistes québécois, nous continuons à développer des formules sans cesse plus complètes, variées et efficaces. Les progrès techniques ne peuvent pas fléchir.

Le présent peut être pour vous le garant de votre avenir capillaire, si vous ne perdez pas la course contre le temps. Et de cela, vous seul êtes le maître.

P.S. Nous avons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom de Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par *Dr. Pierre*
TRICHOLOGUE

LD 35 AA

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 6h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

VOLS TRANSATLANTIQUES
VERS L'EUROPE
À partir de \$188 aller-retourDéparts pour: Paris - Genève
Zurich - Bruxelles - Amsterdam
Frankfurt - LondresAussi vols aller simple vers l'Europe et de l'Europe à partir de \$100.
Liste des vols sur demande.W-W-H-C
(CLUB VACANCES)
1466, rue Crescent
Montréal 107.
Tél.: (514) 849-1159

suites
de la première
page

Bill 28

Le blocage créditiste
n'a duré que 2 heures

QUEBEC (par P. O'N) — Le blocus des créditistes sur le projet de loi 28 n'aura duré que deux heures. La motion visant à reporter à six mois l'adoption de la loi a été démise par un vote de 58 à 6.

Des représentants des trois autres partis sont intervenus pour accuser les créditistes de faire de la démagogie ou de se retrancher derrière les velléités de la constitution canadienne.

Seulement quatre députés créditistes ont pris part au débat pour reprendre sensiblement le même argument, à savoir: que de nombreux groupes se préparaient à contester la constitutionnalité du projet de loi et qu'il valait mieux pour le gouvernement prendre les devants et demander avis auprès de la Cour suprême. En l'occurrence, le Ralliement créditiste proposait que l'étude du projet de loi soit reportée pour une période de six mois.

Le critique du Parti québécois en matière d'éducation, M. Claude Charron, a émis l'opinion que les créditistes ne sont pas seulement contre le bill 28 mais tout simplement contre l'éducation, contre le Québec de 1971.

Au nom d'Unité-Québec, l'ex-ministre de l'éducation M. Jean-Guy Cardinal, s'est également dit d'avis que la motion créditiste visait non pas la forme du projet de loi mais le fond de la question. "Cela fait sept ans que l'on discute de la restructuration scolaire et deux ans que l'on débâche à l'Assemblée nationale sur le même projet de loi."

LE BILL 28

"un dossier vierge sur le plan de la constitutionnalité et un dossier qui ne nous ferait pas perdre six mois à attendre".

"Le gouvernement est prêt, le gouvernement va agir", a conclu M. Saint-Pierre.

La motion d'ajournement a continué d'être discutée en soirée.

Du côté créditiste, MM. Roy, Bédard et autres ont soumis qu'il manque des "garanties" linguistiques et constitutionnelles au projet.

Du côté de l'Unité-Québec, M. Jean-Noël Tremblay, a fait état de sa perplexité et des nombreuses inquiétudes que lui causent certaines dispositions du "bill".

Quant à M. Claude Charron, porte-parole péquiste, favorable au principe du bill, il s'oppose catégoriquement à tout recours à la Cour suprême.

Des députés libéraux prennent également la parole pour appuyer le gouvernement.

Si l'on en juge par la motion dilatoire d'hier, le débat sur le bill 28 risque d'être fort long, d'autant plus que d'autres motions peuvent être présentées, de même que de nombreux amendements lors de l'étude des articles du projet, surtout de la part du Parti québécois.

TOUS RETROUVÉS

se trouvaient deux jeunes filles, avaient quitté, vendredi soir, leur camp situé à proximité du lac des Pins, pour aller passer la nuit dans les bois. Ils devaient se rendre à Saint-Alphonse, à 18 milles au sud de leur camp, et être de retour samedi matin ou, au plus tard, l'après-midi. N'ayant pas eu de leurs nouvelles, les responsables du camp ont alerté les autorités policières dimanche matin.

Des motoneigistes ont été dépêchés au point de départ des étudiants. Mais, la brousaille dans la région devenant bientôt trop dense, un hélicoptère fut appelé sur les lieux.

C'est au cours de ces premières recherches que huit policiers de la SQ s'égarèrent à leur tour, dans les bois.

Une deuxième équipe de recherche dut alors être constituée et, dimanche soir, une cinquantaine de personnes se mettaient à la recherche des huit policiers.

L'intervention la plus substantielle est venue d'un ministre anglophone du gouvernement, M. William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce. Tout en soulignant que les anglophones manifestent présentement beaucoup d'inquiétude à l'égard du bill 28, il s'est dit assuré que le projet de loi protège les droits des minorités et favorisera même l'unité au Québec. "Les Canadiens français doivent reconnaître les soucis des anglophones mais il nous faut repousser les extrémistes, avec fermeté et compréhension."

Affirmant avoir reçu plus d'une soixantaine de lettres d'anglophones le ministre Tetley a résumé en trois points les inquiétudes exprimées: a) la menace que représente le bill 28 pour l'avenir des minorités au Québec; b) la perte d'efficacité que risque d'entraîner le projet de loi sur le système d'éducation anglophone; c) la crainte que leurs associations d'enseignants ne puissent plus négocier séparément. Sur ces trois points précis, M. Tetley a dit avoir obtenu du ministre de l'éducation, M. Saint-Pierre, des garanties satisfaisantes qui lui permettent d'être optimiste et rassuré.

Enfin, le député de Saint-Laurent, M. Léo Pearson, a exprimé l'avis que les créditistes font preuve de démagogie. "Ils ne devraient pas être députés mais comédiens. Il ont droit de se distinguer mais pas de se ridiculiser".

Une fois défilée la motion créditiste, l'Assemblée nationale a repris le débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant la restructuration scolaire sur l'île de Montréal.

Hier matin, après une nuit où le mercure a descendu à près de zéro, les recherches reprirent de plus belle et, vers 11h, deux des étudiants apparurent à l'orée d'un bois.

Les deux étudiants guideront alors les sauveteurs vers le reste du groupe qui fut retrouvé vers 14h30. Plusieurs des 11 étudiants, dont les deux jeunes filles, ont par la suite été conduits à l'hôpital de Joliette souffrant d'engelures aux pieds.

Ils ont été identifiés comme étant Jacques Laforest, 19 ans, Jean Brabant, 20 ans, Jacques Bélanger, 16 ans, Pierre Hamel, 17 ans, Jean Ouellet, 16 ans, Suzanne d'Isle, 17 ans, Pierre Dumoulin, 17 ans, Gilbert Martin, 17 ans, Hélène Lamarche, 19 ans, tous de Montréal ainsi que Yvon Ducharme, 16 ans, de Mont Saint-Gregoire, et Gilles Bélanger de Sutton.

Entre-temps, les huit policiers avaient été localisés depuis 10h à l'extrémité d'un lac, dans la région de Saint-Côme. Ils ne purent cependant être secourus que vers 14h30 parce que des chutes de neige empêchaient l'utilisation de l'hélicoptère.

En fin de journée hier, tout était rentré dans l'ordre et les 19 disparus en étaient quittes pour une bonne tasse de café.

M. STANFIELD

leurs politiques ouvertement dans un congrès, devant les journalistes et les observateurs.

Notre congrès montre aussi, a-t-il poursuivi, un parti politique se préparant non seulement à remporter une élection mais encore mettant au point de nouvelles politiques.

Ces nouvelles politiques, il les a résumées en quelques mots: la liberté implique un sentiment d'humanité et de responsabilité envers les autres: la liberté signifie compassion et le bien-être social n'est pas un vain mot, pas plus que ne l'est le mot profit.

Mais le bien-être n'est pas le critère sur lequel on peut juger une société dynamique en pleine évolution. Ce critère, c'est plutôt le sens de l'initiative, d'imagination et d'aventure et c'est pourquoi les progressistes-conservateurs parlent en ces termes, qui n'excluent pas pour autant la compassion.

Le gouvernement, a ajouté M. Stanfield, est le serviteur du peuple et son principal outil devrait être la persuasion et non l'intimidation.

Revenant au gouvernement libéral, M. Stanfield a rappelé le chômage qu'il a créé dans sa lutte contre l'inflation et insiste que le premier objectif de son gouvernement serait de placer le plein emploi en tête de liste des priorités.

Parmi ces priorités vient justement l'établissement, de concert avec les provinces, des priorités... pour qu'on détermine dans ce monde compétitif, ce que les Canadiens sont en mesure de faire le mieux et de créer un climat pour encourager les investisseurs, canadiens ou non, à respecter les priorités établies.

C'est le climat qu'un gouvernement conservateur doit promettre au Canada. C'est le climat qui sera le thème de la campagne.

Pour M. Stanfield, rien de plus simple que d'obtenir la confiance du peuple canadien, puisque le parti fait confiance au peuple, puisque le parti croit que les Canadiens sont capables d'exprimer leurs désirs dans une variété de domaines par l'entremise de niveaux de gouvernement qui ne sont pas le gouvernement central.

En passant, M. Stanfield a rendu hommage à M. John Diefenbaker dont le règne a été marqué d'une "si concrète contribution à la vie de millions de Canadiens par des hausses des pensions de vieillesse, par une aide accrue aux chômeurs et par une lutte déterminée aux disparités régionales.

Tant que je serai à la tête de ce parti, a promis M. Stanfield, nous ne nous écarterons pas de ces principes chers selon lesquels les Canadiens incapables de participer pleinement à la vie économique du pays sont importants. Ceci s'applique aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux malades etc.

LE CANADA

L'ex-premier ministre John Diefenbaker a suggéré que le Canada convoque l'Inde et le Pakistan à Ottawa de la même manière que Roosevelt avait invité les leaders russes et japonais à Washington, en 1905, pour mettre fin à une guer-

re. Cette solution n'aura aucune chance de fonctionner, répond M. Sharp.

Le leader du NPD, M. David Lewis, s'est dit d'avis qu'une guerre mondiale est proche si les hostilités indo-pakistanaïses attirent dans la mêlée les forces de la Chine et de l'URSS.

M. Sharp a rappelé à la Chambre que son gouvernement avait prié le Pakistan de restaurer le gouvernement représentatif au Pakistan oriental et avait aussi demandé à l'Inde de se montrer patiente et d'user de retenue devant l'ampleur du problème des réfugiés (c'est surtout depuis la fin du mois de mars 1971 que les Bengalis du Pakistan oriental ont fui le territoire où l'armée pakistanaïse se livrait à une répression sans quartier.)

LE FLQ

édifices de la Power Corporation et de la Dominion Foam parce que ces édifices étaient trop bien gardés par la police.

"Ce sera pour la prochaine fois", précise le communiqué.

Le communiqué qui est écrit en lettres majuscules sur un papier glacé est une photocopie d'un texte original. Il comporte en filigrane un patriotisme de 1837. Il avait été glissé à l'intérieur d'une édition du lundi 6 décembre 1971 du Devoir qui, elle-même, avait été déposée dans un panier à ordures de la station de métro Place d'Armes.

Le FLQ déclare dans le texte que les attentats de la fin de semaine sont "un avertissement contre les bigs boss de ces compagnies qui méprisent leurs employés".

Le communiqué qui n'est signé par aucune cellule en particulier se termine par le célèbre "Nous vaincrons".

MUNICIPALITÉS

présentement 6,1585.

Le bill 276 remplacera, de plus, la "loi des fusions volontaires" jugée inefficace par le ministre Tessier.

Le projet autorise le ministre à établir des unités de regroupement pouvant comprendre des municipalités tant urbaines que rurales. Il prévoit qu'à la demande de la moitié des conseils municipaux des municipalités de l'unité, représentant cinquante pour cent de la population globale de l'unité, le gouvernement pourra approuver la fusion des municipalités de l'unité.

Ces unités n'ont pas encore été délimitées, mais le ministre, M. Maurice Tessier, a déclaré la semaine dernière dans une entrevue au Devoir, que la priorité sera accordée aux trois communautés urbaines existantes (Montréal, Québec et Outaouais) et aux autres agglomérations urbaines. Le ministre a aussi dit que les unités envisagées n'ont rien de commun avec les 131 "communautés municipales" qui étaient prévues dans le projet de loi-cadre du printemps dernier.

Si un projet de fusion suscite de l'opposition, la Commission municipale du Québec tiendra une enquête publique et fera rapport au ministre. Elle pourra notamment recommander qu'il y ait un référendum dans les municipalités concernées.

Le ministre pourra ordonner à des municipalités de faire une étude conjointe sur l'opportunité de se fusionner, étude suivie de la tenue d'un référendum.

M. Tessier espère le faire adopter par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année.

Dans le cas de l'île de Montréal, le ministre Tessier a déjà indiqué que les 29 municipalités devront se regrouper en cinq, six ou sept villes. Dans son entrevue au Devoir, il a même précisé que les décisions à ce sujet devront être prises avant la fin de 1972 pour que les regroupements puissent se faire en 1973.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Communauté de Montréal, s'est dit d'accord avec l'objectif de regroupement avancé par le ministre. Plusieurs maires de la région de Montréal ont aussi indiqué leur accord avec ce principe mais la plupart ont émis des doutes sur l'efficacité très rapide fixée par le ministre pour le regroupement sur l'île de Montréal.

AMENDEMENTS

disposition: d'autres sociétés continuera de s'appliquer afin de permettre à une caisse de crédit et à une caisse populaire de constituer des réserves de \$300,000 à partir du revenu ayant été imposé à 25% que ces réserves dépassent ou non 5% des dépôts et du capital — actions.

Le droit de constituer des réserves de 5% ne s'appliquera qu'aux augmentations de réserve intervenues après 1971.

Durant la période de transition, les caisses de crédit et les caisses populaires, a poursuivi M. MacEachen, devront posséder des réserves égales au plus faible des deux montants suivants: le montant maximal de 5% des dépôts et du capital-actions ou le montant des réserves réelles calculées d'après les actifs pris à leur valeur utilisée pour l'application de l'impôt.

Ainsi, si les réserves de départ réelles sont inférieures à 5% elles pourront être portées à 5% au moyen du revenu

frappé d'un impôt de 25 pour cent; le fait que de telles réserves supplémentaires ont été constituées dans le passé n'affecte pas le droit d'une caisse d'utiliser un taux de 25% pour cent à l'avenir.

Par suite de l'abandon du concept "capital utilisé" pour les coopératives, le gouvernement a décidé d'oublier également ce concept pour les caisses de crédit et les caisses populaires.

La limite relative aux abattements d'intérêt se rattachant au capital utilisé a également été supprimée.

Le gouvernement espère que ce nouveau système, plutôt que de modifier l'ancien qui n'était pas approprié, sera mieux adapté à la réalité et tiendra compte du fait qu'une coopérative est constituée d'un groupe de personnes qui se sont unies pour s'entraider.

Comme les parlementaires avaient déjà en main des amendements et des sous-amendements au texte principal du projet de loi C-259, il était impossible d'en présenter de nouveaux sans avoir battu ou retiré les précédents.

Tenant compte de la limite de temps imposée par le gouvernement pour terminer les discussions, l'opposition s'est rangée à la demande de M. MacEachen de tout simplement retirer les premiers.

Les débats sur les amendements relatifs aux coopératives devront se terminer ce soir. D'ici là, les intéressés ont préféré en prendre connaissance plutôt que de les commenter.

LA PRESSE

ment que l'impasse ne soit totale.

C'est ainsi que M. Cournoyer est revenu à la table des négociations pour demander aux parties en présence de circonscrire le conflit aux clauses professionnelles. Une entente sur ce qui constitue les clauses professionnelles permettrait de voir plus clair dans les négociations, a-t-il déclaré, en substance, et c'est à partir de là qu'il pourrait recommander une formule de règlement qui aurait plus de chances d'être agréée par les deux parties.

La direction du journal avait présenté, au début de la journée, une "proposition globale" au syndicat des journalistes, dont l'élément principal est la création d'une commission d'évaluation des normes professionnelles.

Cette commission, selon un communiqué publié par La Presse, serait "chargée d'étudier, dès le retour au travail, les clauses en suspens qui ont trait à l'exercice de la profession à la Presse".

La commission, qui serait composée de sept membres (trois de la partie patronale, trois de la partie syndicale et un président neutre qui n'aurait pas le droit de vote), ferait des recommandations qui seraient étudiées à la réouverture des négociations le 1er décembre 1972.

Apparemment, La Presse considère comme "négociables" immédiatement les questions d'ordre monétaire (salaires et vacances), ce avec quoi les journalistes sont d'accord. Mais les journalistes veulent aussi négocier immédiatement certaines clauses "professionnelles" avant de reprendre le travail, ce à quoi La Presse s'oppose, invoquant les droits de gérance.

M. Claude Beauchamp, porte-parole des journalistes, a déclaré:

La Presse nous demande de rentrer avec des augmentations de salaires et sans convention collective.

D'autre part, le directeur du personnel de La Presse, M. Jean-Robert Gauthier, affirme dans un communiqué que La Presse, entreprise privée, entend assumer les responsabilités qui appartiennent à l'entreprise privée dans le cadre socio-économique du Québec.

L'INDE

L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Kenneth Heating, a été invité par M. Kaul à faire connaître à son gouvernement l'importance qu'il y a pour Washington à procéder, bien que tardivement, à un revirement politique et à reconnaître "le verdict du peuple du Bangla Desh".

BAIE JAMES

Suite de la page 3

Dans un second temps, le député péquiste de Sainte-Marie a affirmé que le contrat de construction de la route devant relier Matagami à la Baie James avait été accordé à la société américaine "Niewit" du Nebraska. Il a demandé au ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, s'il était dans l'intention du gouvernement de favoriser dans l'avenir les entreprises québécoises.

Le ministre a pris avis de la question tout en soulignant que dans le développement de cette région, les contrats sont accordés par la Société de développement de la Baie James et non par le gouvernement.

"Société qui n'est responsable devant aucun ministre", a aussitôt répliqué le député.

LES TRIBUNAUX

Suite de la page 3

sée avait réuni plus de 10,000 personnes, rue Saint-Denis.

Le coroner Laurent Lapointe a prononcé un verdict de mort accidentelle dans le cas de la jeune fille qui est morte ce soir-là, durant la manifestation, tandis que le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, a déclaré à ceux qui demandaient une enquête sur cette manifestation qu'il n'y avait pas lieu de tenir pareille enquête.

LES BEAUX ARTS

Suite de la page 3

L'oeuvre est en bois de tilleul. On sait que cet arbre, le "Linden", a joué un rôle considérable dans la culture allemande: presque tous les sculpteurs de bois à l'époque s'en servaient, une célèbre chanson de folklore ("Dort unter den Linden"), et une non moins célèbre de Berlin ("Unter den Linden") lui ont été consacrées. La statuette mesure 28 pouces et demi environ, et sera logée sous une cloche de verre spéciale, où l'humidité pourra être contrôlée. Elle date de la première décennie du XVIIe siècle, le style gothique tardif, peu ou pas influencé par les recherches sur le corps humain des maîtres italiens. Par contre, on note le jeu heureux d'une spiritualité médiévale et d'un réalisme qui témoigne de la Renaissance "du Nord".

On verra aussi sur cette photo les traces de quelques trous. C'est là que l'artiste avait inséré les flechettes. Saint-Sébastien, martyr de l'Eglise primitive, fut effectivement torturé par des fleches. Sous le règne de l'empereur Dioclétien, chef de la première cohorte des prétoriens, Sébastien travaillait en secret à la conversion des païens, et fut dénoncé. Après le supplice des fleches, vint la mort à coups de bâton. "Evidemment, le musée n'a pas l'intention, précise le directeur, de suivre cette pratique moderne de la restauration, et de remplacer des fausses fleches dans la statue".

Des copies faites par les artistes de l'atelier Riemenschneider, une dizaine sont connues. Les modèles nous permettent, par exemple, de savoir où irait le bras gauche du saint, qui a été brisé. Il devrait toucher le pan de tissu, à droite en bas sur la photo. Chacune des copies qui existent encore est d'une main différente.

Le culte de Saint-Sébastien était l'objet d'une grande ferveur en Italie et dans les états germaniques. Il fut très souvent représenté par les artistes Mantegna, Pérugin, Titien, Giordano, le Suer et plus récemment par le maître français Delacroix. Oubliée pendant quelques siècles, l'oeuvre de Tilman Riemenschneider fut ressuscitée par le mouvement romantique.

LES ANGLO-

PROTESTANTS

Suite de la page 3

En plus du projet de loi 28, la QAPSB entend également contester devant les tribunaux la validité du règlement n° 6 qui permet au ministre de l'éducation d'établir le nombre d'heures d'enseignement devant être donné en français dans les écoles anglaises.

Adopté l'an dernier, ce règlement, "qui doit être appliqué progressivement" n'a été jusqu'à présent appliqué que dans très peu d'écoles anglaises. M. Coolon considère cependant qu'en principe ce règlement accorde trop de pouvoir au ministre de l'éducation.

"Le pouvoir a-t-il dit, que ce règlement accordé au ministre de l'éducation va à l'encontre des droits accordés par la loi 63 qui permet aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants."

Dès l'adoption du projet de loi 28, avant Noël si l'on se fie aux intentions de M. Saint-Pierre, les dirigeants de la QAPSB consulteront leur comité juridique pour savoir quand et comment entamer les actions judiciaires.

Parlant la semaine dernière devant les membres du Canadian Club de Montréal, M. Saint-Pierre a déclaré que c'était le droit le plus strict de ceux qui le désirent de contester la constitutionnalité du projet de loi 28.

"C'est leur droit le plus strict, a-t-il dit, comme c'est le droit de chacun, de soulever à tort et à travers toutes les interrogations possibles afin de tenter de discréditer l'appareil gouvernemental lors d'une négociation quelconque de pouvoirs ou de droits, dans quelque domaine que ce soit.

"Mais il appartenait au gouvernement de se prémunir contre de telles attaques. C'est la raison pour laquelle le projet 28 a été soumis à une étude de constitutionnalité qui nous laisse assez peu de doutes sur la teneur d'un éventuel jugement de cour, ou sur l'opinion du "Privy Council", selon qu'il faille en appeler à l'un ou l'autre des organismes canadiens ou impériaux."

COMMISSION DE CONTRÔLE
DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

LES PERSONNES CI-APRÈS MENTIONNÉES ONT DEMANDÉ LE PERMIS SUIVANT:			
VALENTE, Mme Thi Thai	1509 Bleury Montréal		S.A.M.
TARDY, André	1224 est Ste-Catherine Montréal		Épicerie
WILLIAMS, Mme Diane	6470 est Beaubien Montréal		Épicerie
TETRAULT, Jean-Paul	8550, 14ième avenue (St-Henri) Montréal		Épicerie
YU, Mme Lin May Chin	7007 boul. Pie IX Montréal		Bar
THÉBERGE, Mme Jeannine	9403, 28ième avenue (Rivière-des-Prairies) Montréal		Épicerie
VIOLA, Bernard	115 ouest Henri-Bourassa Montréal		Épicerie

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

faits divers

Deux accidents: trois victimes

Trois personnes ont été tuées et cinq autres blessées hier dans deux accidents de la route, survenus dans la région de Québec.

Le premier accident a causé deux morts et cinq blessés lorsque l'automobile a manqué un virage et a plongé dans la rivière qui coule près de Saint-Henri de Lévis.

Les victimes sont Lisette Gagnon, 21 ans, et Jean Brosseau, 21 ans, tous deux de Thetford Mines.

Le second accident, qui a causé la mort de Julien Hamel, 64 ans, de Laurier-Station, près de Québec, est survenu lorsque l'automobile de la victime a capoté sur la route 26, à Charny, dans le comté de Lévis.

Quatre bandits: la main au collet

Quatre bandits qui venaient de commettre un hold-up à LaSalle ont été capturés en début de soirée hier par des policiers de Montréal.

Les quatre hommes dont l'identité était inconnue au moment de mettre sous presse venaient de commettre un vol à main armée à une succursale de la compagnie Canadian Tire Shop, à LaSalle.

Après leur capture, les bandits ont été remis à la Sûreté de Laval.

Par ailleurs, la police de Montréal annonçait qu'un hold-up avait été commis au magasin Stanley Bargain Store, dans l'ouest de Montréal.

Selon les premiers rapports, il s'agissait d'un vol de \$210 commis par un individu brandissant une arme factice.

La section des enquêtes criminelles de la police de Montréal enquête sur cette affaire.

Intrusion au Palais de justice

Deux inconnus affublés de masques ont réussi, en fin de semaine, à s'introduire au palais de justice, durant la nuit, en menaçant le gardien de nuit d'un revolver.

On a appris hier que les deux hommes se sont enfuis avec les clés qui ouvrent les voûtes où sont entreposés les pièces à conviction et dossiers finis, au sous-sol de l'immeuble du 100 est, rue Notre-Dame.

Il ne semble pas que l'argent des caisses du greffe et les dossiers des procès en cours aient été touchés.

Les policiers ont d'ores et déjà écar-

té l'idée que les deux drôles auraient déposé une bombe puisque rien n'a explosé au palais de justice durant la journée de dimanche.

Généralement, durant la fin de semaine, à cause des dépôts en argent qui sont confiés à la caisse du greffe pour les remises en liberté de ceux qui comparaitront le samedi matin, il peut se trouver derrière les comptoirs du greffier de \$25,000 à \$50,000 en espèces.

Il va sans dire que la disparition de pièces incriminantes ou de dossiers embêtants pourrait être salutaire à plus d'un criminel.

France

La ronde des prix, nouvelle tranche

● L'Interallié à Pierre Rouanet

PARIS (AFP) — Le Prix Interallié a été décerné hier à Pierre Rouanet pour son livre "Castell" (Grasset).

C'est au premier tour de scrutin que le prix a été attribué par 7 voix à Pierre Rouanet contre 3 voix à Pierre Chany pour "Une longue échappée" (La Table Ronde), et une voix à Claude Breuer pour "Une journée un peu chaude" (Robert Laffont).

Pierre Rouanet, un journaliste écrivain, est un spécialiste de la politique intérieure française.

C'est dans ce domaine qu'il a puisé la matière de ses deux premiers ouvrages: "Mendes-France au pouvoir (1954-1955)" — qui a obtenu le prix "Aujourd'hui" — et "Pompidou".

Né en 1921 dans la banlieue parisienne, Pierre Rouanet a été quelque peu ses études universitaires pour participer à la guerre contre l'Allemagne hitlérienne. Démobilisé, il entreprend alors une carrière de journaliste: tout d'abord à la "Dépêche du Midi", puis au "Nouvel Observateur".

Sa sœur est une anesthésiologue réputée de Paris. Elle lui a fourni l'importante documentation technique de "Castell", qui raconte la guérison physique d'une anesthésiologue, Andrée Castell-Mauroux, après un accident de voiture. Livre puissamment réaliste où sont décrits, avec une exactitude parfois difficile à supporter, les détails cliniques des blessures. Mais l'intérêt de l'ouvrage est dans le portrait psychologique de la femme-médecin: elle participe à la bataille pour sa guérison non seulement par sa volonté mais aussi par ses connaissances médicales.

● Le grand prix national à Cassou

PARIS (AFP) — Le Grand prix national des lettres, décerné chaque année par le ministère français des affaires culturelles, a été attribué hier à Jean Cassou pour l'ensemble de son œuvre.

Poète, historien, romancier et critique d'art, Jean Cassou est né en 1897 à Deusto, près de Bilbao, en Espagne. Conservateur en chef du musée français d'art moderne, son premier recueil, "33 sonnets composés au secret", a été publié en 1944 et est considéré comme un des plus beaux textes de la résistance en France. Jean Cassou est également un éminent hispaniste.

Le Grand prix national de la musique a été attribué au compositeur Darius Milhaud également pour l'ensemble de son œuvre.

Né en 1892 à Marseille, dans le sud de la France, Darius Milhaud a composé plus de 400 ouvrages des styles les plus divers, lyrique, liturgique, divertissement et musique pure. Darius Milhaud a également dirigé la plupart des grands orchestres du monde.

Le Grand prix national du théâtre, attribué pour la première fois, a été décerné à Jacques Lemarchand, 63 ans, critique théâtral du journal "Le Figaro", passionné par le nouveau théâtre et ardent défenseur des jeunes compagnies.

Enfin, le Grand prix national des arts a été attribué à Pierre Courtin, graveur de 50 ans, qui a notamment illustré des poèmes d'Eluard et de Nicolas Beaudoin.

● et le Maurice Travers à Galarneau

PARIS (AFP) — L'Académie des sciences morales et politiques a tenu hier après-midi sa séance solennelle annuelle, sous la coupole de l'Institut de France, à Paris.

A cette occasion, a eu lieu notamment la proclamation des lauréats des différents prix, dont M. Claude Galarneau, professeur à l'université Laval, de Québec, arrivé le matin même pour la circonstance.

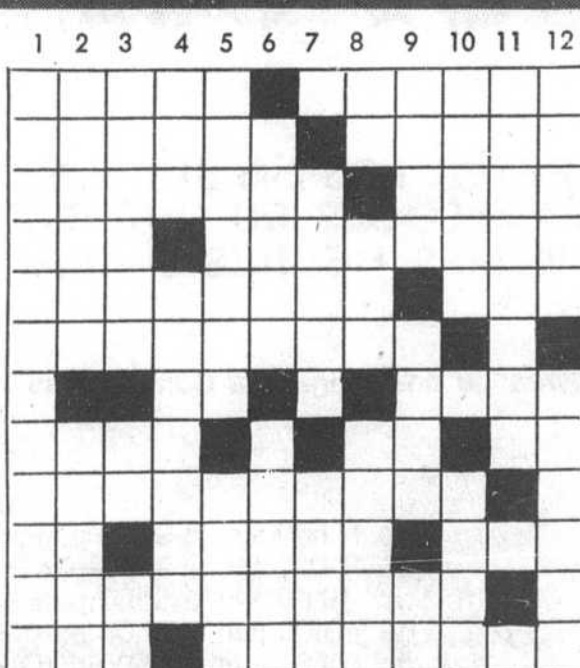
M. Galarneau a obtenu le prix Maurice Travers pour son ouvrage "La France devant l'opinion canadienne" (1960-1961).

Le palmarès a été lu devant une nombreuse assistance par M. Jean-Jacques Chevalier, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques.

ALEXIS LICHINE présente CHATEAU TIMBERLAY de Bordeaux

(médaillées d'or, Paris 1962 et 1970)

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Espèce de solanacée originaire de l'île de Tobago.
- 2-Angle d'un plan vertical avec un autre plan vertical choisi pour plan d'origine.
- 3-Changères d'affection. — Relatif au gaz.
- 4-Belle-fille. — Perdre connaissance.
- 5-Acier spécial au titane et au cobalt. — Vette.
- 6-Mammifère portant une trompe courte. — Ancien nom de provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie.
- 7-Etoffe. — Superpose les poissons sautés dans les barils.
- 8-Atlantique. Pacifique. — Propre. — Mettre à sec.
- 9-Signe numérique indiquant l'absence de valeur. — Paradoxe terrestre. — Pronom indéfini.
- 10-Extraordinaire. — Soigné.
- 11-Propre à l'été.
- 12-Réer. — Partie jaune du tronc et des branches d'un arbre.

Solution d'hier

1. JUVENILE
2. ADULTERATION
3. NERSEASTIL
4. VELLEALLOES
5. LULESSORE
6. ESERINE NE D
7. REMETTRE LIE
8. SCIA AME LIT
9. L'ENLACEUR R
10. SENTIR TRURO
11. BENTAEDE UN
12. AGE NUMERIQUE

Verticalement

- 1-Action de tambouriner.
- 2-Teindre en couleur d'azur.
- 3-Irrespo (pop) — Radon. — Ve nu au monde.
- 4-Conscience. — Sévère.
- 5-Opérer un curetage. — Hom-

ROSE MONTE DE DISQUES MONTROSE

DISQUE 12" MICROSILLON PRIX MONTROSE

STÉREO GRAVURE UNIVERSELLE

PRIX DU MANUFACTURIER 6.98

CLASSIQUE

le disque

STU 70030 - BACH - Sonates pour orgue vol. 1. Marie-Claire Alain.

STU 70031 - BACH - Sonates pour orgue vol. 2. Marie-Claire Alain.

STU 70045 - HANDEL - Water Music complete. Orch. de chambre de J.F. Paillard.

STU 70058 - VIVALDI - Les quatre saisons. Pro Arte arch./K. Rameau.

STU 70070 - BACH - Toccata et fugue en re mineur. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70102 - La fête des belles eaux, etc. Percussion Lorient. Waves.

STU 70125 - RAMEAU - Les six concertos en sextuor. Orch. de chambre de J.F. Paillard.

STU 70132 - RICHTER DE HARPE AVEC LYL AKSINE - Bach - Saint-Saëns - Fauré - Poulenc - Ravel.

STU 70148 - BACH - 18 chorales luthiques vol. 1. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70149 - BACH - 18 chorales luthiques vol. 2. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70156 - MESSIAEN - Quatuor pour la fin des temps. De plus (claviers) Fernandez (violin) etc.

STU 70159 - MOZART - 13 sonates pour orgue et arch. Marie-Claire Alain et J.F. Paillard.

STU 70161 - HAYDN - Concerto pour trompette, pour deux cors et orgue. M. André (trompette) M. C. Alain.

STU 70163 - Recital de Jean Pierre Rampal. Bach. Sonate Telmann à l'orgue.

STU 70166 - BACH - 3 sonates pour violoncelle et clavier. Tardieu (violin) R. Veyron-Lacroix.

STU 70170 - VIVALDI - 3 chorales. Gloria Kyrie. Lauda Jerusalem. S. Callot chorale et arch. J.F. Paillard.

STU 70172 - MOZART - 6 sonates pour flûte et clavier. Rampal et R. Veyron-Lacroix.

STU 70175 - MOZART - Concerto pour flûte et harpe et conc. Clarinette. Rampal. Flûte Laskine. Harpe Lancelotti.

STU 70184 - CONCERTO ITALIEN POUR LA FLUTE. Tartini. Sammartini. Vivaldi. Pergolesi. Rampal.

STU 70188 - BACH - L'ART DE LA FUGUE VOL. 1. Soor radio chamber arch. K. Ristenpart.

STU 70189 - BACH - L'ART DE LA FUGUE VOL. 2. Soor radio chamber arch. K. Ristenpart.

STU 70192 - BOELDIEU - Concerto pour harpe. L. Laskine à la harpe.

STU 70198 - BACH - Clavier bungen vol. 1. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70199 - BACH - Clavier bungen vol. 2. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70200 - MESSIAEN - 3 cantates liturgiques de la présence divine. Yvonne Loriod au piano.

STU 70201 - ANDRÉ JOLIVET - Concerto. 2 pour trompette. - trompettes cordes et piano. - violoncelle. M. André-Navarro. Lorient.

STU 70208 - HANDEL - Sonates pour flûte et clavier vol. 1. J.P. Rampal et R. Veyron-Lacroix.

STU 70209 - HANDEL - Sonates pour flûte et clavier vol. 2. J.P. Rampal et R. Veyron-Lacroix.

STU 70215 - VIVALDI - 4 concertos pour divers instruments. Sonate n. 1 pour Haut-bois et une voix. Basson. Rampal et Paris baroque en.

STU 70231 - ALBONONI - L'Adagio pour orgue et cordes et Maurice André et K. Ristenpart.

STU 70232 - MOZART - Petite musique de nuit et divertissement. 13 sonates radio et arch. K. Ristenpart.

STU 70240 - VIVALDI - 6 sonates pour violoncelle et clavier. Tardieu et R. Veyron-Lacroix.

STU 70241 - TELEMANN - Concertos pour flûtes. Jean Pierre Rampal.

STU 70244 - BACH - 16 chorales. Marie-Claire Alain à l'orgue.

STU 70252 - TELEMANN - 4 concertos pour divers instruments. Duchesne à la flûte. Orch. J.F. Paillard.

STU 70255 - LALO - Concerto pour violoncelle et Navarra à violoncelle.

STU 70276 - TELEMANN - Concerto pour 2 trompettes 2 haut-bois et cordes et 3 flûtes. etc. Duchesne et Rampal à la flûte. M. André.

STU 70290 - SIX CONCERTOS POUR TROMPETTES - Maurice André (joue Vivaldi, Albinoni, etc.).

STU 70302 - MESSIAEN - Extrait resurrexionis mortuorum. Lorient au piano. Pierre Boulez.

STU 70308 - BACH - Fantaisies à l'orgue. Marie-Claire Alain.

STU 70309 - BACH - Trios et Aria à l'orgue. Marie-Claire Alain.

STU 70309 - BACH - Trios et Aria à l'orgue. Marie-Claire Alain.

STU 70310 - BACH - 18 chorales. Marie-Claire Alain.

STU 70311 - 18 chorales de Bach. Marie-Claire Alain.

STU 70330 - MOZART - 2 concertos pour flûtes et Andante pour flûte. Jean Pierre Rampal.

STU 70347 - BACH - Variations Goldberg. E. Picht à l'orgue.

STU 70350 - MESSE POUR ST-HUBERT - Pour cors et orgue. MARIE CLAIRE ALAIN.

STU 70357 - TELEMANN - Suites pour arch. Jean François Paillard.

STU 70358 - JEAN LANGLAIS - Missa Solenne. Missa in anglicano.

STU 70640 - Musique pour clavier avec L. Boulay, de Louis et François Couperin.

STU 70641 - VIVALDI - 5 concertos pour flûte à double et arch. de chambre. Orch. de Jean François Paillard.

STU 70645 - RAVEL - MUSIQUE POUR PIANO. Gaspard de la nuit et Miroirs. M. Hoss au piano.

STU 70647 - GUITARE BAROQUE AVEC KRAGOSING. - Frescobaldi Purcell. Rameau. Froberger et Handel.

STU 70316 - F. RAMPEAUER - Symphonie du festin Royal Maurice André. Orch. de Jean François Paillard.

STU 70386 - MONTEVERDI - Selve Maria vol. 1. Eni Vocal et luit de l'auvonne dir. Michel Carbaz.

STU 70311 - MAURICE ANDRÉ - BACH - Suite no 2 - Concerto en re mineur.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

STU 70568 - WEBER - Ouvertures: Le freischütz - Oberon - Euryanthe - Ahy Hassan - Jubel - Peter Schmal. Orch. symph. Bamberg dir. T. Gunkelbauer.

PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER 6.29 Sp. 4.99

S 35025 - BEETHOVEN - Sonates claires de lune et pathétique.

S 35092 - MOZART - Horn concerti. Brain/Phil/Karajan.

S 35411 - SOVIET ARMY CHORUS AND BAND - Song of youth. For organ. Volga Boat song. Kalinka. etc.

S 35427 - SUPPÉ - Six ouvertures. Kálmán.

S 35443 - GRIEG PEER GINT MUSIC - Royal phil/Beecham.

S 35547 - VILLA LOBOS - Bachianas brasileiras nos. 2, 5, 6, 9.

S 35514 - TCHAIKOVSKY - Overture 1812. Karajan.

S 35613 - DVORAK - Symphonie no. 5. Smetana/ La maldou/ Van Karajan.

S 35642 - MOZART - Don Giovanni. Schwarzkopf/Sutherland.

S 35722 - BEETHOVEN - Piano concerto no. 5. Claudio Arrau.

S 35726 - CHOPIN - Les valses. Mieczyslaw.

S 35728 - CHOPIN - Les six polonaises. Mieczyslaw.

S 35740 - TCHAIKOVSKY - Le lac des cygnes et la belle au bois dormant. Van Karajan.

S 35777 - SCHUBERT - Trois quatuors. Menuhin/Amadeus cordes.

S 35818 - BIET - Extraits de Carmen. Victoria de Los Angeles.

S 35830 - PUCCINI - Extraits de Madame Butterfly. Victoria de Los Angeles.

S 35827 - GOUNOD - Extraits de Faust. Victoria de Los Angeles.

S 35877 - VIVALDI - Les quatre saisons. Virtuosi di Roma.

S 35882 - MARIA CALLAS - Extraits d'opéra français.

S 35890 - ROSSINI - Les ouvertures. Van Karajan.

S 35922 - SIBELIUS - Symphonie no. 5. Finlandia. The Phil/Van Karajan.

S 35924 - SAINT-SAËNS - Symphonie no. 3. Georges Pretre.

S 35936 - ROSSINI - Extraits du Barber de Séville. Maria Callas.

S 35946 - SCHUBERT - The great symph. Klempner.

S 35948 - MOZART - Petite musique de nuit. Water music. Van Karajan.

S 35953 - POULENC - Gloria in G majeur. Georges Pretre.

S 35983 - CHOPIN - Mazurkas. Mieczyslaw.

S 36010 - BACH - Concerto en re mineur pour violon et arch.

S 36006 - BACH - Concerto en re mineur pour violoncelle et arch.

S 36005 - SAINT-SAËNS - Concerto pour violon et arch. no. 3. Mielstein et Fritschy.

S 36036 - BACH - Deux concertos pour violons. Vivaldi. Concerto. Mielstein.

S 36026 - WEST MEETS EAST - Vol. 2. Shankar et Menuhin.

S 36027 - BEETHOVEN - Concerto no. 1. Stelli et Gileli.

S 36028 - BEETHOVEN - Concerto pour piano no. 2. Stelli et Gileli.

S 36030 - BEETHOVEN - Concerto no. 4. Stelli et Gileli.

S 36031 - BEETHOVEN - Concerto no. 5. Stelli et Gileli.

S 36032 - BRAHMS - Concerto pour violon et re. Oistrakh et Stelli.

S 36035 - BARTOK - pour arch. Saji Ozawa.

S 36038 - BERLIOZ - Romeo et Juliette. Musique arch. Chicco. symph. arch. Giulini.

S 36039 - STRAVINSKY - Suites de Petruschka et Oiseau de feu. Chicco symph. arch.

S 36040 - BRAHMS - Symphonie no. 4. Chicco symph. arch. Giulini.

S 36041 - BACH - Préludes nos. 1, 6, 9. Jesus la joie de l'homme dieu. Goyette no. 1, 2. pour sa lute violoncelle no. 5.6. Christopher Parkening.

S 36045 - SCHUBERT - Symphonie no. 9. Stelli/Cleveland arch.

S 36103 - BACH - concerto en re mineur pour violon haut-bois.

S 36108 - HANDEL - Le balcon. Cluytens.

S 36128 - MOZART - Symph. nos. 35 et 36. Cluytens.

S 36129 - MOZART - Symph. nos. 38 et 39. Klempner.

S 36130 - COZZI - Quatre concertos. Virtuosi di Roma.

S 36135 - LES MEILLEURS SOPRANOS - Schwarzkopf/De los Angeles/Crepin.

S 36143 - RED ARMY ENSEMBLE - Kamarinsky. Kalinka. Anis.

S 36146 - CHOPIN - Ballades. Mieczyslaw.

S 36150 - SCHUBERT - Richter au piano.

S 36153 - CONCERTO BAROQUE - Haut-bois. - Zanfani/Flute. Repil. Virvut de Roma.

S 36183 - MOZART - Symph. nos. 40 et 41. Klempner.

S 36197 - RACHMANINOFF - Concerto no. 3. Mieczyslaw.

S 36206 - RED ARMY ENSEMBLE VOL. 3 - La mersellotte. The variety, etc.

S 36207 - ROSSI - Extraits du Barber de Séville. V. de Los Angeles.

S 36226 - FLOTOW - Extraits de Martha. Frid/Wunderlich.

S 36231 - MOZART - Concerto pour violon nos. 1 et 2. Menuhin.

S 36226 - HAYDN - Six flûtes quatuor. S. Rampal.

S 36246 - DVORAK - Symph. no. 9 du nouveau monde. Klempner.

S 36247 - MOZART - Sereade pour treize instruments à vent. Klempner.

S 36260 - STRAVINSKY - L'oiseau de feu. suite. Josef Kpts.

S 36212 - BIZET - Extraits de Carmen. Callas et G. Pretre.

S 36234 - HANDEL - Extraits de l'opéra de Handel et Schwarzkopf.

S 36233 - CARL OFF - Carmina Burana. De Burgos.

S 36236 - BACH - Concertos. Fritschy et Menuhin.

S 36237 - BACH - Trois sonates pour flûtes. Scheller et Malcolm.

S 36237 - MOZART - Concertos pour flûte et arch. Debost/ arch. Menuhin.

S 36241 - SCHUBERT - The trout and other songs. Fisher. Diskau. et Moore.

S 36250 - BACH - Sonates pour flûtes. Schaffer et Malcolm.

S 36252 - BEETHOVEN - Concerto en re mineur. Menuhin.

S 36413 - OFFENBACH - Extraits de l'opéra de Hoffmann. Schwarzkopf/Gedda/Delos Angeles/Clytens.

S 36418 - WEST MEETS EAST VOL. 1 - Menuhin/Rakha/Menuhin.

S 36420 - HOLST - Les planètes. New phil. arch./Boul.

S 36421 - SAINT-SAËNS - Le carnaval des animaux. G. Pretre.

S 36424 - BEETHOVEN - Sonates pathétique/clair lune/Les adieux. Borbom au piano.

S 36459 - ERIK SATIE - Musique pour piano vol. 2 - La belle exotique. Le bel air. Chappin. Yvonne. tout sent.

S 36482 - ERIK SATIE - Musique pour piano vol. 1.

S 36486 - ERIK SATIE - Louis Auricome.

S 36496 - RODRIGO - Concerto d'Aranguez. A. Diaz.

S 36507 - BACH - Musique d'Orgue de la cathédrale de Spis. Maurice de Maria Madeleine Durille.

S 36512 - MOZART - Symph. nos. 32, 35 et 36. Borbom.

S 36517 - BERLIOZ - Symph. fantastique. Charles Munch.

S 36518 - LA Marseillaise et autres pièces favorites. Françaises. Orch. de Paris.

S 36560 - VERDI - Aida. Extraits. Nilson. Corelli. et Mehta.

S 36562 - HAYDN - Concerto en re mineur. Barbieri.

S 36583 - DEBUSSY - La mer. Nilson. Orch. de Paris/Barbieri.

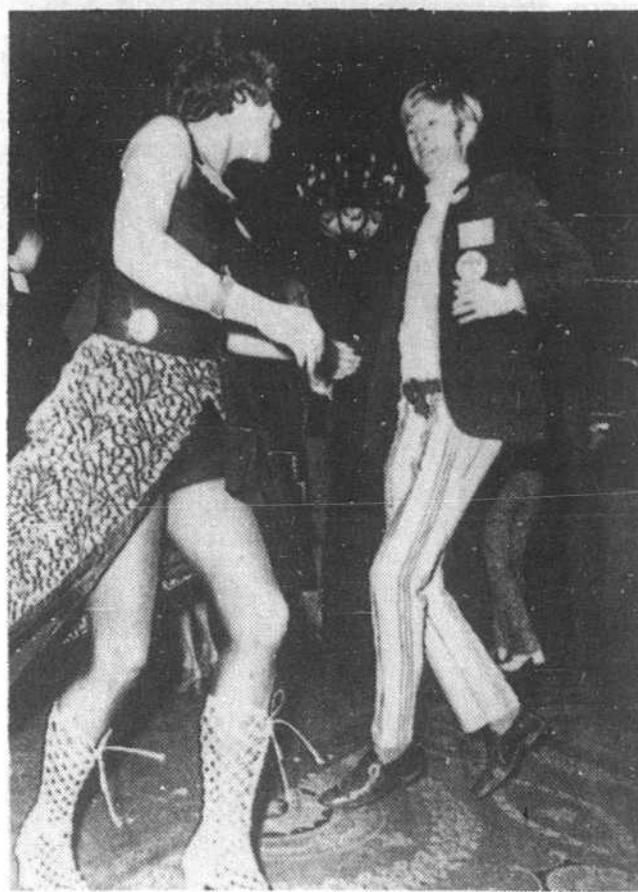
S 36584 - RAVEL - Le bolero. (Rhapsodie espagnole). arch. Paris/Munch.

S 36587 - MESSIAEN - Quartet for friend of the time. Baroff au piano.

S 36591 - RACHMANINOFF - Sonate en g. CHOPIN. sonate en g. Ciccini au piano. Tardieu à violoncelle.



A première vue, il y a peut-être lieu de croire que nous assistons par l'image à une même petite sauterie. En fait, il n'en est rien. À droite, un jeune couple s'en donne à cœur joie à l'issue du congrès conservateur qui a lieu à Ottawa au Château-Laurier. Rien là de bien original. À gauche, le geste revêt un caractère de haute spiritualité. À Dallas, dans la chapelle Perkins de l'université Southern Methodist, l'aumônier et sa dévotion partenaire dansent leur joie dans l'anticipation de la venue du Christ à l'occasion du premier dimanche de l'Avent, au cours de l'office dominical, immédiatement après la distribution de la sainte Communion. Du profane au sacré, il n'y a qu'un pas.



M. Trudeau et son ministre du travail rencontrent les leaders des syndicats

OTTAWA (PC) — La rencontre entre les représentants des syndicats et du gouvernement fédéral a semblé donner satisfaction aux diverses parties, hier, à Ottawa.

Environ 25 leaders syndicaux ont conféré pendant plus de deux heures avec le premier ministre Trudeau et le ministre du travail, M. Bryce Mackasey. Ils ont étudié diverses questions, principalement les projets de loi sur la concurrence et le travail. Ces projets de loi sont présentement devant la Chambre des Communes.

A l'issue de la rencontre à huis clos, M. Mackasey a dit qu'il a invité les chefs ouvriers à transmettre au gouvernement, d'ici quelques semaines, leurs suggestions au sujet de ces deux projets de loi.

Il a affirmé par ailleurs que ce fut sa meilleure rencontre avec les représentants du monde du travail. «Nous avons eu des échanges d'opinions très honnêtes», a-t-il confié.

La rencontre d'hier faisait suite à celle que le gouvernement fédéral a eue avec des représentants du monde des affaires, il y a quelques mois.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a pour sa part profité de l'occasion pour présenter au gouvernement plusieurs recommandations concernant le projet C-253, qui porte sur le code du travail. Il a déclaré qu'il réclamera une meilleure définition du terme «lock-out», de manière à forcer les employeurs à respecter la législation, tout comme les syndiqués doivent respecter les règles du jeu dans une grève.

M. Pepin a précisé que les patrons ne devraient pas avoir le droit d'employer des «scabs» (briseurs de grève) pour remplacer les employés mis à la porte.

Quand un employeur ferme les portes de son établissement, il doit lui aussi jouer le jeu et les laisser fermées jusqu'à la conclusion d'une entente.

Le président de la CSN a également fait part de son intention de demander le retrait des injonctions par lesquelles les tribunaux se substituent au gouvernement en limitant, par exemple, le nombre des piqueteurs dans une grève.

Quant à M. Jean Beaudry, vice-président du Congrès du travail du Canada, il a exprimé sa satisfaction des entretiens tout en espérant que le gouvernement donnera suite à des propositions syndicales.

Ce n'est pas tout que les dirigeants gouvernementaux acceptent la critique; il faut qu'ils la transposent dans la législation, a-t-il ajouté.

«Je pense que l'on peut dire que la rencontre a été plus franche et a amené beaucoup d'échanges d'opinions entre nos positions et celles du gouvernement.

«Je crois qu'il est important de le faire avec le moins de formalités possibles

et que ces discussions permettront un meilleur déblocage d'idées échangées à un niveau aussi élevé entre les deux parties», a dit M. Beaudry.

De son côté, M. Pepin a exprimé de plus grandes réserves quant aux résultats concrets de cette réunion.

«Il est bon de procéder à de tels échanges entre les représentants de syndicats et du gouvernement, même sur des sujets qui ne sont pas reliés à des activités dites professionnelles, a souligné le président de la CSN.

«Maintenant, il faudra voir si vraiment ces consultations donnent quelque chose, si ce n'est que pour avoir des accords, ça ne vaut rien. Mais si le gouvernement accepte la critique, comment cette critique-là sera-t-elle éventuellement traduite dans les lois?

«C'est seulement à l'expérience qu'on verra si la réunion d'aujourd'hui était une bonne réunion».

M. Pepin a également soulevé la ques-

tion d'une éventuelle syndicalisation des cadres, et celle de la législation et de la composition du conseil canadien des relations ouvrières.

Mais sur toutes ces questions, a dit le leader syndical, M. Mackasey ne nous a pas donné de réponses.

Si d'autres rencontres de ce genre ont lieu prochainement, M. Pepin a souhaité que les contacts n'aillent pas seulement dans un sens et que le gouvernement soit prêt à se compromettre pour les individus.

M. Mackasey a demandé aux représentants syndicaux de lui faire parvenir leurs suggestions d'ici Noël, de manière à lui permettre de les étudier durant le congé des fêtes et de les incorporer éventuellement dans le texte du projet de loi C-253 ou du projet C-259.

M. Trudeau a quitté la réunion à 13 heures afin de s'envoler pour Washington où il rencontrait, dans l'après-midi, le président Nixon.

Allocations familiales

Québec déposera son projet d'ici les Fêtes, confirme le ministre

QUEBEC (par P.O.N.) — Le gouvernement se propose de déposer d'ici les Fêtes à l'Assemblée nationale un projet de loi comportant son propre régime des

allocations familiales.

C'est ce que confirmait hier le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, en réponse au chef créditiste, M. Camil Samson, qui exigeait des éclaircissements.

Seule une entente entre Ottawa et Québec pourrait modifier les intentions du gouvernement Bourassa à cet égard, a indiqué le ministre des affaires sociales.

Le projet de loi, a-t-il souligné, comportera les dispositions d'un régime québécois d'allocations familiales «qui ne serait pas pleinement coordonné et intégré pour ne faire qu'un seul régime d'allocations familiales au Québec».

Concernant la primauté législative, M. Castonguay a précisé que les négociations actuellement en cours avec le gouvernement fédéral portent essentiellement sur la désignation des bénéficiaires et la définition des montants de prestations à verser aux bénéficiaires.

En fin de semaine, le premier ministre Bourassa avait annoncé que son gouvernement proposerait au fédéral une formule de rechange concernant la distribution des sommes destinées aux allocations familiales.

Dans un nouvel effort d'assouplissement à l'égard d'Ottawa, M. Bourassa a également fait savoir que cette proposition ne comporterait pas l'exigence de la priorité législative en matière d'allocations familiales.

Huis clos et contre-interrogatoire

La cour supérieure prend en délibéré la requête des avocats de St-Léonard

Le juge Albert Leblanc a pris en délibéré hier la requête des procureurs de Saint-Léonard demandant à la cour supérieure de «reviser» certaines décisions prises par Me Pierre Bolduc, président de l'enquête que mène présentement la Commission municipale du Québec (CMQ) sur l'administration de Saint-Léonard.

Mes Bruno Pateras et Jean Filiatreault, avocats engagés par le conseil municipal de Saint-Léonard, ont principalement demandé au juge de reviser les décisions refusant l'imposition d'un huis clos «journalistique» pendant la durée de l'enquête et leur interdisant de contre-interroger les témoins comparaisant devant la commission. Ils ont,

de plus, contesté la décision du président de l'enquête de ne pas leur accorder le droit de représenter, à la fois, les intérêts de la Ville et ceux des administrateurs municipaux.

Pour leur part, Mes Jacques Richard et Marc Cordeau, procureurs de la CMQ, ont soutenu, hier, que la cour supérieure n'avait pas la juridiction pour contrôler les

agissements de la commission d'enquête. Cette commission, ont-ils plaidé, n'est pas un tribunal et c'est directement au conseil des ministres qu'elle doit répondre de ses actes.

C'est après de nombreuses altercations avec les membres de la commission d'enquête sur leur droit de contre-interroger les témoins et de représenter la Ville et ses administrateurs, que les procureurs de Saint-Léonard ont décidé de porter la question devant la Cour supérieure.

Le président de l'enquête avait, de plus, refusé leur demande d'interdire aux journalistes de rapporter publiquement le contenu des audiences de la commission.

L'enquête qui a débuté le 28 septembre dernier, est suspendue jusqu'à ce que le juge Leblanc rende sa décision quant à la requête des procureurs de Saint-Léonard.

L'ACA: ne découragez pas l'automobiliste!

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne des automobilistes prie le gouvernement fédéral dans un mémoire remis hier au cabinet, d'éviter l'adoption de politiques visant à décourager d'une façon excessive l'usage des voitures privées.

Elle demande également aux autorités gouvernementales de ne pas subventionner exagérément les services de transport en commun car, affirment les auteurs, l'automobile demeure encore le mode de transport le plus populaire.

L'ouvrage, qui comprend 12 recommandations, déplore que les grands organes d'information ne reflètent pas toujours les préférences du public en adoptant un parti pris régulièrement en faveur du transport en commun.

Selon l'Association, le nombre d'automobiles continuera d'augmenter jusqu'en l'an 2,000 et le gouvernement commettrait une erreur en réduisant les budgets consacrés à la construction d'autoroutes et le rôle de l'automobile dans la société de l'avenir.

Par ailleurs, le mémoire suggère la mise au point d'un programme de réhabilitation des automobilistes pris en état d'ivresse au volant.

Il estime que le conducteur ivre ne sera pas corrigé par des mesures punitives.

L'Association propose de suivre l'exemple de la ville de Phoenix, en Arizona, qui a établi le «Driving while Impaired Program» consistant à condamner le conducteur coupable de conduite en état d'ivresse à suivre des cours obligatoires comprenant une thérapie de groupe.

Par ailleurs, l'Association des automobilistes se prononce contre le système de péage sur les grandes artères y compris celles qui traversent les parcs nationaux.

Elle y voit plusieurs inconvénients, dont le coût élevé pour le financement des dépenses d'immobilisations et du person-

nel pour percevoir le péage ainsi qu'un ralentissement de la circulation sur le réseau routier.

L'Association recommande l'abolition des péages existants et d'éviter tout élargissement du principe du péage sur tout élément du réseau routier à l'avenir.

Le mémoire a été remis à un groupe de ministres dirigés par M. Don Jamieson, ministre des Transports.

L'Association, dont le président est M. W. M. Elliott, un avocat de Régina, représente une fédération groupant huit clubs automobiles provinciaux.

Ses 65 bureaux répartis à travers le pays sont au service de plus d'un million d'automobilistes.

Comme l'automobile sera encore un mode de déplacement accessible aux citoyens du 21^{ème} siècle dans les villes, l'Association estime qu'il serait très imprudent d'entamer une révision profonde de la politique des investissements publics dans le domaine du transport urbain sans avoir auparavant procédé à une réorganisation complète et onéreuse des villes et déterminé de façon précise les préférences futures du public.

Par ailleurs, le mémoire souligne l'opposition de l'organisme à toute augmentation du poids et des dimensions des camions d'où pourrait résulter une détérioration excessive des routes ou un danger à la sécurité.

Le gouvernement fédéral devrait tenir compte des règlements provinciaux déjà en vigueur dans ce domaine et collaborer avec les provinces en vue de l'établissement de normes d'après-vente s'appliquant aux véhicules et à leurs parties constituantes.

Au chapitre de la pollution, l'Association préconise la mise au point, le plus tôt possible, de normes relatives au bruit de tous les genres des véhicules automobiles.

L'ACA est d'avis qu'il appartient au gouvernement canadien de prendre les initiatives dans la lutte contre la pollution sous toutes ses formes engendrée par les véhicules et celle provoquée par les panneaux publicitaires affreux le long des routes, les carcasses d'automobiles et autres déchets qui enlaidissent la route.

L'Association félicite, par ailleurs, le gouvernement d'avoir établi des normes régissant l'émission de gaz par les moteurs à combustion interne.

Mais, elle presse le gouvernement, d'un autre côté, de déposer, avec l'approbation des gouvernements provinciaux, les instruments de ratification nécessaires à la mise en vigueur de la Convention de 1968 des Nations unies sur la circulation routière.

L'ACA déplore que le Canada n'ait pas encore signé cette Convention et garde encore celle de 1949 qui est largement dépassée, selon elle.

Prothèses auditives: un bill est présenté

QUEBEC (PC) — La vente et l'ajustement des prothèses auditives fera bientôt l'objet d'une réglementation précise dont les normes seront établies par une corporation professionnelle.

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi — bill 270 — dont le principal objet est de créer cette Corporation professionnelle des acousticiens en prothèses auditives du Québec, en accord avec le Code des professions qu'il présentait à la Chambre il y a quelques jours.

Le projet de loi décrit l'exercice de cette profession comme «tout acte qui a pour objet d'exécuter une ordonnance d'un médecin, d'un orthophoniste ou d'un audiologiste, en vendant, fournissant, posant, ajustant ou remplaçant des prothèses auditives». Il réserve aux acousticiens en prothèses auditives le droit de poser ces actes.

Il précise également les conditions requises pour obtenir un permis d'exercice de cette profession, notamment quant au diplôme à détenir et au stage d'entraînement professionnel.

Fait à noter, la profession d'acousticien pourra être exercée par l'intermédiaire d'une corporation. Mais il faudra que la majorité des administrateurs d'une telle société soient des acousticiens en prothèses auditives et que ces derniers détiennent la majorité des actions de chaque classe.

Le projet de loi précise, même que les actions détenues par un acousticien ne pourront être transférées à une personne qui ne serait pas de la profession. De plus, au sein d'une telle corporation, les actes professionnels devront être posés par les acousticiens.

Au plan commercial, la loi proposée n'aura pas pour effet de prohiber le commerce en gros des prothèses auditives, ni d'autoriser la Corporation professionnelle à réglementer ou contrôler les prix des prothèses ou les conditions de paiement.

LIVRES

rare, épuisés ou d'occasion.

Catalogues adressés sur demande.

JEAN GAGNON

28, rue des Jardins B.P. 653 H.V. QUÉBEC, 4 Tél.: 418/523-6760 Depuis 18 ans au service des lecteurs.

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

Vito Restaurant Italien

5412 Côte-des-Neiges, Montréal (entre Lacombe et Edouard-Montpetit)

Tél.: 735-3623

CHAMPAGNE

Veuve Clicquot

le choix des connaisseurs depuis 1772

La Maison Veuve Clicquot-Ponsardin, Reims, France

pour mieux vous servir

DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES, LES 245 SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC SERONT OUVERTES AUX MÊMES HEURES À TRAVERS TOUT LE QUÉBEC.

Voici la liste détaillée des heures d'affaires de nos magasins. Conservez-la comme aide-mémoire.

jeudi le 9 décembre
vendredi le 10 décembre
samedi le 11 décembre
lundi le 13 décembre
mardi le 14 décembre
mercredi le 15 décembre
jeudi le 16 décembre
vendredi le 17 décembre
samedi le 18 décembre
lundi le 20 décembre
mardi le 21 décembre
mercredi le 22 décembre
jeudi le 23 décembre
vendredi le 24 décembre / veille de Noël
lundi le 27 décembre
mardi le 28 décembre
mercredi le 29 décembre
jeudi le 30 décembre
vendredi le 31 décembre / veille du Jour de l'An

de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 9h00 a.m. à 5h00 p.m.
de 1h00 p.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 9h00 a.m. à 5h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 9h00 a.m. à 5h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 6h00 p.m.
de 10h00 a.m. à 9h30 p.m.
de 9h00 a.m. à 5h00 p.m.

ÉVITEZ LES FILES D'ATTENTE, MAGASINEZ TÔT!

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

informations

Washington prend des sanctions économiques contre New Delhi

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont accentué hier leur politique de soutien au moins moral du Pakistan contre l'Inde en leur imposant des sanctions économiques.

Le président Richard Nixon a promis à l'ambassadeur du Pakistan "l'étroite coopération et la chaleureuse amitié" des Etats-Unis pour son pays au moment même où le secrétaire d'Etat William Rogers annonçait à l'ambassadeur de l'Inde la suspension de plus de 86 millions de dollars d'aide économique américaine.

On affirme dans les milieux officiels qu'il n'est pas encore question que les Etats-Unis reprennent leur assistance militaire au Pakistan pour l'aider à se défendre contre ce que M. George Bush, ambassadeur américain aux Nations unies, a appelé lundi matin "l'agression pure et simple" de l'Inde. Mais il est évident que le président Nixon est de plus en plus irrité par l'attitude intransigeante de la Nouvelle-Delhi et décidé à ne pas laisser à la Chine l'exclusivité de soutenir le Pakistan.

Avant que le conflit indo-pakistanaïse ne devienne une guerre ouverte, le secrétaire d'Etat William Rogers avait déclaré publiquement que les Etats-Unis

entretenaient des relations d'amitié avec les deux pays et ne prendraient pas parti entre eux si les hostilités éclataient.

Les observateurs se demandent ce qui a poussé M. Nixon à changer de politique, à dénoncer l'Inde comme le principal responsable de l'aggravation de la situation et à louer "les efforts du président Yahya Khan pour réduire les tensions dans le sous-continent".

Il semble que le revirement américain ait été provoqué par l'échec de la tentative de médiation faite il y a dix jours par le président Nixon. Il avait adressé simultanément des messages au président Yahya Khan et à Mme Indira Gandhi pour leur proposer d'arrêter les activités militaires et de retirer leurs troupes des frontières afin de faciliter la recherche d'un solution politique au problème du Pakistan oriental.

"Le Pakistan avait accepté, l'Inde a refusé", a dit hier le porte-parole du département d'Etat.

On admet dans les milieux officiels américains que la réaction du président Nixon au sujet de ses efforts de paix par l'Inde n'aurait pas été aussi vive s'il n'avait pas été enclin, au départ, à manifester sa sympathie pour le Pakistan et plus particulièrement pour le

président Yahya Khan.

Malgré tous leurs efforts pour rester en dehors d'un conflit qui ne met pas directement leurs intérêts nationaux en cause, les Etats-Unis ont toujours été plus près du Pakistan que de l'Inde. Cela remonte sans doute au temps où le Pakistan du maréchal Ayub Khan était un allié fidèle des Etats-Unis dans le "containing" du monde communiste et mettait à leur disposition l'importante base aérienne de Peshawar pour "espionner" l'Union soviétique et la Chine populaire.

Il est également possible que le président Nixon ait contracté un dette de reconnaissance personnelle envers le président Yahya Khan pour la façon dont il a facilité au mois de juillet le premier voyage de M. Henry Kissinger à Pékin. Il s'en acquitterait aujourd'hui en prenant verbalement le parti du Pakistan contre l'Inde sans toutefois intervenir plus directement pour empêcher les troupes indiennes de réaliser l'indépendance du Pakistan oriental.

Avant même que Washington n'annonce ses sanctions économiques, on indiquait hier, à La Nouvelle-Delhi, de source informée, que le gouvernement indien était particulièrement ulcéré par l'attitude du gouvernement américain au Conseil de sécurité des Nations unies. Selon un jugement exprimé par une haute personnalité du gouvernement indien, les Etats-Unis semblent, "contre tout bon sens et contre toute fidélité aux principes démocratiques qui les animent", chercher à défendre le régime du président Yahya Khan.

En même temps, dans les milieux américains de la capitale indienne semble régner une certaine irritation. L'Inde, estime-t-on, fait preuve d'ingratitude envers Washington et surestime ses propres forces en croyant qu'elle pourra "refaire l'histoire" avec le seul appui de l'Union soviétique et sans tenir compte de l'opinion des autres "super-puissances" que sont la Chine (malgré elle) et les Etats-Unis.

ragés et soutenus par le "social-impérialisme" qui leur apporte un soutien politique, économique et militaire.

D'autre part, dans une dépêche des Nations unies, Chine Nouvelle indique qu'au cours de la réunion du Conseil de sécurité sur la question indo-pakistanaïse, le 4 décembre, la Chine a voté pour la résolution américaine.

Le Bangla Desh

PARIS (AFP) — La république du Bangla Desh qui vient d'être reconnue par l'Inde, a été proclamée le 17 avril 1971 par les dirigeants de la Ligue Awami, mouvement nationaliste du Pakistan Oriental, à la suite de l'échec des négociations menées entre le gouvernement de Karachi et les autonomistes bengalis. C'est cet échec qui conduisit aux massacres du 25 mars dernier.

Le président en exercice est M. Huzur Tslam, qui a formé un cabinet de guerre de six membres, à la tête duquel se trouve M. Tajuddin Ahmed.

Le Bangla Desh a une capitale "mobile" en territoire nationale, c'est-à-dire au Pakistan Oriental. Il s'appuie notamment sur les neuf millions de réfugiés qui vivent sur le territoire indien, dans des conditions précaires.

L'armée de libération du Bengale oriental (Mukti Bahini), commandée par le colonel Usmani, affirme compter plus de 150.000 hommes.

Le territoire de la "république du Bangla Desh" s'identifie à celui du Pakistan Oriental qui, avec une population de 65 millions d'habitants, s'étend sur un territoire de 143.000 kilomètres carrés entières.

Un succès pour Moscou

MOSCOU (AFP) — Seule une intervention chinoise, jugée très improbable, semble maintenant en mesure de ravir à l'Inde sa victoire au Pakistan oriental, et à l'URSS le droit à la reconnaissance indienne, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Moscou.

On considère dans ces milieux que le conflit indo-pakistanaïse, sauf initiative de Pékin, sera très prochainement réglé par la création du Bangla Desh, l'installation de ses dirigeants et le retour chez eux des dix millions de réfugiés.

La déclaration de l'agence Tass publiée dimanche à Moscou prend ainsi tout son sens, et son style détaché, sans référence au traité soviéto-indien, s'explique. Le conseil, donné "à tous les gouvernements" de ne pas intervenir

ment enclavé en territoire indien entre l'Assam à l'est et le Bengale occidental à l'ouest, et dont la capitale est Dacca.

La création d'une république du Bangla Desh posera tôt ou tard au gouvernement de Mme Indira Gandhi le problème du Bengale Occidental habité par 41 millions de bengalis, dont la capitale est Calcutta et que forme l'un des 18 Etats de l'Union indienne.

Les grandes options du Bangla Desh, telles que définies dès avril dernier, sont les suivantes:

- Constituer une nation libre et puissante dont le langage et la culture seraient maintenus.
- Le nouvel Etat abolirait toute discrimination et vivrait en économie de type socialiste, les paysans et ouvriers étant prédominants.

- Le peuple du Bangla Desh se verrait accorder la liberté de presse, la liberté d'expression, ainsi que les autres droits démocratiques.
- Les principes de base de la politique extérieure seraient notamment: l'amitié avec tous les pays, refus de toute exploitation économique ou domination politique d'un pays par un autre, coexistence pacifique sur la base d'une compréhension mutuelle.

dans le conflit, situe bien semble-t-il, le seul problème.

Le séjour à l'étranger des deux principaux dirigeants soviétiques, MM. Léonide Brejnev et Alexei Kossyguine, traduit, d'autre part, l'absence d'inquiétude de Moscou.

A la prise de position soviétique, qui note qu'une intervention extérieure créerait "une nouvelle complication", la Chine n'a jusqu'à présent répondu qu'en accusant l'URSS d'avoir poussé l'Inde à attaquer le Pakistan, mais sans annoncer d'initiatives décisives.

La chute de Dacca et l'instauration d'un pouvoir Bangla-Deshi, tout en satisfaisant l'Inde à plusieurs titres, constituerait un très fort succès diplomatique et stratégique pour Moscou.

internationales

L'échec de Tchenna-deux

Un dur coup pour les troupes khmères

PHNOM PENH (AFP) — L'échec de l'opération "Tchenna-deux" la semaine dernière, pour l'armée khmère, d'être long à surmonter, tant sur le plan militaire que sur le plan psychologique.

En effet, les meilleures unités de l'armée étaient engagées dans cette opération, sur le front nord-est. L'échec a prouvé que les quelque 200.000 soldats des troupes cambodgiennes constituaient une armée encore bien jeune, insuffisamment équipée, notamment dans les domaines de la logistique, de l'artillerie et de l'aviation. Leurs adversaires sont des hommes qui se battent depuis plus de 20 ans, fortement équipés en artillerie et opérant dans des régions qu'ils ont souvent contrôlées avant la chute du prince Norodom Sihanouk.

Il semble, après "Tchenna-deux", que le commandement ait conscience de la nécessité d'opérer, en attendant le renforcement de l'armée, de façon plus réaliste, en évitant le combat traditionnel à grande échelle. C'est sur les régions à proximité immédiate du gros des forces que doit porter l'effort militaire, en premier lieu.

En ordonnant la retraite, le commandement semble avoir voulu éviter un désastre comme celui du poste de Rum-long "tombe" en novembre dernier avec de lourdes pertes. Les observateurs estiment à présent que, outre le coup terrible porté au moral des officiers, qui n'ont pas accepté le repli qu'après plusieurs jonctions, la manœuvre n'était peut-être pas des plus adroites.

Les observateurs se demandent en effet si les pertes n'ont pas été plus élevées du fait d'une retraite étiée sur des dizaines de kilomètres dans une zone où opèrent de nombreux maquisards et Nord-Vietnamiens pour lesquels les sol-

dat et leurs familles devenaient des cibles faciles.

Ce problème des familles suivant leur chef à la guerre, est depuis longtemps, et fréquemment, évoqué par les observateurs qui s'en étonnent. Outre les raisons sentimentales que l'on avance souvent pour expliquer ce fait, il y a une autre cause, plus prosaïque: avec sa maigre solpe, le soldat khmer ne peut lais-

ser sa famille à la ville où elle ne pourrait pas subsister. Pour qu'il envisage de la faire, ce qui rendrait beaucoup de mobilité à l'armée et éviterait à des femmes et des enfants de trouver une mort absurde sur le terrain, il faudrait que le gouvernement prenne les familles des soldats en charge et les héberge dans des centres. Cette solution est à l'étude.

Abba Eban répond à Sadate

NATIONS UNIES (AFP) — Le ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, a répété solennellement hier devant l'Assemblée générale qu'Israël était prêt à reprendre les négociations sous l'égide de M. Gunnar Jarring, sans condition préalable, et a conjuré l'Assemblée générale "d'agir et de parler dans l'esprit de bonne volonté" qui a caractérisé la mission de bons offices des chefs d'Etat africains dans le Moyen Orient.

Dans son intervention, M. Eban s'est attaché à démontrer qu'il est stérile de retourner à l'impasse qui a interrompu la mission Jarring en février dernier — rupture que M. Jarring attri-

bue au Caire — et que les propositions faites par la mission de bons offices dirigée par le président Senghor, et "la réponse affirmative d'Israël à ces propositions offre une possibilité de surmonter cette impasse sans que les parties aient à abandonner par avance leurs droits, leurs revendications ou leurs positions".

Le ministre israélien s'est référé aux récentes déclarations du président Sadate selon lesquelles "les remèdes pacifiques sont épuisés et la décision aujourd'hui est la guerre", et a déclaré "de telles menaces ne stimulent pas la négociation: elles y font obstacle".

Chantage

WASHINGTON (AFP) — Une douzaine de représentants ont déposé hier un projet de loi autorisant le président Nixon à porter jusqu'à 25 pour cent la surtaxe américaine sur les importations françaises, jusqu'à ce que la France

prenne les mesures nécessaires pour arrêter la fabrication et le trafic d'héroïne.

Les deux auteurs du projet estiment que la France doit "faire plus que l'effort symbolique qu'elle a produit jusqu'ici pour mettre hors de nuire les producteurs et les trafiquants de drogue".

Pendant que Nixon sera à Pékin

La résistance indochinoise

sera en conférence à Hanoi

PEKIN (AFP) — Au moment même où le président Richard Nixon sera à Pékin — à partir du 21 février — les dirigeants de la résistance indochinoise, le prince Sihanouk, les dirigeants du Nord-Vietnam, du GRP (gouvernement révolutionnaire provisoire), et du Pathet Lao, auront de leur côté des conversations à Hanoi, a révélé hier le prince Sihanouk.

Le prince, qui s'adressait à des correspondants de presse résidant à Pékin, a souligné que cette "coïncidence" était fortuite. Le chef du gouvernement d'union nationale du Kampuchea compte se rendre à Hanoi pendant trois semaines au moment de la fête du Tet et jusqu'au début mars pour avoir des conversations bilatérales séparées avec chacun des dirigeants des trois autres gouvernements et mouvements, a-t-il précisé. Ces consultations bilatérales rentrent dans le cadre de celles qui ont été prévues par le premier sommet de la gauche indochinoise qui s'est tenue en avril 1970 quelque part en Chine, a indiqué le prince Sihanouk.

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec les journalistes dans sa résidence de Pékin, le prince Sihanouk, tout en redoutant que malgré les efforts de M. Chou En-lai, le président Nixon poursuive son agression, n'a pas écarté l'éventualité d'une "bonne surprise" en se déclarant certain que Hanoi et Pékin sont prêts à faciliter le désengagement de M. Nixon.

"Les Vietnamiens sont prêts à se montrer souples", a-t-il ajouté, en révélant que le 20 novembre dernier, au moment de la visite à Pékin de M. Pham Van Dong, premier ministre nord-vietnamien, ce dernier et M. Chou En-lai l'avaient personnellement accueilli au cours d'une réception avec de larges sourires et déclarant: "peut-être allez-

vous pouvoir rentrer plus tôt que prévu à Phnom-Penh, nous sommes optimistes en ce qui concerne le Cambodge".

Il a ensuite estimé, en soulignant qu'il ne s'agissait que d'une "intuition personnelle", que M. Pham Van Dong semble se préparer à utiliser les bons offices du gouvernement français pour faire sortir du point mort les négociations de Paris. Tout en soulignant que le premier ministre nord-vietnamien ne lui a rien dit à ce sujet, au cours du tête-à-tête qu'il a eu avec lui, il a rappelé que M. Pham Van Dong, tant à Pékin qu'à Hanoi, avait réservé un "traitement très cordial" à la France.

Les observateurs à Pékin rappellent à ce propos que M. Pham Van Dong, avait déclaré à l'ambassadeur de France à Pékin qu'il a rencontré à plusieurs occasions, qu'il espérait bien venir en France "bientôt". A une autre occasion, en soulignant que "tout le monde devait s'y mettre", il avait invité le représentant du gouvernement français à "secouer" son allié américain. Les conversations de paix, commencées à Paris, doivent se terminer à Paris, avait-il déclaré.

Fraude fiscale

PARIS (AFP) — M. André Cornu, ancien ministre français, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur et administrateur de plusieurs sociétés, a été inculpé dimanche de fraude fiscale pour avoir bénéficié des conseils de l'inspecteur central des impôts Edouard Dega. Ce dernier, accusé d'avoir aidé des personnalités parisiennes, à se soustraire en partie à l'impôt sur le revenu, est en prison depuis samedi soir.

M. Cornu, 79 ans, fut secrétaire d'Etat aux beaux-arts de 1951 à 1954, dans les cabinets successifs de MM. René Pleven, Edgar Faure, Antoine Pinay, René Mayer et René Laniel.

Pour Pékin, le Bangla Desh n'est qu'un état fantoche

par Pierre Comparat, de l'AFP

PEKIN — La reconnaissance par l'Inde du gouvernement du Bangla Desh est appelée à rencontrer la plus forte opposition de la part de la Chine.

On estimait probable hier soir, dans les milieux diplomatiques de Pékin, une prochaine déclaration gouvernementale chinoise sur ce sujet. Avant même la reconnaissance formelle du gouvernement du Bangla Desh par l'Inde, à laquelle on s'attendait apparemment à Pékin, plusieurs prises de positions condamnant déjà le gouvernement du Bangla Desh avaient été publiées par la presse chinoise.

La veille du déclenchement généralisé des hostilités entre l'Inde et le Pakistan, l'agence "Chine Nouvelle" dénonçait "l'expansionnisme" de l'Inde et les ambitions territoriales que dissimulait son soutien au Bangla Desh.

Hier, au moment même où l'Inde annonçait qu'elle reconnaissait officiellement le gouvernement du Bangla Desh, "Chine Nouvelle" a accusé l'Inde en des termes encore plus nets, de vouloir annexer purement et simplement le Pakistan oriental. Chine Nouvelle a reproduit un article du "commentateur" du "Quotidien du Peuple" affirmant que le "soi-disant gouvernement provisoire du Bangla Desh a été fabriqué par le gouvernement indien".

Le "commentateur" déclare que le gouvernement du Bangla Desh est un régime fantoche mis en place au Pakistan oriental à la faveur de l'invasion militaire indienne afin de permettre à l'Inde de réaliser un plan préparé de longue date visant à l'annexion du Pakistan oriental.

Le commentateur de l'organe du Comité central du parti communiste chinois établit un parallèle entre le comportement actuel de l'Inde au Pakistan oriental et celui du Japon en Mandchourie dans les années 1930. Le Japon avait alors créé dans le nord-est de la Chine un Etat reconnu par tous les historiens comme réellement fantoche, dont l'administration était totalement soumise à l'autorité de Tokyo. Le Quotidien du Peuple estime que l'Inde applique au Bengale un plan identique à celui qui devait aboutir à la création du Mandchoukou japonais.

L'article s'en prend à nouveau à l'Union soviétique, qualifiée de social impérialiste. Il estime que "les réactions indiennes" font preuve de tant d'audace, c'est parce qu'ils sont encour-

Inflation

LONDRES (AFP) — Après la reine Elisabeth, ce sont les 630 députés britanniques qui se voient proposer de substantielles augmentations de traitement.

Une commission spéciale recommande en effet dans son rapport publié hier que le traitement annuel des députés passe de 3.250 livres sterling à 4.500 (soit de \$7.800 à \$10.800).

Le salaire du premier ministre devrait passer de 14.000 à 20.000 livres par an et ceux des ministres dans le cabinet de 8.500 à 13.000 prévoit encore la commission.



Pour Noël 1971
une assiette danoise
de Bing & Grondahl

C'est en 1895, chez les porcelainiers Bing & Grondahl, dans le vieux Copenhague, que naquit la première assiette de Noël au monde. Si vous n'avez pas encore commencé votre collection, profitez de l'assiette 1971 pour le faire. \$11.

BIRKS
JOAILLIERS

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



Économisez de 15 à 25%
et... PARLEZ ANGLAIS

LPS® vous offre :

Enseignement visuel en classe
amélioration de la compréhension
laboratoire

ANGLAIS
ESPAGNOL ALLEMAND

de 9h. à 21 h.

Sans obligation - Frais de scolarité déductible de l'impôt

LPS® MONTRÉAL 873-2821

Étage F Place Bonaventure

LPS® QUÉBEC, 529-0331

4e étage, 500 est Grande Allée

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

in vino veritas

Côte de Beaune
"Villages"
Région
Bourgogne Rouge
RAQ-431 E
26 oz. \$3.45

Katzensprung
Reisling —
Blanc sec
Autriche
RAQ-531 C
26 oz. \$2.80

produit importé
de France

produit importé
d'Autriche

Une "victoire" pour les délégués québécois

Les conservateurs se prononceront sur l'autodétermination

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Les délégués au congrès conservateur ont accepté de soumettre à la considération de l'assemblée générale, qui devait réunir quelque 1.200 délégués au Château Laurier cet après-midi, une résolution présentée par la délégation québécoise dans le but de faire accepter le principe de non-intervention dans le cas où la population du Québec déciderait, par des voies démocratiques, de choisir l'indépendance.

Le proposeur de la résolution, le député de Charlevoix M. Martial Asselin, a fait valoir que les gouvernements d'Ottawa et de Québec pourraient être appelés à discuter de ce principe et qu'il faut envisager la création d'un mécanisme fédéral-provincial qui poserait le problème ouvertement devant la population.

Le vice-président, pour le Québec, du parti conservateur M. Paul Trépanier, qui a appuyé la motion, a de son côté,

exprimé la crainte que le Québec vive des malheurs semblables à ceux du Biafra et du Bangladesh, et que Montréal devienne une autre Londonderry, si le parti conservateur n'envisage pas, dès maintenant, la possibilité que le Québec accepte l'idée de l'indépendance. M. Trépanier a fait valoir à son auditoire que la popularité du Parti québécois était une réalité avec laquelle il fallait compter et il a précisé que cette popularité s'était maintenue dans le comté de Longueuil, après l'assassinat du ministre Pierre Laporte, recueillant quelque 25 pour cent des voix.

La résolution québécoise, comme toutes les autres qui ont été acceptées au cours de la journée, hier, vient seulement s'ajouter au cahier de résolutions préparé à l'avance par l'organisation du parti. Les délégués ne se sont donc pas prononcés sur le fond. Ils débattrent le sujet en termes généraux, cet après-

midi.

Les délégués québécois assistent aux congrès en nombre très restreint. On en compte quelque 150 seulement. Ils ont présenté leurs vues constitutionnelles à l'un des trois comités — le plus court — sur l'identité canadienne.

Fait surprenant, lors de la présentation de la résolution sur la non-intervention, il ne restait plus qu'une vingtaine de délégués dans la salle du comité. Il était évident que les congressistes ont ainsi voulu éviter de donner une trop grande dimension à la discussion constitutionnelle. Quelques minutes avant ce débat les délégués venaient d'accepter, dans une salle pleine à craquer, et après un débat animé, de soumettre une résolution permettant l'usage de la marijuana.

Dans l'avant-midi, par contre, les congressistes ont refusé par un vote de 42 à 19 de permettre la soumission d'une résolution reconnaissant la priorité législative du Québec dans le domaine de la télévision communautaire par câble.

La résolution, présentée par le candidat conservateur du comté de Manicouagan, M. Jerry Giles, cherchait à faire reconnaître le droit des provinces d'émettre des permis d'exploitation et de légiférer prioritairement.

La proposition, amendée après une intervention M. Paul Trépanier pour faire reconnaître au gouvernement fédéral un droit de coordination, a soulevé les protestations de plusieurs congressistes.

Un avocat de Toronto, par exemple, a soutenu que cette proposition était malvenue puisque le Cour suprême a déjà statué en faveur du gouvernement fédéral dans le domaine des communications.

La décision des participants de rejeter cette proposition se trouve en contradiction avec la résolution constitutionnelle principale, rédigée par les autorités du parti, qui propose à une décentralisation générale des pouvoirs afin de donner plus de pouvoirs aux provinces, en particulier dans les domaines culturel et social.

D'autre part, le Comité sur l'identité canadienne a accepté de présenter sur division deux autres résolutions québécoises proposées par M. Paul Trépanier visant à faire reconnaître les deux principes suivants:

● le pouvoir décisionnel et la priorité législative des provinces en matière sociale, culturelle et de bien-être;

● la répartition des pouvoirs législatifs et fiscaux selon les particularismes de la société québécoise et les autres particularismes régionaux au Canada.

Le député Martial Asselin est le seul personnage conservateur québécois connu à s'être exprimé dans le comité culturel et constitutionnel, si l'on excepte l'ancien ministre, Pierre Sévigny.

Les deux autres députés québécois, MM. Georges Valade, de Sainte-Marie et Théodore Richard, de Saint-Hyacinthe, n'étaient pas présents.

M. Asselin a dit vouloir présenter sa résolution à la lumière des travaux du Comité du Sénat et des Communautés sur la constitution. Elle se lit comme suit:

● Le choix de leur avenir politique doit appartenir aux personnes qui habitent dans leurs milieux politiques, c'est-à-dire les provinces, et si une province doit accepter une autre voie politique qu'actuellement, le gouvernement fédéral ne devrait pas adopter la force, M. Asselin a voulu faire ajouter sous toutes ses formes pour combattre ces changements démocratiquement acceptés.

M. Asselin qui s'est défendu d'être un séparatiste, a dit que les résolutions adoptées au congrès d'orientation conservateur de Québec, l'an passé, ont été affaiblies par le Comité politique fédéral et il a notamment regretté que l'échéance de deux ans, pour la rédaction d'une nouvelle constitution, ait été rayée.

M. Asselin a évoqué la possibilité que le Parti québécois prenne le pouvoir avec seulement quelque 40 pour cent des voix,

auquel cas, il n'aurait pas de mandat suffisant pour déclarer l'indépendance. M. Asselin a dit que, dans cette éventualité, le gouvernement fédéral aurait un rôle à jouer. Il a précisé que le mécanisme de consultation pourrait être un référendum devant être tenu au Québec seulement.

Quelques délégués anglophones se sont timidement opposés à la résolution de M. Asselin. Certains d'entre eux ont soutenu qu'elle prenait la séparation pour acquis et que le parti conservateur — le parti de sir John A. Macdonald — avait justement été celui qui a réalisé l'unification de toutes les parties du pays.

Intervenant en anglais, l'ancien ministre de la défense, M. Pierre Sévigny, a renchéri, aux applaudissements de la salle. La majorité des Québécois qui ont voté pour le Parti québécois ont sim-

plement voulu exprimer leur mécontentement et que seulement cinq ou six pour cent d'entre eux favorisaient l'indépendance. Il a dit qu'une propagande de presse était à l'origine de cette méprise.

L'ancien député de Westmount, M. Wgan Chambers, a dit enfin que la résolution tendait à planifier la séparation du pays et que ce n'était pas là le rôle du parti conservateur, au moment où les hommes sautaient à moins d'un mille de la demeure.

D'autre part, les délégués ont refusé de se rendre à une autre demande de la délégation québécoise qui voulait faire rayer trois résolutions qui visaient à donner au pouvoir fédéral une plus grande autorité dans les secteurs artistiques, notamment du théâtre, des beaux-arts et du film.

Moins du tiers des délégués ont participé aux travaux des ateliers

OTTAWA (de notre envoyé) — L'assiduité aux ateliers n'était pas le mot d'ordre hier, au congrès d'orientation du parti conservateur.

Les délégués avaient le choix entre trois débats: les questions économiques, la société, l'individu et l'identité canadienne.

Pas une fois, au cours de la journée, ces réunions n'ont groupé plus du tiers des quinze ou seize cents délégués inscrits.

En tout, ils avaient plus de 250 résolutions à étudier, auxquelles ils pouvaient en ajouter d'autres en cours de route. Toutes ces résolutions, une fois les ateliers terminés, seront soumises aujourd'hui à l'assemblée générale au cours de laquelle les délégués auront quatre-vingt-dix minutes pour les adopter ou les rejeter. Les résultats de ce vote ne seront connus que dans plusieurs semaines.

La charge de travail imposée aux délégués a suscité plusieurs interventions dont l'essence était que le congrès n'avait pas été convoqué pour approuver aveuglément cet amas de résolutions.

Un article de la proposition posait une "limite réaliste aux dépenses électorales des partis et candidats, etc."

Une intervention a été faite contre cet article, disant que si les conservateurs ou les libéraux avaient plus de succès financiers que les néo-démocrates, il ne faudrait pas les empêcher de dépenser les sommes recueillies.

A l'atelier sur les affaires économiques, l'importante question de la fiscalité était discutée dans l'après-midi.

Dans la plus grande salle du congrès, une centaine de personnes semblaient somnoler sur leurs chaises et les interventions sur le sujet manquaient de vitalité.

La encore, les délégués ont remarqué qu'ils n'avaient pas un rôle bien important à jouer. L'un d'eux a souligné que les résolutions étaient ternes et que leurs auteurs avaient fait preuve d'un grand manque d'imagination.

Le pays entier va rire de nous a-t-il ajouté. Un peu plus tard, comme pour le contredire, il devait se prononcer sur une résolution demandant un contrôle des prix et des salaires par le gouvernement s'il jugeait cette mesure utile dans la lutte contre l'inflation.

D'autres résolutions sur le statut de la femme n'ont pas donné de résultats plus intéressants, si ce n'est l'intervention d'un monsieur qui semblait en avoir assez de ces discussions et qui a proposé l'adoption en bloc de la série de résolutions, au mécontentement des délégués féminins.

qui voulaient faire connaître leurs opinions...

Hier matin par exemple à l'atelier sur la société et l'individu, après avoir acquiescé sans mot dire à plusieurs résolutions, les délégués ont montré leur mécontentement une fois rendus aux articles portant sur le Parlement et le gouvernement démocratique au Canada.

C'est en fait une question de procédure qui a mis le feu aux poudres. On avait proposé qu'une résolution portant sur une réforme du système électoral soit tout simplement rayée puisqu'elle comprenait

plusieurs points déjà inclus dans la nouvelle loi électorale.

Il aurait fallu l'unanimité pour obtenir que cette résolution soit rayée et l'unanimité n'a jamais été obtenue.

C'est alors que plusieurs délégués se sont demandés pourquoi, quand c'était de toute évidence l'assentiment majoritaire de la salle de ne pas perdre de temps à l'étude de ces mots, il fallait quand même se soumettre à la fantaisie d'un ou deux réfractaires.

Ce n'est qu'une ruse pour faire adopter ces résolutions, a lancé quelqu'un. Nous ne sommes ici que pour les approu-

ver, personne ne veut vraiment entendre nos opinions.

La résolution en question proposait entre autres l'établissement de stimulants fiscaux pour les individus et les sociétés qui font des dons aux partis politiques et un "subside fédéral aux dépenses électorales des candidats sérieux".

Néanmoins, le débat qu'a suscité cette résolution a permis à un délégué de s'en prendre aux néo-démocrates qui jouissent de l'appui de centrales syndicales et dont les fonds sont ainsi exempts d'impôts, puisque les cotisations aux centrales sont déductibles.



Depuis 68 ans, Mme Ruth Day, de London (Ont.) prête ses services aux candidats conservateurs. La militante de 85 ans distribuait des macarons et des tracts pour l'un des candidats à la présidence du parti progressiste-conservateur, Don Matthews, lors du congrès d'Ottawa. (Téléphoto CP)

Ce petit coupon peut vous ôter gros d'impôt.

Si le Parlement fédéral adopte les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu, vous pourrez garder pour vous une bonne tranche de vos impôts.

En ce moment, vous pouvez déduire jusqu'à \$2,500 de votre revenu annuel, gagné et imposable si vous avez consacré cette somme à l'achat d'un plan enregistré d'épargne-retraite. C'est déjà bien!

Mais si le gouvernement fédéral adopte, cet automne, les amendements en question, le montant déductible sera porté à \$4,000. C'est encore mieux!

A La Métropolitaine, nous offrons de nombreuses combinaisons de rentes viagères et d'assurance-vie permanente qui peuvent être enregistrées. Ces combinaisons vous permettent d'utiliser les dollars non imposables pour vous constituer une rente de retraite.

Envoyez-nous le coupon ci-dessous pour obtenir des renseignements sur cette section de la Loi de l'impôt sur le revenu qui vous permet d'épargner sur votre impôt ou d'en différer le paiement pour une bonne part.

Ceci, dans la plus stricte légalité.

Je désire épargner sur mon impôt.
Envoyez-moi votre brochure explicative.

La Métropolitaine

Dép. 616, 180, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1P 5A3

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Prov. _____



La Métropolitaine

Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

Laissez-vous griser
par ce quatuor
allemand:

Liebfraumilch

vin du Rhin No 53PC \$3.00

Bernkasteler

vin de la Moselle No 53TA \$3.00

Niersteiner

vin du Rhin No 53BG \$2.75

Moselle

mousseux

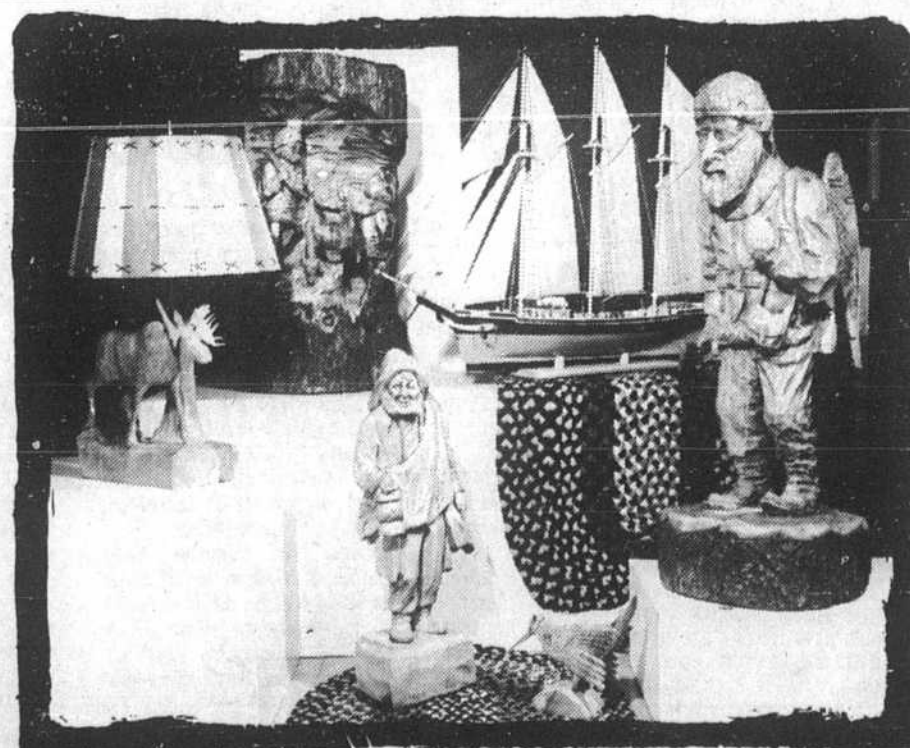
SERT No 5880 \$4.95

Deinhard

depuis 1794

AGENTS:

IMPORTATIONS DURAND LIMITÉE



UNE ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF

Une oeuvre d'un artisan du Québec reflètera votre bon goût.

**UN
CADEAU
EN 'ART'**

Choisissez parmi les milliers d'articles
en montre dans les boutiques de la
Centrale d'Artisanat.
Prix variés.

Lampe original, Amédée Godro
Bâche sculptée, Amédée Godro
Figurine 24", Amédée Godro
Figurine Trappeur 36", Amédée Godro
Bateau à voiles, Les bateaux Leclerc Engr.
Tapis natte, M.F. Juteau
Perdrix, Kansonaja

la centrale d'artisanat du Québec

à Montréal: • 1450 rue St-Denis • 403 est rue St-Catherine
• Hôtel Reine Elizabeth • 1474 rue Peel

à Québec: • Place Laurier, Ste-Foy
Ouvert de 9h30 a.m. à 5h30 p.m., samedi jusqu'à 5h. p.m.

Joué et vendredi, jusqu'à 9h. p.m.

A compter du 13 décembre
Ouvert de 9h30 a.m. à 5h. p.m.

Le 24 décembre, jusqu'à 4h. p.m.



L'opération choc des Indiens (1)

Dans les Réserves, l'ère de la soumission est révolue

par Jean-Pierre Bonhomme

L'existence des Indiens, ou des sauvages, comme disent encore certains livres scolaires, a toujours été profondément refoulée dans l'inconscient des Canadiens en général et des Québécois en particulier. Aujourd'hui encore, par on ne sait quelle crainte viscérale, les Montréalais hésitent à regarder les Iroquois de Caughnawaga bien en face; les citoyens de Québec, eux, ne fraternisent pas beaucoup plus avec les Hurons de Loretteville. C'est comme si les Indiens n'étaient pas tout à fait réels, une sorte d'anachronisme en voie de disparition rapide.

Mais cette époque, pendant laquelle les Blancs se sont imaginés que le problème indien disparaîtrait simplement en l'ignorant, tire pourtant à sa fin.

Plusieurs faits récents démontrent que les Indiens ont décidé de donner aux Blancs un véritable choc émotif qui les forcera peut-être enfin à découvrir

la culture des premiers occupants. La plupart de ces faits ont naturellement leur aboutissement au Parlement fédéral qui a la pleine et entière souveraineté sur les indigènes d'Amérique du Nord.

Comme beaucoup d'autres peuples défaits, les 260,000 Indiens du Canada — on en compte 28,000 seulement au Québec — sont devenus conscients de leur déposition économique et culturelle et ils cherchent à obtenir leur juste part de la dignité humaine.

Le gouvernement fédéral, qui est devenu la cible des revendications indiennes, est lui aussi devenu conscient des problèmes qui l'attendent. Le ministre des affaires indiennes et du nord canadien, M. Jean Chrétien, disait en effet, le 24 octobre dernier, au cours d'un débat aux Communes sur la publication récente de l'important rapport Watson sur les problèmes de l'éducation indien-

ne, que la question indienne est "le problème social le plus difficile à régler au Canada".

Quoi qu'il en soit, depuis l'avènement du régime Trudeau, le gouvernement fédéral a doublé le budget annuel qu'il consacre à l'administration des affaires indiennes. Il verse en effet maintenant plus de \$400 millions, dont \$270 millions sont affectés à l'administration scolaire, c'est-à-dire aux écoles fédérales elles-mêmes, et aux institutions provinciales qui accueillent les élèves indiens. Au total, le ministère des affaires indiennes emploie 6,200 personnes dont la moitié s'occupe de l'éducation des enfants.

Malheureusement, le problème indien n'est pas d'abord une question de budget. Le ministre Chrétien l'a reconnu lui-même. "Ce que les Indiens veulent, disait-il, c'est l'égalité socio-économi-

que et leur identité culturelle".

En somme, les Indiens veulent être reconnus par leurs compatriotes et on n'a pas encore entendu dire qu'ils cherchent à occuper l'un quelconque des territoires du Canada et à asseoir sur lui leur autorité politique.

C'est d'ailleurs pour être reconnus, seulement pour être reconnus, pour ne pas être dissous dans la société nord-américaine, que les Indiens du Québec — certains Indiens du Québec — ont "choqué" les Québécois de race blanche, récemment, en réclamant \$5 milliards en compensation pour leurs droits aborigènes, c'est-à-dire le droit de propriété entière du sol québécois. C'est aussi pour être reconnus que les Nishga de la Colombie-Britannique réclament actuellement en cour suprême fédérale les titres de propriété sur 4,300 milles carrés de territoire au nord de Prince Rupert.

Le député NPD à la législature de la Colombie-Britannique, M. Frank Calder, qui se trouvait à Ottawa la semaine dernière pour représenter sa bande, a souligné, au terme d'une visite chez M. Trudeau, que les Indiens cherchent simplement à obtenir une compensation qui pourra éventuellement servir au développement d'une nouvelle culture indienne. L'affaire est sub judice, mais nombre d'observateurs croient qu'une décision favorable de la cour suprême entraînerait de nouvelles réclamations touchant l'ensemble du Canada.

Mais les émancipations populaires tendent toutes à se cristalliser autour des problèmes scolaires; elles passent toujours par là. Celle des Indiens du Canada ne fait pas exception. C'est de ce côté-là d'ailleurs que le choc a frappé le gouvernement fédéral le plus durement.

M. Harold Cardinal jeune et impétueux leader de l'Association des Indiens de l'Alberta, a en effet convaincu les Indiens de trois réserves du Nord-Est de cette province — l'Alberta compte 10 réserves — de garder leurs 1,300 enfants à la maison pour protester contre les méthodes d'enseignement dans les écoles provinciales.

En vertu d'une entente fédérale-provinciale conclue en 1961 avec l'association des Indiens, les élèves de cette région reçoivent leur éducation hors des réserves, dans des écoles qui tombent sous la juridiction du gouvernement de l'Alberta.

Or les Indiens jugent que les conditions faites à leurs enfants dans ces écoles sont intolérables et ils exigent que le gouvernement fédéral construise des écoles mieux adaptées aux Indiens dans les réserves. Selon les derniers renseignements, la plupart des enfants sont retournés à l'école mais le problème reste entier, le gouvernement fédéral n'ayant pas voulu se rendre aux volontés des "grévistes".

La grève des Indiens de l'Alberta a commencé en septembre. Or, le mois der-

nier, M. Cardinal a reproché au ministère des affaires indiennes de retenir une subvention pour la construction d'un Centre culturel indien dans le but caché d'exercer une pression pour faire cesser la grève scolaire. Il a en même temps rendu public un document ministériel secret où l'on annonçait la décision du cabinet d'autoriser l'octroi d'importants crédits pour la construction de centres culturels dans les réserves indiennes.

Cette révélation survenant quelques jours seulement après la fuite qui a permis la publication prématurée du rapport Gray sur la propriété étrangère des entreprises canadiennes, le gouvernement s'est trouvé dans un embarras dont il se serait facilement passé.

Depuis cet incident, les critiques de l'opposition, déjà suffisamment vives depuis le début de la crise scolaire, ont redoublé et il se passe peu de journées sans qu'un député de l'opposition demande au ministre comment il entend régler le problème scolaire de l'Alberta.

Le ministre Chrétien, dont l'insouciance, la bonhomie et parfois la naïveté ont normalement raison des critiques, commence à accuser le coup.

C'est que le gouvernement se trouve devant une situation complexe qui ne se règle pas à coups de statistiques et d'occurrences mais seulement par la sagesse d'un ensemble d'administrateurs.

Demain: le ministre et ses fonctionnaires.

Les jeunes scientifiques pourront lancer des fusées plus puissantes

par Gilles Provost

Les jeunes scientifiques du Québec peuvent maintenant lancer des fusées expérimentales d'une poussée de 40 livres à la suite d'un accord conclu entre l'Association des jeunes scientifiques (AJS) et les ministères concernés du gouvernement fédéral. Jusqu'à maintenant, les jeunes constructeurs de fusées ne pouvaient utiliser de moteurs d'une poussée supérieure à une livre.

L'entente récemment con-

clue précise que les jeunes ne pourront construire eux-mêmes le moteur-fusée; cette tâche sera réservée aux professionnels. Ils devront se contenter de construire le reste de l'engin: enveloppe, système de guidage, système de récupération, appareillage scientifique, etc.

En fait, le seul propulseur actuellement autorisé est le modèle Faon, construit en France. La division des explosifs du ministère de l'énergie,

des mines et des ressources a en effet homologué le propulseur après avoir reçu toutes les données techniques nécessaires du fabricant. Il est donc maintenant un "explosif autorisé".

Selon M. Claude Arseneau, directeur-général de l'AJS, il n'est pas question de lancer des fusées plus puissantes avant plusieurs années. "Il n'y a qu'une dizaine de clubs d'astronautique au Québec et

la plupart devront d'abord prendre de l'expérience en lançant des ballons-sonde ou de petites fusées avant d'utiliser un Faon", a-t-il expliqué. Par la suite, des moteurs plus puissants seront peut-être importés.

Selon M. Arseneau, quelques-uns persistent à vouloir fabriquer eux-mêmes le propulseur, ce qui est illégal et dangereux. "Nous essayons de leur dissuader", souligne-t-il mais de toute façon, ils auront des problèmes avec les autorités s'ils s'obstinent".

L'été dernier, des jeunes de La Tuque avaient fait parler d'eux en construisant intégralement leur fusée. Ils ne purent pourtant la lancer. Un essai au centre de Valcartier devait d'ailleurs révéler que leur propulseur était mal conçu: il n'a fonctionné qu'un quart de seconde avant que la base ne se fende. Ces jeunes préparent présentement le lancement d'un ballon-sonde.

L'AJS avait aussi forcé la main des autorités en important en fraude un Faon et en publiant un mémoire intitulé "Politique jeunesse en astronautique". Dans ce mémoire, on demandait la permission de lancer une fusée équipée du propulseur Faon sur un site fourni par l'armée et sous la surveillance des techniciens du gouvernement comme cela se fait couramment en France.

Pris au centre d'un conflit de juridiction fédéral-provincial, les membres de l'AJS finirent pourtant par conclure un accord avec les responsables de la division des explosifs du ministère de l'énergie, des mines et des ressources.

Conformément à cet accord, ils remirent le propulseur à l'armée canadienne. Ils se trouvèrent aussi un "tuteur" qui serait responsable vis-à-vis du gouvernement. La Space Research Corporation accepta de jouer ce rôle. Cette corporation travailla à l'étude de l'espace en lançant des sondes à très haute altitude à l'aide d'un canon, en collaboration avec l'université McGill.

L'AJS a aussi reçu les autorisations nécessaires du ministère de l'éducation avant d'obtenir l'homologation du propulseur.

Ce dernier équipera la fusée Irberville qui doit être lancée en avril prochain au laboratoire de la Space Research Corporation, à Highwater. La construction de la fusée est presque terminée. Il ne reste qu'à l'assembler et à procéder à toutes les vérifications d'usage.

En août prochain, l'AJS organisera un stage en astronautique en collaboration avec la Space Research Corporation à l'intention de dix jeunes Québécois qui seraient intéressés. Les travaux pratiques se feront à l'université de Sherbrooke et deux lancements auront lieu au laboratoire de Highwater.

J. Rose et Simard connaîtront en janvier la date de leur procès

Jacques Rose et Francis Simard viendront en cour du Banc de la Reine, le 7 janvier prochain pour connaître la date de leur procès pour l'enlèvement de Pierre Laporte.

Jacques Rose, arrêté le 28 décembre 70, n'a encore subi aucun procès.

Précisons que dans l'affaire Laporte, Paul Rose a été condamné deux fois à la réclusion perpétuelle pour l'enlèvement et le meurtre de M. Laporte. Simard a été condamné X à la prison à vie une fois pour le meurtre de l'ancien ministre tandis que Bernard Lortie a été condamné à 20 ans de prison pour l'enlèvement de M. Laporte.

Il reste donc à instruire deux procès à Jacques Rose, un à

Simard pour l'enlèvement et un autre à Lortie pour le meurtre.

Hier, devant le juge Fernand Legault, la Couronne, représentée par Me Pierre Sauvé, a fait savoir qu'elle procéderait vraisemblablement avec Jacques Rose d'abord. Ce dernier, reviendra en cour le 15 décembre et l'on tentera de fixer une date proforma mais il devra néanmoins se présenter à l'ouverture de la session des assises le 7 janvier pour connaître la date de l'autre procès.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

Obtenez-vous tout l'intérêt auquel vous avez droit?

Soyez-en sûr: renseignez-vous dès aujourd'hui auprès des conseillers de Canada Permanent, et obtenez jusqu'à 7% d'intérêt sur nos certificats de placement garanti et débiteurs.

C'est un placement de tout repos. Capital et intérêts sont garantis par l'actif de \$3 milliards que possède et administre Canada Permanent, incorporée en 1855 et dirigée selon les lois fédérales.

**Fiducie
Canada
Permanent**

M. Yves Gagné, gérant, service de l'épargne
600 o., boul. Dorchester, Montréal 101, 861-8855

7%
(intérêt maximum, période de 5 ans)
Sujet à changement.

2 vols par jour vers la Californie, les parents, les amis

AIR CANADA

Le soleil. Le cousin de Los Angeles. Le sable. San Francisco. La couleur. Les amis de San Diego. La mer. Disneyland, les studios de Hollywood. La Californie, c'est tout ça. Et Air Canada y va souvent. Deux fois par jour, de Montréal ou de Toronto!

Emmenez Jacquot et la petite. Là-bas, ils seront contents de les voir. Avec nos tarifs familiaux, c'est pas un problème. Demandez à votre agent de voyage. Vous verrez. Tiens, une suggestion: les parents ou les amis visités, vous sautez dans une voiture louée pour vous par votre agent de voyage ou Air Canada. Puis, vous vous baladez un peu partout à travers la Californie, en descendant tranquillement vers le Mexique pour remonter ensuite vers Los Angeles par la côte. Amusant, non?

Pas plus compliqué que ça, croyez-en Richard Garneau. En tout cas, chez nous, ça ne traîne pas.

Alors... on y va?
On y va!



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

paie sur les dépôts de 5 ans

**100
200**

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 QUÉBEC, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 866-8841
10 QUÉBEC, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 4-3261

**le poster avec
vous pouvez utiliser ce coupon
votre chèque à l'un de nos bureaux**

Ci-joint mon chèque au montant de \$.....
(minimum \$500.00) pour lequel vous voudrez bien
émettre un certificat de dépôt garanti pour une
durée de 5 ans, au

Nom de
No Rue
Ville
Signature Date

Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas
ceux déjà consentis.

Un mémoire réclame la création d'un Office de la femme

par Renée Rowan

Dans un mémoire présenté hier matin, à Montréal, au premier ministre, M. Robert Bourassa, la Fédération des femmes du Québec, qui compte près de 66,000 membres, réclame la création d'un Office de la femme visant à l'intégration complète des femmes dans tous les secteurs de la société.

"Nous ne demandons pas un bureau de la main-d'œuvre féminine, dit le mémoire, parce que nous ne voulons pas accentuer la dichotomie qui existe déjà entre la femme au foyer et la femme au travail."

La Fédération tient à ce que l'Office soit une organisme public qui fasse rapport directement au premier ministre par l'intermédiaire d'un ministre d'Etat délégué.

Cet Office ne devra être rattaché à aucun ministère en particulier. Il devra être un organisme permanent travaillant avec tous les organismes gouvernementaux. Son directeur devra être nommé par le premier ministre après consultation auprès des associations féminines. Fonctionnaires et bénévoles devraient travailler en collaboration.

Sujet à réévaluation tous les sept ans, après consultation auprès de sa clientèle, cet Office devra disparaître comme organisme particulier et spécial le jour où l'intégration de la femme dans la société sera complétée.

La Fédération demande que cet Office ait une véritable autorité et que son directeur puisse engager son propre personnel.

"Nous croyons que l'application des lois est une des

tâches essentielles de l'Office et nous demandons que tout soit fait dans le plus court délai pour reconnaître à l'Office un pouvoir quasi judiciaire", peut-on lire dans le mémoire d'une vingtaine de pages.

De l'avis de Mme Caroline Pestieau, deuxième vice-présidente, de Mme Claire Lalonde, responsable du sous-comité de la main-d'œuvre à la Fédération des femmes du Québec, des membres et des consultantes qui ont assisté à la présentation du mémoire, le premier ministre a été intéressé par l'idée de créer un Office de la femme au Québec.

Les journalistes n'étaient pas admis à cette entrevue qui a duré une vingtaine de minutes.

De toute évidence, M. Bourassa avait déjà lu le mémoire, a-t-on dit au cours de la conférence de presse qui a suivi. "Ce fut d'abord un accusé de réception poli. Le premier ministre s'est intéressé aux structures proposées ainsi qu'au budget suggéré par la Fédération pour créer cet Office (\$150,000 pour la première année d'opération), budget que M. Bourassa a jugé modeste et réaliste."

Le premier ministre s'est informé si la création d'un Office de la femme n'empêcherait pas sur certaines autres tâches du gouvernement, entre autres au chapitre de la main-d'œuvre. Il a d'autre part demandé que la Fédération lui suggère des noms dans l'éventualité de la création d'un tel Office.

"Nous sommes sorties de l'entrevue confiantes", ont dit les personnes qui ont présenté le mémoire.

Pour accélérer l'adaptation des structures socio-économiques aux besoins des femmes du Québec, l'effort doit être concerté et sanctionné par les pouvoirs législatif et exécutif, dit le mémoire. Cet effort d'adaptation des structures comprend deux aspects: le rattrapage (il y a un retard des structures sur la réalité sociale) et le changement des attitudes aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Les mesures de rattrapage et le changement des attitudes devra, selon le mémoire de la Fédération, se situer à quatre niveaux: population étudiante, femme au travail, femme au foyer et la femme et la collectivité.

En ce qui concerne la population étudiante du Québec, la tâche de l'Office sera de lutter contre toute distinction des rôles selon le sexe et de faire en sorte que l'étudiante qui termine un cycle d'étude soit préparée à répondre à toute orientation subséquente qui convienne à ses capacités.

L'Office offrira à toute femme qui travaille le soutien le plus complet possible. Il usera de tous les moyens à la disposition pour lutter contre la discrimination dont la travailleuse souffre dans plusieurs secteurs, et à plusieurs paliers, de l'emploi.

On fait état dans le mémoire des obstacles que les femmes rencontrent dans l'accès aux promotions selon l'industrie et le type d'occupation, de la discrimination qui continue d'exister, du rôle du syndicalisme, de l'emploi à temps partiel, du retour au marché de l'emploi, des services mis à la

disposition des femmes au travail, etc.

Au chapitre de la femme au foyer, l'Office aura la tâche d'aider la société et la ménagère elle-même à faire l'évaluation du travail de la mère de famille qui assume les rôles d'éducatrice et d'administratrice. L'Office devra soutenir la femme au foyer dans sa lutte pour son indépendance (financière et psychologique) et faire en sorte que la société lui donne les moyens d'employer à son propre épanouissement la liberté dont jouit celle qui organise elle-même son travail.

Relativement à la femme et à la collectivité, l'une des premières tâches de l'Office sera de dresser la liste complète des associations bénévoles, de classer les domaines où elles oeuvrent, de compiler les statistiques, etc. L'Office sera en quelque sorte une plaque tournante qui recevra les renseignements, lesquels seraient retransmis aux secteurs public et privé.

Une autre tâche de l'Office sera d'évaluer le travail bénévole comme contribution au produit national. Une troisième tâche sera de fournir une liste de noms de femmes compétentes et expérimentées qui pourront siéger comme conseillers dans les différents comités ou commissions chargés par le gouvernement d'étudier des questions telles que l'urbanisation, le logement, le transport, etc.

L'Office aura aussi un rôle important à jouer dans l'éducation politique; il pourra de plus se faire le porte-parole des femmes auprès des organes d'information.

Tel-aide a répondu à 26,000 personnes

par Solange Chavlin

Une fillette de 8 ans a téléphoné à Tel-aide pour demander comment se débarrasser de

la drogue. Elle avait été initiée par un copain de 12 ans. Ses parents qui s'étaient aperçus de

la chose la battaient. "Que puis-je faire pour arrêter d'en prendre?" a-t-elle demandé à la per-

sonne qui l'écoutait.

Un homme de 40 ans, après avoir absorbé une forte dose de barbiturique, a téléphoné à Tel-aide pour passer ses derniers moments en compagnie de quelqu'un, a-t-il dit. Il ne voulait recevoir aucun secours, pas d'ambulance, pas de police. La téléphoniste de Tel-aide a recueilli ses dernières confidences puis ce fut le silence à l'autre bout de la ligne.

Service téléphonique ouvert jour et nuit pour venir en aide à tous ceux qui se sentent seuls, Tel-aide après bientôt un an de fonctionnement, aura ainsi écouté près de 26,000 citoyens du Montréal métropolitain. La moitié sont francophones, les autres sont anglophones et de différentes nationalités.

Des statistiques recueillies sur une période de neuf mois permettent de dresser le tableau suivant des détresses humaines, du côté francophone. Les chiffres sont à peu près semblables du côté anglophone.

Solitude, ennui, goût de parler (3,002) Renseignements et informations (2,560); Dépressions, suicides (1,475); Problèmes conjugaux, religieux (1,413); Alcool, drogue (547); Problèmes financiers et juridiques (436); Problèmes sexuels (361); Blagues, téléphones inutilisés, etc. (2,879).

Tel-aide existe dans 22 pays et dans quatre villes canadiennes: Montréal, Vancouver, Toronto et Ottawa. Un service semblable est en voie d'organisation à Québec.

A Montréal, un personnel bénévole mais formé spécialement pour répondre à ce type de service social, a été recruté chez des adultes de 20 à 70 ans, dont la majorité sont des femmes. Un tiers des écoutants sont cependant des hommes. Ils sont souvent professionnels, cols blancs, mères de famille. Aucun diplôme spécial n'est requis pour travailler à Tel-aide, précise la directrice, Mme Bertais; il suffit de savoir écouter et de posséder un bon jugement.

Il y a des heures d'affluence à Tel-aide, pendant la nuit. Les habitants des grandes villes, a-t-on maintes fois remarqué, souffrent d'insomnie; l'insomnie est souvent porteuse de solitude, de désespoir et du recours à l'autre pour raconter son malheur. Aussi, les téléphonistes sont-elles plus nombreuses à Tel-aide de 20 heures jusqu'au lever du soleil.

Certaines saisons sont également plus marquées; le temps de fêtes apporte avec lui, surtout chez les gens âgés, une solitude indescriptible. L'automne et le printemps semblent plus propices aux tentatives de suicides.

Qui téléphone à Tel-aide? 50% des appels proviennent de personnes de 35 à 55 ans; les 55 ans et plus sont généralement des femmes seules, veuves ou abandonnées. 35% des appels viennent d'hommes; 25% proviennent de personnes entre 20 à 35 ans alors que 10% seulement des appels sont faits par des moins de 20 ans.

Tel-aide ne donne jamais de conseils, de recettes-miracles et ne fait aucun don. On garde l'anonymat et la confidentialité du message. On met les gens sur une piste — en général il s'agit du Centre de références de Montréal — pour obtenir une réponse précise aux problèmes.

Suite à la page 20

tel-aide

PUIS-JE VOUS AIDER?



Perspectives Jeunesse: décision en janvier

ROBERVAL (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris de décision au sujet du sort réservé au programme Perspectives-Jeunesse, mais devrait être en mesure de le faire vers la mi-janvier.

C'est ce qu'a fait savoir le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, à l'occasion de la tournée de deux jours qu'il a effectuée au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De passage à Roberval M. Pelletier a précisé que le rapport d'une étude sur cette expérience lui était parvenu la veille, alors qu'il complétait sa tournée dans le secteur de Chicoutimi.

"C'est seulement en me rendant ici à Roberval cet après-midi que j'ai pu jeter un coup d'oeil rapide à ce rapport qui m'a semblé extrêmement positif", a-t-il ajouté.

Selon M. Pelletier, 95 pour cent des jeunes consultés dans le cadre de cette étude ont affiché une réaction positive devant cette initiative gouvernementale, tandis que chez les adultes, ce pourcentage se situait entre 65 et 70.

Le secrétaire d'Etat a d'autre part exprimé l'espoir que le gouvernement acceptera de hausser le budget consacré à ce programme.

"Nous avons proposé pour le prochain programme quatre niveaux d'opération, avec des chiffres correspondants et, étant réalistes, en admettant que le sommet recommandé ne sera pas accepté, nous avons confiance d'obtenir un budget se situant entre le second et le troisième palier, les chiffres du premier niveau correspondant au budget consacré cette année à cette initiative", a-t-il précisé.

Il a également indiqué que la province serait invitée à indiquer au gouvernement central les régions auxquelles une plus grande attention devra être accordée dans le cadre du prochain programme Perspectives-Jeunesse.

CP Rail et les passages à niveau

CP Rail compte pouvoir réduire le nombre d'accidents aux passages à niveau en informant le public des chances que l'on court à frôler le danger.

On a demandé aux équipes des locomotives, des trains et des gares de soumettre leur rapport de tout incident dans lequel un véhicule frôle l'accident avec un train, à un passage à niveau.

Le propriétaire ou le conducteur de tout véhicule identi-

fié reçoit une lettre du chef de division de CP Rail. Cette lettre lui rappelle l'infraction et lui demande de suivre plus attentivement les règlements de sécurité lors des passages à niveau.

On distribuera aux équipes des petites fiches à remplir lors de tels incidents. Ces fiches rapportent la date, l'heure et l'endroit où l'accident a

failli se produire, ainsi que le mode de signalisation utilisé à cet endroit. Le véhicule est identifié selon son type, sa direction, son numéro de plaque d'immatriculation, quand cela est possible, ainsi que le nom de la compagnie s'il y en a un ou son identification.

La fiche porte la vitesse à laquelle le train circulait et sa direction ainsi que le genre de voies à cet endroit.

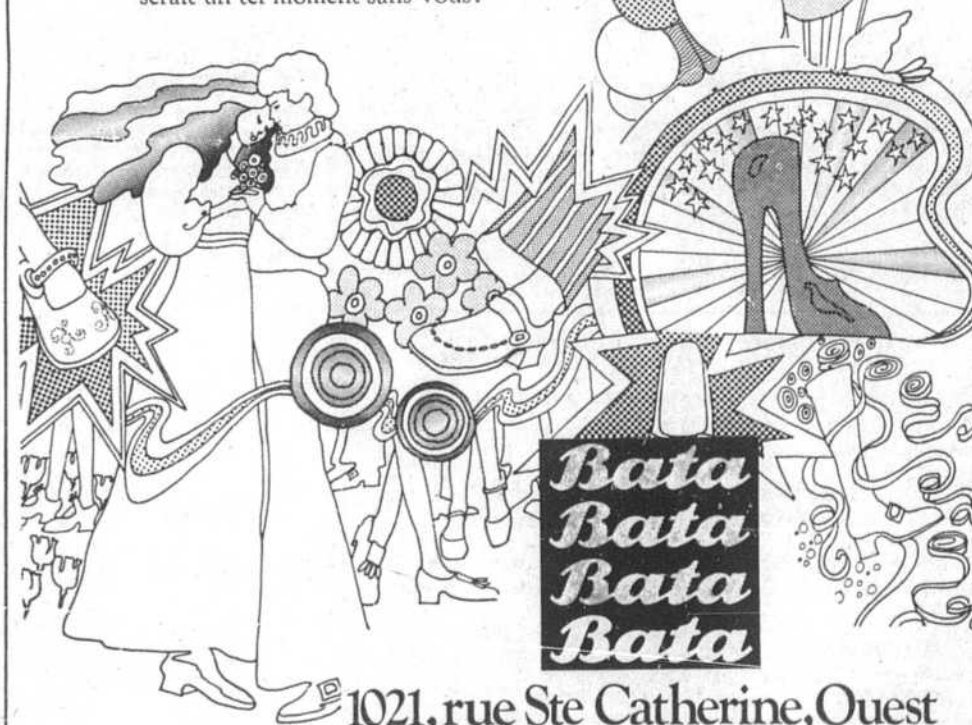
Bata vous invite... (si vous aimez le "jamais vu"!)

Vous êtes invités à vous joindre à Donald Lautrec et Miss Québec, lors de l'ouverture de notre nouveau magasin de chaussures mode, au 1021, rue Ste. Catherine, Ouest.

L'événement aura lieu le 9 décembre, à 10 heures.

Il y aura une ristourne d'ouverture, sur toute la marchandise, et bien d'autres surprises.

Joignez-vous à nous — et fêtons l'événement ensemble — Après tout, que serait un tel moment sans vous?



Bata
Bata
Bata
Bata

1021, rue Ste Catherine, Ouest

Pour les très grands froids... voici la haute mode Arctique signée Antartex

Il y a 16 ans déjà nous fournissons Sir Edmund Hillary et les explorateurs de l'Arctique et de l'Antarctique en peaux chaudes aussi bien qu'en tapis de couchage pour leurs randonnées au pôle Nord et au pôle Sud.

Aujourd'hui les Macdonald, une famille d'Ecosse pure laine ont non seulement une usine, mais dix boutiques de vente directe disséminées aux 4 coins du monde. De Saville Row à Manhattan, nous sommes connus pour nos créations exclusives, nos modèles et notre collection haute mode.

Au Canada nous avons ouvert, rue Sherbrooke, notre premier magasin où nous présentons tous nos derniers modèles les plus en vogue.

Vous y trouverez nos vêtements, dessinés et confectionnés par nous à partir de peaux brutes et des meilleurs cuirs tannés écossais que nous avons sélectionnés. Nous pouvons de plus dire que notre confection est impeccable. Tous nos vêtements sont munis de chaînettes renforcées laiton... pour nous, chaque menu détail compte, même nos boutons sont créés et teints pour nous.

Un vêtement signé par nous, c'est un investissement durable, c'est un investissement beauté, c'est encore et surtout un investissement chaleur... et un vêtement imperméable.

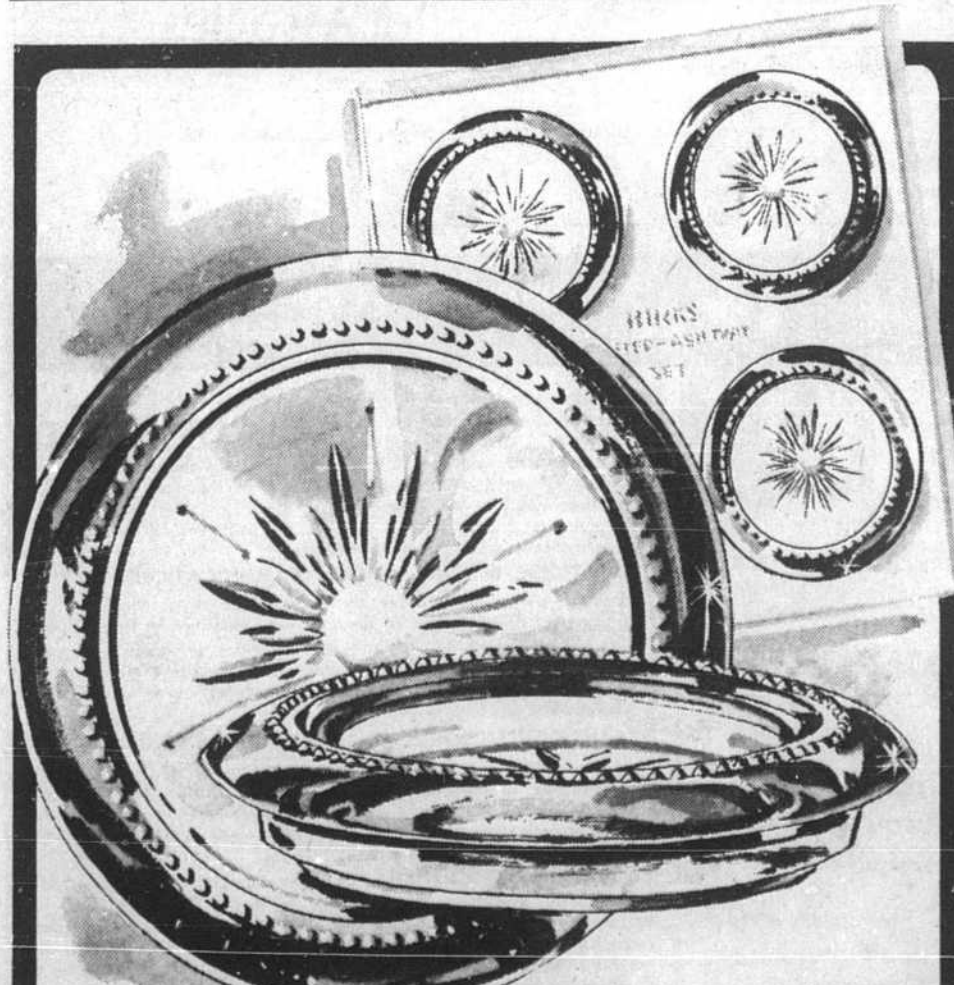
Venez nous rendre visite. Nous avons tout ce qu'il vous faut... même des chapeaux en mouton, des pantoufles, des gants, des bottes, des couvertures... tout pour ceux qui aiment passer une nuit dehors par les grands froids.

antartex
SHEEPSKIN SHOPS

Demandez notre catalogue gratuit. 1624 rue Sherbrooke (coin Guy). Tél. 935-4142



BIRKS
JOAILLIERS



Sous-verres ou cendriers?

Ces sous-verres en verre épais bordé de plaqué argent Primrose peuvent être utilisés aussi comme cendriers. Il fallait y penser!

Ensemble de 4, en boîte bleue de Birks, \$8.50

BIRKS
JOAILLIERS

LE SOIN DE VOS PIEDS

Notre service de pédicure aura fait de soulager vos pieds endoloris et sensibles. Visitez notre clinique. Nos experts vous conseilleront gratuitement sur les soins à donner à vos pieds et les chaussures appropriées à votre cas. Ils vous donneront des conseils pour les soins à donner à vos pieds et les chaussures appropriées à votre cas. Ils vous donneront des conseils pour les soins à donner à vos pieds et les chaussures appropriées à votre cas.

EXAMEN GRATUIT SANS ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS RENDEZ-VOUS

Wolfe Street Foot Clinic INC.

établie depuis 1941
1410, rue Wolfe 521-0580

HEURES DE BUREAU
Tous les jours de 9 A.M. à 5 P.M.
Vendredi de 9 A.M. à 8 P.M.
Lundi fermé toute la journée.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
Tout mot supplémentaire est de 0.05.
L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

AIDE générale, \$200. par mois. Ville Mont-Royal. Logée, références. Tél.: 737-2620. 13-12-71

APPARTEMENT A LOUER

A sous-louer, près Galeries d'Anjou et Place Versailles, grand 3 1/2, piscine, sauna etc. Appelez Pierre Morin 748-7751, soir 354-7344. 9-12-71

CÔTE-DES-NEIGES 3320 Côte Ste-Catherine, apt. 24, coin de l'église, grand 3 1/2 avec balcon, \$120, chauffage, taxes d'eau incluses, non meublé. Tél.: 342-1784, 733-9544. 13-12-71

CHRISTOPHE-COLOMB 6652, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, meublé, neuils, libre immédiatement. 20-12-71

MONTREAL-NORD spacieux 1 1/2, 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 - ascenseur, piscine, bail, taxes payées. Tél.: 321-3167 ou 482-7743. 27-12-71

AUTO A VENDRE

RENAULT 8, standard, 1971, parfaite condition, 13,000 milles. Prix \$1,400. Prix: 376-9605. 13-12-71

VOLVO 544, Sport, 1964, moteur 20,000 milles, pneus Michelin neufs, \$550. Tél.: 731-9500. 11-12-71

VOLVO 1971, Demo, tout équipé. Modèles: 164, 142. SPÉCIAUX. \$1,295.00
VOLVO 1967, 1225, bonne condition. \$1,295.00
VOLVO 1968, 1445, très propre. \$1,295.00
VOLVO 1966, 1800S, très propre. \$1,395
 Up-Town Automobiles Ltée, 400 boul. Décarie, St-Laurent, 748-8807 11-12-71

BUREAU A LOUER

ST-JACQUES OUEST (57): ascenseur, location de choix, loyer gratuit jusqu'à mai 1972. Bail de 3 à 5 ans. Tél.: 843-3359, 482-7743. 27-12-71

CHAMBRE A LOUER

OUTRE-MONT: tranquille, chambre redécouverte, bon che-soi, commodités, privilège cuisine, démolielle travaillant. Tél.: 273-9267 27-12-71

CHAMBRE ET PENSION

TRES belle pièce avec fenêtre panoramique. Excellente cuisine. Pour homme à la pension. Rivière-des-Prames. Tél.: 665-2746. 11-12-71

CHALET A VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix \$14,500 comptant \$1,500. Tél.: Jean-Martinier 731-3501 ou 326-2559 27-12-71

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux style Bavarrois, près pentes, 3 1/2, chauffage, cheminée-pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, location: semaines-mois. Rien de libre avant 15 janvier. Tél.: 256-6825, 254-6728 23-12-71

COURS PRIVÉS

Apprenez l'ESPAGNOL dans la conversation. Cours privés au petit groupe, débutants, intermédiaires, avancés, par professeur espagnol. Méthode accélérée, efficace, à prix modique. Prenez une leçon gratuite sans engagement, téléphonez maintenant pour renseignements 739-4291 9-12-71

OPERATRICES dans vêtements sport pour dame. S'adresser: 1435 rue Bleury, chambre 605. 9-12-71

Assistante pour dentiste en chirurgie buccale, bilingue, connaissance de la dactylo, centre-ville. Ecrire Case 157 Le Devoir 8-12-71

DIVERS

 POESIE: poèmes personnalisés pour toutes occasions (réveil, cadeau mariage, anniversaire etc.) Contactez L. Impronpu de 18 à 21 heures tous les jours 523-1936. 9-12-71

 Dactylos manuels, électriques, louons, vendons, échangeons, réparons. Enseignons français, anglais, dactylo, steno, jour-soir, correspondance. Cours privés, petits groupes. Venez. Frère St-Yves, Directeur 332-0044, 688-5777 31-12-71

DUPLEX A LOUER

OUTRE-MONT: 5 1/2, bas, chauffé, salon 27', salle à diner 18' x 18', avec balcon et vue sur parc, salle de lavage, garage, libre immédiatement. Tél.: 322-9939 10-12-71

DUPLEX A VENDRE

Cause départ: LAVAL, duplex "Médillon", 2 1/2, 1-3 1/2, salle de jeux, garage double, SCHL 8 1/2, propriétaire. Tél.: 676-4535. 9-12-71

FEMME DEMANDÉE

SECRETAIRE LEGALE demandée avec ou sans expérience. Tél: 842-9531. 8-12-71

DACTYLO
 • Parfaite dactylo
 • Connaissance impeccable du français.
 Possédant expérience générale de bureau. Pour département manuel scolaire. Agée de moins de 30 ans.
 • Salaire à déterminer
 Tél. 849-6383 9-12-71

SECRETAIRE BILINGUE
 Steno dactylo bilingue d'expérience avec esprit d'initiative, travaillant vite et bien pour bureau d'ingénieurs-conseils dans centre-ville. Salaire \$4,500 à \$6,500, plus bénéfices marginaux.
 Pour entrevue appelez
 M. Gaston Lambert 871-2200 16-12-71

SECRETAIRE bilingue, steno, anglais indispensable, expérience légale, jeune avocat. Place Victoria, Mme Garneau 866-6128. 11-12-71

HOMME DEMANDÉ

DESSINATEUR demandé pour agence d'architectes située à 150 milles au nord de Montréal. Envoyer curriculum vitae et spécifier salaire demandé à Case 158, Le Devoir. 8-12-71

 Homme demandé pour entretien de nuit dans restaurant. Tél.: 672-8851. 9-12-71

HOMME DEMANDÉ

TEXAS OIL COMPANY recherche homme, 40 ans et plus, pour voyager dans les environs de MONTREAL. Pour contacter clients. Nous entraînons. Ecrire: S.C. Dickerson, Prés. South-western Petroleum Canada, Ltd. P.O. Box 789, Ft. Worth, Texas. 11-12-71

 Homme célibataire comme aide général pour prendre soins enfant handicapé, logé, chambre privée, salaire élevé. Licence de chauffeur demandé pour voyager. Tél.: 487-2019 9-12-71

TECHNICIEN DE LABORATOIRE
 Une usine de transformation comprenant entre autres, salaison et charcuterie, est à la recherche d'un technicien de laboratoire dont la spécialité est l'analyse des viandes.
 Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à:
CASE 159, LE DEVOIR 9-12-71

LOGEMENT A SOUS-LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, libre fin décembre à sous-louer, 6 1/2, beau haut duplex, rue calme, près Collège Marie de France, \$210, par mois, garage, taxes et chauffage compris. Tél.: 342-5934 avant 5 p.m. et 342-1795 après 5 p.m. 10-12-71

ON DEMANDE

ACHETERAIS meubles anciens de plus de 40 ans, salle à manger, vaisselle etc. Tél.: 374-1224. 18-12-71

HOMME DEMANDÉ

REPRÉSENTANT CARTON D'EMBALLAGE

Avons besoin immédiatement d'un représentant pour territoire assigné dans région de Montréal.
 • Doit être bilingue.
 • Posséder 3 à 5 ans d'expérience dans la vente de carton d'emballage.
 • Diplôme universitaire de préférence, mais non essentiel.
 Ecrire ou: Directeur de la Vente, ou appeler: 524-3711.
American Can of Canada Limited, 2065 Jeanne d'Arc, Montréal 403, Qué. 10-12-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berni, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph., L. es Lettres, Tél.: 288-2332 J.N.O.

PROPRIÉTÉ A REVENUS A VENDRE

Vendrais ou échangerais propriété à revenu, 54 appartements meublés, neuils, tous loués, 6652 Christophe-Colomb. 20-12-71

PROPRIÉTÉ A VENDRE

RUE VILLE-MARIE: Vieuxville, triplex 1-6, 2 1/2, face au parc, salle de jeux, garage, Tél.: 255-5136 8-12-71

Carrières et Professions

Fonction publique Canada
Public Service Canada

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
 PLACE DU CANADA, SUITE 1360,
 1010 OUEST, RUE LAGAUCHETIÈRE,
 MONTREAL 101, P.Q.

 Mentionner le numéro de concours 71-M69 (HE-DIT 3).

FONCTIONS: Sous direction, superviser une section spéciale ou fonctions établies des diètes, et faire office d'adjoint(e) dans l'administration d'un service diététique qui pourrait avoir des repas d'un nombre considérable de patients et d'employés d'un hôpital fédéral.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme d'une université, spécialité en nutrition, diététique ou sciences domestiques. Les candidats doivent être éligibles pour inscription comme membres de la Corporation des Diététiciens de la province de Québec; preuve acceptable de capacité à considérer les aspects pratiques des tâches assignées, généralement indiquées par les antécédents de travail ou exécution antérieure; qualités personnelles et état physique satisfaisant.

 Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais.

DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E), SERVICE DIÉTÉTIQUE

 \$9,150 - \$10,400

Ministère des Affaires des Anciens Combattants

STE-ANNE DE BELLEVUE, P.Q.

OFFRE EXCEPTIONNELLE CONTRÔLE DE GESTION

 Notre client, un important fabricant d'outillage de force motrice, recherche un cadre intermédiaire pour diriger son service interne de contrôle financier et de gestion et de la vérification. Le candidat choisi pourra envisager une carrière des plus intéressantes. La rémunération offerte s'adresse à des personnes gagnant actuellement au moins \$15,000; poste à Montréal.

 Relevant directement du vice-président finances, ce cadre dirigera une petite équipe de spécialistes chargée des tâches suivantes:
 • révision et évaluation des procédés de gestion et d'exploitation dans tous les domaines d'activité de la compagnie
 • établissement de rapports objectifs à la direction, sur l'observance des politiques et des objectifs fixés.
 Les candidats devront posséder:
 • le titre de comptable agréé
 • plusieurs années d'expérience professionnelle ou dans l'industrie
 • de l'ambition et l'aptitude à accéder à un poste de haute responsabilité.
 Les offres de service qui seront soigneusement examinées, avec toute la discrétion voulue, devront porter la mention "Dossier no 73" et être adressées à:
Price Waterhouse et Associés
 conseillers en administration
 5, place ville marie, montréal 113
 membre de l'association canadienne des conseillers en administration

IMMEUBLE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CETTE RUBRIQUE
 APPELER
MME MICHELLE TURGEON
844-3361

PROPRIÉTÉ A VENDRE

ST-LAMBERT
 Duplex rénové, 7 pièces, int. 7%. Appelez Louise Brault, 672-7014 ou 672-6020
IMMEUBLES ST-FRANÇOIS
 courtiers 8-12-71

LONGUEUIL
 Très joli bungalow 7 pièces, 4 chambres. Sous-sol entièrement fini avec grande salle de jeux. Condition impeccable. Prix \$22,000. M.L.S. Mme Thibault 679-8220 ou 674-6789
IMM. WESTGATE
 courtiers 8-12-71

BROSSARD (Asterville)
 Grand duplex, 6 pièces, sous-sol fini avec foyer, garage double, près arena et centre d'achats. Int. 6 1/4%. Appelez Francine Pouliot 676-8370 ou 672-6020.
IMMEUBLES ST-FRANÇOIS
 courtiers 8-12-71

CHAMBLY
 Tranquillité après son travail, c'est ce que vous recherchez? En chaufferies au coin du feu dans un joli bungalow, salon, salle à diner, cuisine, buanderie, 4 chambres. Garage double. Prix \$34,000. Appelez J. Caron 679-8220 ou 558-5123
IMM. WESTGATE
 courtiers 8-12-71

LONGUEUIL
 Attrayant bungalow 1970 Pierre et brique, 4 chambres, salle de jeux, très belle décoration avec bar inclus, lavoir, garage chauffé. Terrain paysagé et clôturé. Centre d'Achats Desormeaux et transports à votre porte. Prix intéressant pour la qualité.
 Christian Pareau 679-8220 ou 679-2341
IMM. WESTGATE
 courtiers 8-12-71

STE-JULIE (HAUTS-BOIS ET VILLAGE)
 Voici un choix de homes dans décor champêtre, à 10 minutes de Montréal.
 - Split exclusif, struc et cède, 7 pièces, foyer. Terrain arboré. Prix \$27,500.
VENDU
 - Bungalow surélevé, 6 pièces, garage. Prix \$19,500.
 - Bungalow 5 1/2 pièces,abri d'auto, remise. Prix \$16,800.
 Pour rendez-vous, J.P. St-Pierre, 679-8220 ou 653-4435.
IMM. WESTGATE
 Courtiers 8-12-71

OUTRE-MONT
 FACE PARC JOYE: près Collège Stanislas, cottage 5 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, cuisine moderne, bouloir, garage.
 COTTAGE SUR LA MONTAGNE: 13 pièces, entièrement rénové, idéal pour grande famille. Aubaine: \$55,000.
VILLE MONT-ROYAL
 GLENWOOD: près Côte des Neiges et Jean Talon, joli cottage détaché, 3 chambres plus bi-nucléaire, beau grand jardin, occupation à discuter.
 Mme Préfontaine 273-3789
TREMBLAY INC.
 courtiers 735-5588 8-12-71

10875 DURHAM, AHUNTSIC
 Entre Gouin et Parc Stanley. Cottage détaché de 6 pièces, grandeur du terrain 50' x 105'. Prix: \$21,900.00. Occupation si désiré. M.L.S. Mme Jean Silver, 733-7175, soir: 733-8033.

CÔTE-DES-NEIGES
 Duplex près de l'université. Régler succession. Demandant \$28,900. Campden Place, 5 1/2-6 1/2 plus une pièce ou sous-sol. Garage double. Revenu: \$375.00 par mois. M.L.S. Mme J. Silver 733-7175, soir: 733-8033.

TRUST ROYAL V.M.R. 8-12-71

DES ROSIERS
DUPLEX - OUTRE-MONT
 Propriété comprenant 2 x 8 pièces, 4 chambres, 1 1/2 salle de bains, garage double, \$37,500. Mme R. Trudeau 733-3668.

COTTAGE - OUTRE-MONT
 Cottage, six pièces, 3 chambres, jardin, espace de garage. Dans les \$20,000. Mme R. Trudeau 733-3668.

COTTAGE - OUTRE-MONT
 Maison détachée, grand hall, den, 5 chambres, salle de jeux, 2 1/2 salles de bains, garage double. Dans les \$40,000. Mme R. Trudeau 733-3668.

PRÈS DE L'UNIVERSITÉ
 Duplex, façade en pierre, 6 et 7 pièces, cuisine rénovée, salle de jeux, plus 1 autre chambre, joli chambre, joli jardin. Mme R. Trudeau, 733-3668.
845-1144
DES ROSIERS
 Courtiers en immeubles et prêts hypothécaires 8-12-71

Un concept nouveau dans l'habitation

- Mail de boutiques à l'intérieur
- Piscine ouverte à l'année
- Salles de sauna
- Patinoire
- Câble de TV gratuit
- Portier affable
- Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES

Studios et bachelors, appartements de 3 1/2 et 4 1/2 pièces. Maisonnées penthouses à deux étages de 4 1/2 et 5 1/2 pièces.

Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL
4858 Côte des Neiges
731-6444
8-12-71

Fonction publique Canada
Public Service Canada

 La Direction des télécommunications nationales du ministère des Communications demande des statisticiens en vue d'élaborer, de mettre en oeuvre et de diriger des programmes destinés à répondre à ses besoins généraux de statistiques des télécommunications et d'analyses quantitatives de participer à des équipes d'étude inter-disciplinaire; d'assurer la surveillance des analyses économiques et de préparer des rapports statistiques qui contribueront à formuler les politiques en matière de télécommunications. Deux postes sont offerts.
STATISTICIEN, BESOINS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS:
 - fonctions particulières comprenant la conception et la direction d'un programme de statistiques en vue d'évaluer l'utilisation et la prévision des télécommunications nationales en employant des modèles économiques, la demande de divers genres de services de télécommunications, notamment la téléphonie, la téléphonie et les communications de données.
STATISTICIEN SECTORIEL EN TÉLÉCOMMUNICATIONS:
 - fonctions particulières comprenant la conception et la direction d'un programme de statistiques nécessaires à l'évaluation des structures existantes et de la capacité des sociétés exploitantes des systèmes de télécommunications nationales, et par l'emploi de modèles de simulation, fournir une analyse du réseau.
CONDITIONS DE CANDIDATURE: les candidats doivent posséder un diplôme universitaire, de préférence au niveau de la maîtrise, en économie, en statistique ou dans un autre domaine complété par des cours en statistique et en économie. Les antécédents de travail du candidat doivent démontrer qu'il possède les aptitudes nécessaires à l'application des techniques statistiques et de la théorie économique quantitative aux situations pratiques. L'expérience dans le domaine des télécommunications ou dans un domaine connexe comprenant l'analyse de réseau est un atout important.
 Les candidats heureux peuvent s'attendre à ce que ces postes présentent un défi à relever et constituent une participation directe dans un des secteurs qui se développent le plus rapidement au Canada.

 Veuillez remplir une "Demande d'emploi" (formule PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique, et l'adresser comme suit:
AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL
MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
 PIÈCE 913
 100 RUE METCALFE
 OTTAWA (ONTARIO) K1A 0C8

 Référence à rappeler: 71-430-39.

DACTYLO
 • Parfaite dactylo
 • Connaissance impeccable du français.
 Possédant expérience générale de bureau. Pour département manuel scolaire. Agée de moins de 30 ans.
 • Salaire à déterminer
 Tél. 849-6383 9-12-71

SECRETAIRE LEGALE demandée avec ou sans expérience. Tél: 842-9531. 8-12-71

DACTYLO
 • Parfaite dactylo
 • Connaissance impeccable du français.
 Possédant expérience générale de bureau. Pour département manuel scolaire. Agée de moins de 30 ans.
 • Salaire à déterminer
 Tél. 849-6383 9-12-71

SECRETAIRE BILINGUE
 Steno dactylo bilingue d'expérience avec esprit d'initiative, travaillant vite et bien pour bureau d'ingénieurs-conseils dans centre-ville. Salaire \$4,500 à \$6,500, plus bénéfices marginaux.
 Pour entrevue appelez
 M. Gaston Lambert 871-2200 16-12-71

SECRETAIRE bilingue, steno, anglais indispensable, expérience légale, jeune avocat. Place Victoria, Mme Garneau 866-6128. 11-12-71

HOMME DEMANDÉ

 DESSINATEUR demandé pour agence d'architectes située à 150 milles au nord de Montréal. Envoyer curriculum vitae et spécifier salaire demandé à Case 158, Le Devoir. 8-12-71

 Homme demandé pour entretien de nuit dans restaurant. Tél.: 672-8851. 9-12-71

l'actualité

Sur les marchés monétaires

L'affaiblissement du dollar se poursuit

PARIS (AFP) — Le dollar a continué hier de s'affaiblir par rapport aux monnaies européennes et japonaise, franc français mis à part.

Londres: la Banque d'Angleterre a recommencé à soutenir le dollar qui s'est tout de même affaibli depuis vendredi.

Francfort: le cours officiel moyen de la devise américaine est tombé de 0.027 DM. Depuis vendredi, le taux de réévaluation du mark par rapport

à son ancienne parité officielle avec le dollar passant de 11.51 0/0 à 12.43 0/0. La Banque fédérale d'Allemagne a dû finalement intervenir.

Tokyo: la chute du dollar s'est poursuivie à Tokyo où la décade par rapport à la parité officielle dollar-yen est passée depuis samedi de 10.62 0/0 à 10.84 0/0. La Banque du Japon est intervenue et aurait acheté 120 millions de dollars.

Paris: le dollar a enregistré une forte remontée par rap-

port au franc, tant sur le marché financier que sur le marché officiel des changes, où la Banque de France aurait vendu une centaine de millions de dollars.

A New York l'affaiblissement du dollar s'est poursuivi par rapport à la plupart des devises européennes, à l'exception du franc français. Les changeurs signalaient cependant que les affaires étaient plus calmes que la semaine dernière.

En fin de journée, le mark allemand était coté 30.715/78 cents au lieu de 30.64/67 cents vendredi, le franc suisse 25.5875/61 cents au lieu de 25.54/565 et le florin néerlandais 30.515/545 cents au lieu de 30.43/46. Par contre, les taux de change du franc français s'établissaient à 18.45/52 cents au lieu de 18.52/62 pour le financier et 18.05/09 cents au lieu de 18.11/13 pour le commercial.

économique

Selon la First National City Bank

Les craintes d'une récession mondiale ne sont pas justifiées

NEW YORK (AFP) — Les craintes d'une récession mondiale ne sont pas justifiées, affirme la First National City Bank, la plus grande banque de New York, dans sa dernière lettre économique mensuelle.

"Le Canada, les Etats-Unis et probablement le Royaume-Uni progressent dans leur redressement en sortant d'un état de récession modérée dans lequel l'Allemagne est maintenant en train de tomber, déclare la banque en analysant la situation des principales puissances économiques. Le Japon, l'économie qui connaît la plus forte expansion au monde, traverse un ralentissement. Mais les autres

pays avancés échappent à une classification parce que leurs économies progressent, reculent ou vont de côté en étapes brèves et erratiques qui se soldent par de faibles gains ou de faibles pertes".

"Ces évolutions disparates — dans lesquelles les inquiétudes et les incertitudes à l'égard de la politique monétaire et commerciale internationale jouent un rôle majeur — viennent à l'appui de l'idée largement répandue d'un ralentissement du taux de croissance économique du monde, ajoute la Citibank. Mais les craintes d'une récession mondiale généralisée — ou d'une dépression aussi sévère que celle des années 1930 — ne

semblent pas justifiées".

La banque estime que les économies des divers pays se trouvent dans des cycles différents, ce qui réduit les risques de récession généralisée. Elle souligne que la reprise aux Etats-Unis devrait avoir un impact favorable sur l'ensemble de l'économie mondiale. Elle exprime une certaine inquiétude de voir le renforcement du protectionnisme dans le monde et demande aux Etats-Unis d'élargir les voies du commerce mondial. A cet égard dit-elle, "le succès de la réunion à Rome du groupe des dix pays industriels augmente la probabilité que ces voies seront élargies".

En ce qui concerne plus particulièrement les Etats-Unis, la Citibank déclare qu'en dépit des incertitudes apportées par la phase deux du programme du président Nixon, "les dernières données du baromètre économique indiquent que le pessimisme actuellement partagé par de nombreux observateurs n'est pas justifié".

Les marchés boursiers

Le Dow-Jones clôture en net repli

Les papeteries ont grimpé régulièrement durant la journée, mais les autres secteurs ont fluctué constamment, terminant la séance avec des gains modérés à la Bourse de Montréal, hier.

Les transactions ont été plutôt faibles, le volume combiné des échanges à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne atteignant 1,09 million d'actions, alors qu'il avait été de 1,01 million vendredi.

Sur la base des indices, les banques, qui avaient atteint un nouveau sommet pour l'année au milieu de la journée, étaient en baisse de .05 à 223.60 à la fermeture.

Les gains ont dépassé les pertes par 143 à 97, 74 émissions demeurant stationnaires.

Royal Trust a annoncé une réduction de 1-4 dans le taux d'intérêt sur ses placements garantis, soit de 7 1-2 à 7 1-4 l'our cent.

Toronto

Les prix ont avancé pour la huitième journée consécutive,

hier, à la Bourse de Toronto, mais un déclin vers la fin de la séance a réduit une partie des gains du début.

Durant la plus grande partie de la séance, les quatre principaux indices étaient en hausse, mais les pétroles de l'Ouest ont fermé avec une perte de .50 à 201.46.

Le déclin de fin de séance a suivi un recul dans les prix à la Bourse de New York, dont les principaux indices étaient en baisse à la fermeture.

Selon les observateurs, les transactions à Toronto ont été influencées par les hypothèses suscitées par les prétentions du premier ministre Trudeau avec le président Nixon à Washington.

Les gains ont dépassé les pertes par 313 à 207, 232 émissions demeurant stationnaires.

Les papeteries, les pipelines, les immeubles, les produits chimiques et les boissons ont enregistré des gains solides alors que 11 des 17 sous-groupes de l'indice des industries ont avancé. Les raffineries de pétrole et les com-

pagnies de fiduciaire et de prêts ont accusé les plus fortes baisses.

Nova Scotia Light and Power a fermé avec une hausse de 2 3-8 à \$12 1-2. On sait que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse songe à nationaliser cette compagnie d'électricité.

New York

La tendance a été irrégulière à Wall Street hier. La cote s'est inscrite en forte hausse à l'ouverture, l'optimisme manifesté la semaine dernière par les investisseurs ayant été renforcé par la réduction du taux de couverture au comptant des achats d'actions.

Des prises de bénéfices, portant particulièrement sur les blue chips, ont pesé sur le marché par la suite, effaçant la plupart des gains initiaux.

L'indice des industries a clôturé en net repli mais le nombre de hausses l'a emporté sur celui des baisses.

Les chemins de fer ont été soutenus et les sidérurgiques et les papiers se sont améliorés par endroits. En revanche, les ordinateurs se sont alourdis, IBM cédant \$7, et l'on a noté les baisses de General Motors et Westinghouse parmi les automobiles et les électroniques qui ont clôturé en repli.

Les cinémas et les télévisions ont cédé du terrain et les matériaux de construction et les alimentaires se sont effrités par endroits. Sears a gagné \$1 parmi les grands magasins mais les aéronautiques et les chimiques ont marqué le pas.

En cours de journée

Le \$ canadien a devancé le \$ US

Au début de la journée d'hier la valeur du dollar des Etats-Unis a fléchi pour devenir inférieure à celle du dollar canadien. Un tel rapport se produisait pour la seconde fois; le dollar canadien avait atteint une valeur supérieure à celle du dollar américain au début des années 1960, mais le gouvernement Diefenbaker avait alors procédé à une dévaluation de notre dollar.

Lundi matin, un représentant de la Banque royale du Canada établissait à 99 31-32 en devises canadiennes la va-

leur du dollar américain. Avant que le dollar canadien ne soit dévalué, il avait une valeur au marché des changes de \$1.08 au regard de la devise américaine. A la suite de la dévaluation, son taux avait été établi à 92.5 cents en devises américaines.

Mais depuis le 31 mai 1970, avec l'annonce du flottement du dollar canadien par le ministre des Finances, M. Edgar Benson, il n'a cessé de varier presque à égalité avec le dollar des Etats-Unis.

Ces dernières semaines, le dollar américain a subi des pressions fortes sur les marchés monétaires internationaux, à la suite de la nouvelle politique économique du président Nixon, qui a été annoncée en août et qui prévoyait surtout une surcharge sur les importations.

Hausse du dollar cdn

MONTREAL — Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, était en baisse hier, de 5-32 à \$1.00 3-32.

La livre sterling a cédé 7-16 à \$2.50 1-8.

NEW YORK — Le dollar canadien était à la hausse de 3-32 hier et valait 99 51-64 en valeurs américaines comparativement à 99 47-64 la semaine dernière.

La livre sterling était à la hausse de 1-32 et valait \$2.49 27-32.

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND LIMITEE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier trimestriel de \$1.00% par action sur les actions privilégiées cumulatives de la compagnie a été déclaré pour la fin du trimestre finissant le 15 septembre 1971 au 15 décembre 1971 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 26 novembre 1971.

PAR ORDRE DE L'ADMINISTRATION
H.A. LeBlanc
Secrétaire

GM du Canada rappellera 600,000 Chevrolet V-8

La société General Motors du Canada s'apprête à aviser les propriétaires de certaines voitures de marque Chevrolet de retourner leur véhicule chez un concessionnaire GM afin de faire installer des supports qui amortissent le soulèvement du moteur si l'une des fixations du moteur venait à se détacher.

L'installation sera faite aux frais de la General Motors, de préférence la société.

L'avis pourrait être envoyé à quelque 600,000 propriétaires de voitures Chevrolet de dimensions régulières et Nova des années 1965 à 1969 ainsi qu'aux propriétaires de modèles Camaro de 1967 à 1969 et de certains camions légers et autres véhicules munis de moteurs V-8 semblables. Aucune voiture de marques Chevrolet ou Corvette ou véhicule doté d'un moteur de six cylindres n'est touché par le rappel.

Une fixation du moteur est

l'une des nombreuses pièces d'une automobile que l'on peut s'attendre à remplacer au cours de la durée d'un véhicule. Le caoutchouc utilisé dans la fabrication de la fixation est destiné à réduire la transmission des vibrations du moteur et ne peut pas avoir la même durée que les pièces de métal qu'il sert à relier.

"Le remplacement des fixations du moteur usées ou sectionnées fait partie de l'entretien normal d'un véhicule au cours de la durée d'une automobile dont la responsabilité est celle du propriétaire de la voiture après l'expiration de la période de garantie", de préciser la société GM.

General Motors fait remarquer que ce n'est que dans des cas rares seulement que le soulèvement du moteur affecte le papillon et cause ainsi un problème à la suite du sectionnement de la fixation du moteur. Si la conduite du véhicule

est affectée par le sectionnement de la fixation du moteur, le conducteur doit couper le contact et appliquer les freins afin de faire arrêter le véhicule.

La General Motors avisera les propriétaires par la poste des qu'on pourra obtenir les noms des propriétaires actuels des dossiers de la compagnie, des concessionnaires ou des autorités provinciales. Les supports doivent être usinés, fabriqués et livrés aux concessionnaires. On s'attend que les supports soient à la disposition des concessionnaires vers la fin de février et on procédera au remplacement le plus rapidement possible.

NOMINATION BANQUE CANADIENNE NATIONALE



Me Jacques Lagassé
La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer la nomination de Me Jacques Lagassé au Conseil d'administration de la Banque. Me Lagassé est président de la Chambre des Notaires du Québec et administrateur de Provigo Inc., de Les Laiteries Leclerc Ltée, et de plusieurs autres sociétés.

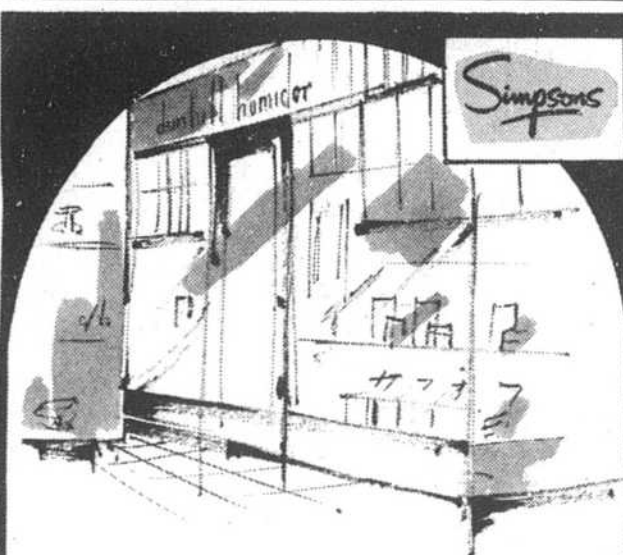
Votre meilleur placement...

est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:

P. A. Blenven, 1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591
Nigel Stephens, 44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY



LE "DUNHILL HUMIDOR" CHEZ SIMPSONS VOUS OFFRE UN GRAND CHOIX DE CIGARES MONDIALEMENT REPUTÉS

"DUNHILL HUMIDOR" chez Simpson's met à votre disposition une sélection de cigares tels que: "Monte-Cristo", "Roméo et Juliette", "Larranaga", "Upmann", qui sont préservés dans des cabinets spéciaux, conçus pour conserver leur fraîcheur et leur arôme... exigence requise de tout fin connaisseur...

Notre personnel qualifié, saura vous renseigner et vous conseiller sur tout ce que vous désirez savoir au sujet des produits "DUNHILL". Naturellement, vous pourrez faire vos achats en utilisant votre compte Simpson's.

"DUNHILL HUMIDOR", au rez-de-chaussée, en ville seulement.

842-3241 - (poste 819)

Un bon tuyau pour payer moins d'impôts et pour 'en' mettre de côté...



Les régimes d'épargne-retraite du Trust Royal!

Nos régimes enregistrés vous permettent de déduire jusqu'à \$2,500 de votre revenu imposable. Mettez-en de côté... ça rapporte!

Téléphone le TRUST ROYAL aujourd'hui même!

Trust Royal

630 ouest, boul. Dorchester, 876-2676/876-8335
6991, rue St-Hubert, 270-1137
4145 ouest, rue Sherbrooke, 876-2506
280, ave. Dorval, Dorval, 636-4740

"...à ma femme et à mes enfants, je lègue toutes mes cartes de crédit."



Vous savez très bien que vous ne pouvez apporter votre avoir de l'autre côté, mais devriez-vous le laisser ici-bas? Encore faut-il que vous ayez quelque chose à laisser. Des cartes de crédit? Intéressant. Mais avouez que cela ne constitue pas une succession. Comme la plupart des gens, vous vous êtes probablement fixé des buts pour vous-même et pour les vôtres; aujourd'hui, vous avez peut-être même atteint quelques-uns de ces buts. Il n'en reste pas moins que tout cela exige de l'argent. Voilà le domaine où nous pouvons vous aider.

Il va sans dire qu'il est très difficile pour vous d'atteindre vos buts si vous n'avez pas une formule susceptible de faire fructifier quelques-uns de vos dollars dans une affaire prometteuse comportant également des garanties. Nous offrons une formule de ce genre — notre police de dotation Manu-Vie de Placements. Votre prime est répartie de deux façons: plus du 34 est investi dans le Fonds Manu-Vie de Placements, le reste du montant servant à vous procurer une assurance-vie.

À cause des possibilités énormes d'expansion économique au Canada depuis quelques années, la valeur de votre investissement dans le fonds de placements pourrait s'accroître considérablement. D'autre part, vous ne pouvez y perdre car, à l'échéance, vous êtes assuré de recevoir tout ce que vous avez payé (moins une très légère redevance pour l'administration). La valeur garantie à l'échéance et la prestation minimale garantie au décès sont équivalentes et s'accroîtront par toute augmentation de la valeur sur les sommes versées au Fonds Manu-Vie de Placements. Pouvez-vous trouver une formule semblable de "dollars garantis — dollars investis"? Cette formule vous convient-elle? Dans ce cas, pourquoi ne pas communiquer avec un représentant de la Manufacturers afin d'obtenir tous les renseignements.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

MANUFACTURERS

Compagnie canadienne fondée en 1887

Rusty Staub fut l'homme de fer de la ligue Nationale!

SAN FRANCISCO (PA) — Les amateurs de baseball de Montréal adorent Rusty Staub et les Expos, et l'excellent champ droit qui a bien rendu la saison dernière en participant à toutes les parties de son club.

De plus, Staub a été le seul joueur de la ligue Nationale à jouer au cours des 162 rencontres du calendrier régulier. Joe Torre, pour sa part, a bénéficié d'une journée de repos, laquelle fut très bien méritée puisque le 3ème-but des Cardinals de St-Louis a été choisi le joueur le plus utile à son équipe en ayant conservé une moyenne de .363 au bâton, tout en faisant produire 137 points à l'aide de 230 coups sûrs. Il a de plus obtenu un total de 352 buts, ce qui lui a permis de mener dans quatre départements offensifs.

Le dernier joueur à avoir remporté autant de titres individuelles a été l'illustre Stan Musial, également des Cardinals, qui a réussi l'exploit en 1948. Il en avait même gagné huit!

Ralph Garr, des Braves d'Atlanta, a fini 2ème avec une moyenne de .343 à sa première année dans les majeures. Il a devancé de justesse les vétérans Glenn Beckert, des Cubs de Chicago, et Roberto Clemente, des Pirates de Pittsburgh, qui ont respectivement terminé la saison avec des moyennes de .342 et .341.

Torre, en remportant son premier championnat des frappeurs, a aidé son équipe à présenter la meilleure moyenne collective (.275). Les Pirates de Pittsburgh, champions du monde du baseball, ont fini avec .274.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Prenez avis que la compagnie "LA COMPAGNIE BIO-SCIENTIFIQUE METROPOLITAINE LEE" — METROPOLITAN BIO-SCIENTIFIC CO. LTD., demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.
Roger Hamel, secrétaire.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 novembre, 1971, par lequel Rockwood Fire Protection Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 24 novembre, 1971, sous le numéro 22145-48 — Banque de Montréal, le 24 novembre, 1971.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
No 02-402264-71
EDWARD M. COLEMAN, contremaitre, résident et domicilié au 2905 De La Sorbonne en la cité de St-Laurent, district de Montréal.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Prenez avis que la compagnie "METRO CHEMICAL PRODUCTS LIMITED", demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.
André Fortin, secrétaire.

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

COUR SUPERIEURE
District de Montréal,
No 14-01857-71
Succession de Josef Wolak

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTRE
FUR-TRIM LTD.
AVIS est donné par les présentes que "FUR-TRIM LTD.", une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'apprête à demander au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, pour permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Date à Montréal, ce 12e jour de septembre 1971.

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTRE
FUR-TRIM LTD.
AVIS est donné par les présentes que "FUR-TRIM LTD.", une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'apprête à demander au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, pour permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Date à Montréal, ce 12e jour de septembre 1971.

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

COUR PROVINCIALE
No 02-410568-71
ANDRÉ G. LEDROIT, résident et domicilié au numéro civique 3210 de la rue Forest Hill, à Montréal, dit district, demandeur

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 novembre, 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Commerce Labat & L'abbé Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de décembre 1971, sous le numéro 231-5883. Ce 21ème jour de décembre 1971.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
CCH-71-10409
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 4 janvier 1972
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE DEUX (2) EXCAVATEURS HYDRAULIQUES SUR TRAIN DE CHENILLES, CAPACITÉ EN RETRO DE 7/8 V. CU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GTR-71-10388
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Sept-Îles et Manicouagan 2, P.Q.
FOURNITURE D'ENTRETOISES AMORTISSEURS POUR FAISCEAU DE QUATRE (4) CONDUCTEURS

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 28 décembre 1971
Manicouagan 3, P.Q.
FOURNITURE DE TUYAU EN ACIER ONDULE POUR PONCEAU.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-71-10410

En gagnant le tournoi Walt Disney

JACK NICKLAUS S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT DES BOURSISERS

ORLANDO, Floride (PA et AFP) — Le golfeur américain Jack Nicklaus a remporté hier le tournoi Walt Disney, avant-dernière épreuve de la saison du circuit de la PGA, et, avec les \$30,000 du premier prix, s'est définitivement assuré la première place au classement des gains pour 1971, avec un total-record de \$244,490.

En dépit du mauvais temps qui retarda le tournoi floridien, doté d'une bourse de \$150,000, de 24 heures, entre la première et la deuxième ronde, Nicklaus a successivement réalisé 67-68-70-68 pour terminer avec un total de 273, soit 15 coups sous la normale du parcours de 6,924 verges d'Orlando qui s'étend près du nouveau "Disneyland".

Nicklaus a ainsi devancé son compatriote Lee Trevino au classement des bourses même si ce dernier a mené dans ce domaine durant presque toute la saison. Le joyeux Trevino, qui a gagné les omniums du Canada, des États-Unis et de Grande-Bretagne, a terminé avec un total de \$231,224.40.

Avant le tournoi Walt Disney, il devançait Nicklaus par \$15,000.

C'était le 4ème championnat des boursiers de Nicklaus qui a facilement surpassé son total-record de \$211,566 établi en 1967.

"L'Ours Doré", qui a également gagné le trophée Vardon remis annuellement au golfeur ayant conservé la plus basse moyenne de coups au circuit, a gagné le tournoi d'hier par la marge de trois coups devant Deane Beman.

Arnold Palmer, qui ne participera pas comme Nicklaus et Trevino au dernier tournoi de la saison, a terminé ex aequo au 3ème rang avec Lanny Wadkins en jouant une dernière tournée de 70. Le Canadien George Knudson a fini avec 284, bon pour une 29ème place et \$1,044.

Que 18 tournois

"Je joue beaucoup moins et j'éprouve énormément plus de plaisir", a déclaré Nicklaus à l'issue du tournoi Disney qui n'était que son 18ème tournoi auquel il a pris part au cours de l'année, ce qui ne l'empêcha pas de remporter le titre de meilleur boursier.

Voici la liste des meilleurs comptes à l'issue du tournoi de golf Walt Disney:

- 1 - Jack Nicklaus, \$30,000
- 2 - Deane Beman, \$17,000
- 3 - Lanny Wadkins, \$8,850
- 4 - Arnold Palmer, \$8,850
- 5 - Frank Beard, \$5,775
- 6 - Hale Irwin, \$5,775
- 7 - Lou Graham, \$4,095
- 8 - John Schlee, \$4,095
- 9 - Sam Snead, \$4,095
- 10 - Leonard Thompson, \$4,095
- 11 - Jim Colbert, \$4,095
- 12 - Pete Cooper, \$4,095
- 13 - Terry Dill, \$2,730
- 14 - Bert Yancey, \$2,730
- 15 - Bob Smith, \$2,730

LES SPORTS À LA PIGE

UN MATCH d'athlétisme en salle entre les sélections des États-Unis et d'Union soviétique masculines et féminines aura lieu, pour la première fois, le 17 mars prochain au colisée (10,500 places) de Richmond, Virginie. Dirigeants américains et soviétiques se sont mis d'accord pour reconduire cette rencontre l'an prochain en U.R.S.S. avec de fortes possibilités qu'elle soit au calendrier tous les ans comme c'est le cas de la rencontre en plein air. Les sélections américaines sont formées d'après les résultats des championnats nationaux en salle qui auront lieu les 24 et 25 février à New York.

RAMON VELAZQUEZ, président du conseil mondial de la boxe, a révélé hier qu'il recommanderait que le Philppin Erbito Salvarria soit déchu de son titre des poids mouches qu'il a remporté aux dépens du Vénézuélien Betulio Gonzalez. Le conseil soupçonne Salvarria d'avoir pris à son insu des stimulants au cours de la rencontre. Bien que le boxeur ne serait pas accusé directement, Velazquez croit qu'une telle décision doit être prise. Ce dernier va également suggérer que le Philppin change de gérant pour le match revanche, s'il y en a un.

LES PATRIOTES de la Nouvelle-Angleterre, de la ligue Nationale de football, ont attiré 573,377 spectateurs à leurs 10 parties locales cette saison, soit trois rencontres pré-saison et sept parties régulières. Au cours du match d'avant-hier entre les Patriots et les Dauphins de Miami, Gino Cappelletti, de retour saison après avoir établi un nouveau record de points pour les Patriots, a été honoré à la mi-temps en étant choisi le joueur par excellence des Patriots pour les années '60.

MICHEL PARIZEAU, ancien des Rangers de Drummondville, est passé hier des Blues de Saint-Louis aux Flyers de Philadelphie, pour qui il jouera jeudi soir contre les Rangers de New York, à qui il a déjà appartenu. En effet, dans l'uniforme du club Omaha, club affilié aux Rangers dans la ligue Centrale, il a terminé au 2ème rang des pointeurs la saison dernière avec 35 buts et 49 passes pour 84 points. Avec les Blues cette saison en 21 matches, Parizeau, un Montréalais, n'avait récolté qu'un but et deux passes.



MARTY GIBSON, le jeune jockey de 22 ans qui fut impliqué dans un accident tragique à la piste Blue Bonnets il y a trois mois, et qui faillit y perdre la vie, se porte très bien aujourd'hui. Même qu'il a accepté d'être du 5ème diner annuel des célébrités sportives, en l'hôtel Reine-Elisabeth, vendredi soir. Il sera assis à la table d'honneur, en compagnie de vedettes telles que Jackie Robinson, Gordie Howe, Joe Frazier, Henri Richard, Ken Dryden, Ron Hunt, Wayne Harris et plusieurs autres.

BILLY KILMER, quart-arrière des Redskins de Washington, a été arrêté, tôt hier matin, en état d'ébriété, à la sortie d'un restaurant. La police a révélé que Kilmer avait échangé de violents mots avec un serveur, qui a refusé de prendre un billet de \$100 dollars pour payer un repas de \$4.

CHRIS KONTOS est un jeune bachelier bien malheureux. Imaginez-vous qu'il a joué, avant-hier, sa dernière partie de hockey dans la catégorie atome, à Coldwater, Ont. Et ça se comprend puisque le jeune joueur de hockey de 8 ans a compté tous les buts de son équipe dans une victoire de 16-1! Laisant le groupe d'âge 4 à 8 ans, il devra désormais batailler contre des moustiques, âgés de 9 à 11 ans.

VOYAGE SUR LA CÔTE - Amateurs des Expos, si vous aimez le baseball au point d'aller voir jouer les Expos sur la côte du Pacifique l'été prochain, voici votre chance. Le "Booster Club" des Expos, dirigé par Marcel Tessier, agent Labatt de Lachine, organise en effet un voyage à Los Angeles, San Diego et San Francisco, du 14 au 24 juillet avec American Airlines. Le coût de \$395 inclut le transport entre les villes par autobus Greyhound, les hôtels Holiday Inn et les billets de baseball. On demande de bien vouloir réserver en avançant \$150 pour le 8 janvier. Voilà une excellente occasion "d'offrir" un beau cadeau des fêtes. On peut rejoindre M. Tessier à 634-3204 après 5h.

TOUT UN APRES-MIDI - Willie Ellison sera maintenant mieux connu. Le vétéran de cinq ans des Rams de Los Angeles, et pesant 200 livres, a battu tout un record dimanche en accumulant 247 verges au sol par une magnifique température de 77 degrés. Il effaçait la record de l'ancienne ligue Américaine de 243 verges de Cookie Gilchrist, des Bills de Buffalo établi le 8 décembre 1963, contre les Jets de New York et celui de 237 verges (deux fois) du fameux Jimmy Brown, des Browns de Cleveland pour la ligue Nationale. "Cela a pris beaucoup d'efforts et d'énergie. C'est le plus beau jour de ma vie" de laisser aller un Ellison exubérant après son éclatante performance qui a valu une victoire de 45-28 à son équipe sur les Saints de la Nouvelle-Orléans. Le plus haut total de points dans une partie pour les Rams cette année était de 30. Ils menaient déjà par 35-10 à la mi-temps dimanche.

CHAMPIONS DU MONDE - L'Argentin Horacio Iglesias et l'Égyptienne Shadia El Kragag ont été couronnés champions du monde de natation professionnelle de grand fond par la Fédération internationale de marathon, qui par l'intermédiaire de son commissaire, Johnny Weissmuller, l'ex-Tarzan, a rendu publics ses classements mondiaux 1971.

RETOUR DE BEAMON - Bob Beamon, champion olympique et détenteur de record du monde, a repris contact avec la compétition en fin de semaine en vue des Jeux de Munich. Il a couru 100 verges en 10,5 secondes et sauté 1,88 mètre en hauteur. Etudiant à l'université d'Adelphi (NY), il a compétitionné seulement pour apporter des points à son club. "Je reprendrai la compétition active en janvier, peut-être le 14 à Washington" de dire Beamon.

A L'OEUVRE PATINEURS - Un total de 221 patineurs artistiques, masculins et féminins, tenteront de se mériter une place sur l'équipe qui représentera les États-Unis aux Jeux de Sapporo. On retiendra 95 hommes et 26 femmes et les sélectionnés seront réunis à Denver du 17 au 24 janvier, le départ pour le Japon devant avoir lieu le 25. On compte surtout sur la blonde et gracieuse Janet Lynn pour assumer la lourde succession de Peggy Fleming, et sur les véloces Anne Henning et Diane Holm, déjà médaillées à Grenoble. Ces trois-là semblent les seules membres de la future délégation américaine à pouvoir enlever une médaille d'or à Sapporo.

VICTOIRE CANADIENNE - Jim Collins, de Winnipeg, a enlevé en fin de semaine les honneurs du tournoi de golf professionnel Beefeater, à Hamilton, aux Bermudes, en jouant une ronde de 75. Il a mérité \$800. Il l'a emporté par trois coups sur Rodrigue Huet, de Québec, Ken Girard, de Toronto et Dai Rees, de l'Angleterre.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
New York	25	17	4	41	36	38
Montreal	24	15	3	37	35	36
Toronto	24	15	3	36	35	36
Detroit	25	9	8	69	74	26
Los Angeles	27	8	14	69	48	21
San Jose	27	16	4	63	55	19
Buffalo	27	16	5	73	106	17

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Minnesota	26	15	5	78	42	39
Chicago	26	17	7	84	46	36
Pittsburgh	27	10	5	72	80	22
St-Louis	26	9	13	74	84	22
Californie	27	9	15	84	117	21
Philadelphie	25	8	12	54	72	21
Los Angeles	27	21	1	53	113	11

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
St-Louis à Vancouver	28	10	2	44	44	44
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

Équipes	G	P	N	BP	PC	Pts
Expos, Boston	28	10	2	44	44	44
Boston 5, Pittsburgh 3	15	13	0	39	39	30
New York 6, Detroit 1	15	13	0	39	39	30
Buffalo 3, Minnesota 1	15	13	0	39	39	30
Chicago 7, Los Angeles 0	15	13	0	39	39	30
Philadelphie 3, Californie 0	15	13	0	39	39	30

**MEUBLES
DE BUREAUX**

VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX



en bref

TORONTO (CP) — Le Conseil ontarien du Nouveau parti démocratique a réclamé la tenue d'une enquête provinciale par suite de la décision du quotidien The Toronto Star de ne pas engager le "columnist" Ron Haggart. Ce journaliste était à l'emploi du Telegram avant la disparition de ce quotidien, le 30 octobre dernier. Durant les élections ontariennes, il avait rédigé un article dans lequel il avait appuyé le NPD. Le Star fait valoir que sa politique concernant les conflits d'intérêt l'oblige à ne pas recourir aux services de M. Haggart. Samedi, au cours d'une réunion, le Conseil ontarien du NPD a soutenu que les opinions politiques d'un journaliste ne doivent pas l'empêcher d'obtenir un emploi.

WINNIPEG — Un programme de \$150 millions destiné à promouvoir le développement des petites fermes a été annoncé hier par le ministre de l'agriculture, M. H.A. Olson. Ce programme permettra aux jeunes cultivateurs d'accroître la production de leurs fermes et il donnera aux vieux fermiers l'occasion de prendre leur retraite avec des revenus suffisants.

SYDNEY, Nouvelle-Ecosse — Le Cape Breton Post, le seul quotidien de Sydney, a annoncé hier qu'il venait d'être acheté par Thomson Newspapers Ltd. La nouvelle, publiée en première page, précise que l'éditeur du Post, M. Roy Duchemin, continuera de diriger le journal. La nouvelle ne dit

pas à quel prix le journal a été acheté. Les conventions collectives des employés seront toujours en vigueur. L'acquisition du Cape Breton Post porte à 32 le nombre des quotidiens de la chaîne Thomson Newspapers Ltd.

VANCOUVER — La majorité des mémoires présentés à la Commission d'enquête sur la loi des mesures de guerre critiquent l'attitude du gouvernement de M. Trudeau durant octobre 1970. Le professeur Richard Dunlop, de la faculté de droit de l'université de la Colombie Britannique et l'un des dix membres de la commission, a déclaré que ceux qui se sont faits entendre à Vancouver ont presque tous réclamé le rappel de cette loi. La commission cherche à découvrir comment les Canadiens ont réagi aux événements qui ont secoué le Québec à l'automne de 1970. Elle doit encore tenir des audiences à Winnipeg, dans quelques villes du Québec et dans les provinces maritimes. Elle doit publier son rapport l'an prochain.

HALIFAX — Les membres du Conseil économique des Maritimes ont mis fin, dimanche, à leur rencontre d'une journée et demie. Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, a déclaré à la presse que "des progrès considérables" ont été réalisés sur plusieurs questions intéressant les premiers ministres des provinces maritimes.

Détruit au Pakistan

Un avion canadien Twin-Otter (photo d'archive) a été bombardé et détruit au sol à Islamabad, capitale du Pakistan occidental, dimanche. Il n'y aurait pas eu de victimes lors du raid effectué par des chasseurs indiens. Cet avion servait à l'équipe de l'ONU dans la région du Cachemire, où le Canada a des observateurs depuis 1949, soit neuf officiers et huit membres des forces aériennes. Presque simultanément, un bombardement de l'aéroport de Dacca, au Pakistan oriental, était effectué par l'aviation indienne; en raison de ce raid, un avion canadien de type Hercules a dû retourner à Bangkok et n'a pu, comme il était prévu, prendre à son bord quelques-uns des ressortissants canadiens bloqués dans cette ville dont les partisans du Bangla Desh voudraient faire leur capitale. C'est le ministère canadien de la défense qui a porté hier ces faits à la connaissance du public canadien.

(Téléphoto CP)

TEL-AIDE

Suite de la page 13

Cependant, si la personne ne veut qu'une attention personnelle, elle sera tout aussi choyée. Par contre, si elle crie au secours, Tel-aide lui enverra selon son choix, l'ambulance ou la police.

Notons que le mois dernier, Tel-Aide a reçu 58 appels de jeunes filles désireuses de se faire avorter. C'est souvent sur le coup d'un voyage au LSD par exemple que certains drogués appellent Tel-aide. "Il suffit souvent de les laisser raconter leur voyage pour les soulager", dit la directrice, mais quand ils appellent à l'aide, nous les envoyons aux centres de drogue-secours de Montréal.

Organisme sans but lucratif, Tel-aide a été fondé par un groupe de personnes désireuses de mettre sur pied un tel service pour leurs concitoyens en détresse, en collaboration avec la compagnie

Bell Canada. Les frais d'opération sont peu élevés puisque les écoutants offrent leurs services gratuitement à raison de quatre heures environ par semaine.

Quatre lignes téléphoniques sont continuellement en service, deux pour les francophones et deux pour les anglophones. Un seul et unique numéro qu'on trouve à la toute première page du bottin téléphonique: 935-1101.

Les Canadiens seraient disposés à réduire leur train de vie

TORONTO (CP) — Un relevé d'opinion effectué d'un bout à l'autre du pays a révélé que presque les moitié des Canadiens interrogés étaient prêts à s'adapter à un niveau de vie inférieur, s'il y avait restriction des investissements américains au Canada.

Le sondage a été effectué la semaine dernière par une société torontoise, Omifacts, pour le compte du réseau de télévision CTV et ses résultats ont été donnés, dimanche soir, à l'émission The Canadian Dilemma.

Dans les provinces atlantiques, 36,1 pour cent des personnes interrogées ont répondu qu'elles accepteraient de diminuer leur train de vie, tandis que 55,6 pour cent se sont prononcées contre une telle éventualité.

A l'échelle nationale, le nombre de ceux prêts à bénéficier d'une moindre abondance représentait 43,9 pour cent des personnes consultées, au regard de 46,6 pour cent qui ne voulaient pas entendre parler d'une telle concession et de 9,5 pour cent qui ne savaient pas quelle position adopter.

Quarante-huit pour cent des Ontariens interrogés ont dit qu'ils feraient des sacrifices pour une plus grande indépendance économique, mais 40,7 pour cent se sont opposés à une telle idée.

M. Tim Raife, journaliste de CTV, a indiqué que la majorité des hommes politiques interrogés à l'émission étaient d'avis que l'indépendance culturelle était ce qu'il y avait de plus important pour les Canadiens. Mais l'enquête a révélé qu'au contraire l'indépendance économique était de première importance pour 47,9 pour cent des citoyens, que 27,6 pour cent favorisait une indépendance politique totale tout d'abord et seulement 17 pour cent l'indépendance culturelle.

L'enquête a été faite auprès de citoyens et de citoyennes de tous les âges et ayant divers revenus dans les centres urbains des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



l'actualité religieuse

L'Église moins dure pour les divorcés?

CITE DU VATICAN (AFP) L'Eglise catholique n'entend pas modifier la forme du mariage et restera fidèle au principe de son indissolubilité, écrit Mgr Jozef Tomka, chef du Bureau doctrinal de la congrégation pour la doctrine de la foi, dans un récent ouvrage sur la question des mariages mixtes.

Cela ne signifie pas, toutefois, poursuit le prélat tchèque, que Paul VI ait fermé la route à des développements ultérieurs et en particulier au dialogue oecuménique sur la question, dans son document "Matrimonia mixta", publié l'an dernier.

Mais il y a "quelques points cardinaux" considérés comme "décolant de la loi divine, et intangibles dans leur substance", telle "l'indissolubilité même si le conjoint appartient à une autre confession". Or, "c'est un fait que l'indice des divorces dans les mariages mixtes est certainement plus élevé que dans les mariages homogènes, donc le risque n'est pas illusoire".

L'Eglise post-conciliaire est loin d'être impitoyable. Elle cherche même, selon Mgr Tomka, "à s'intéresser aux divorcés, surtout s'ils sont remarqués, pour qu'ils ne restent pas totalement abandonnés".

Déjà, remarquent les observateurs, certaines conférences épiscopales ne les éloignent plus de l'eucharistie ou des der-

niers sacrements. On peut s'attendre que le Vatican tache d'uniformiser l'attitude de l'Eglise à ce sujet, sans négliger, pour autant, le principe de l'indissolubilité du mariage, homogène ou mixte.

Autre question à débattre dans le dialogue oecuménique, reprend Mgr Tomka: "la persistance ou non du lien conjugal dans les cas d'adultère, puisque les églises protestantes affirment qu'elles le dénouent".

Mais l'église catholique ne transigera pas sur le caractère visible de la cérémonie religieuse du mariage, "garantie et tutelle de son indissolubilité". C'est là une sécurité pour les enfants: "la suppression de la forme canonique favoriserait le divorce". La forme civile ne sera jamais suffisante pour les mariages homogènes ou mixtes: "qui pourrait autrement éviter que s'enracine la conviction chez les fidèles que le mariage contracté devant les autorités civiles et selon le droit civil n'est pas soumis à l'indissolubilité?" donc, pas d'union libre, ou de "clandestinité dans les intentions", de plus en plus en vogue dans certaines sociétés de consommation.

Mais, conclut le prélat, la seule vraie solution oecuménique des mariages mixtes sera "l'union des chrétiens et la conversion des non chrétiens au Christ".

Paul VI publiera jeudi les documents du synode

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a décidé de publier jeudi, les documents du dernier synode sur le ministère sacerdotal et la justice dans le monde. Ceux-ci avaient été soumis aux conférences épiscopales la semaine dernière.

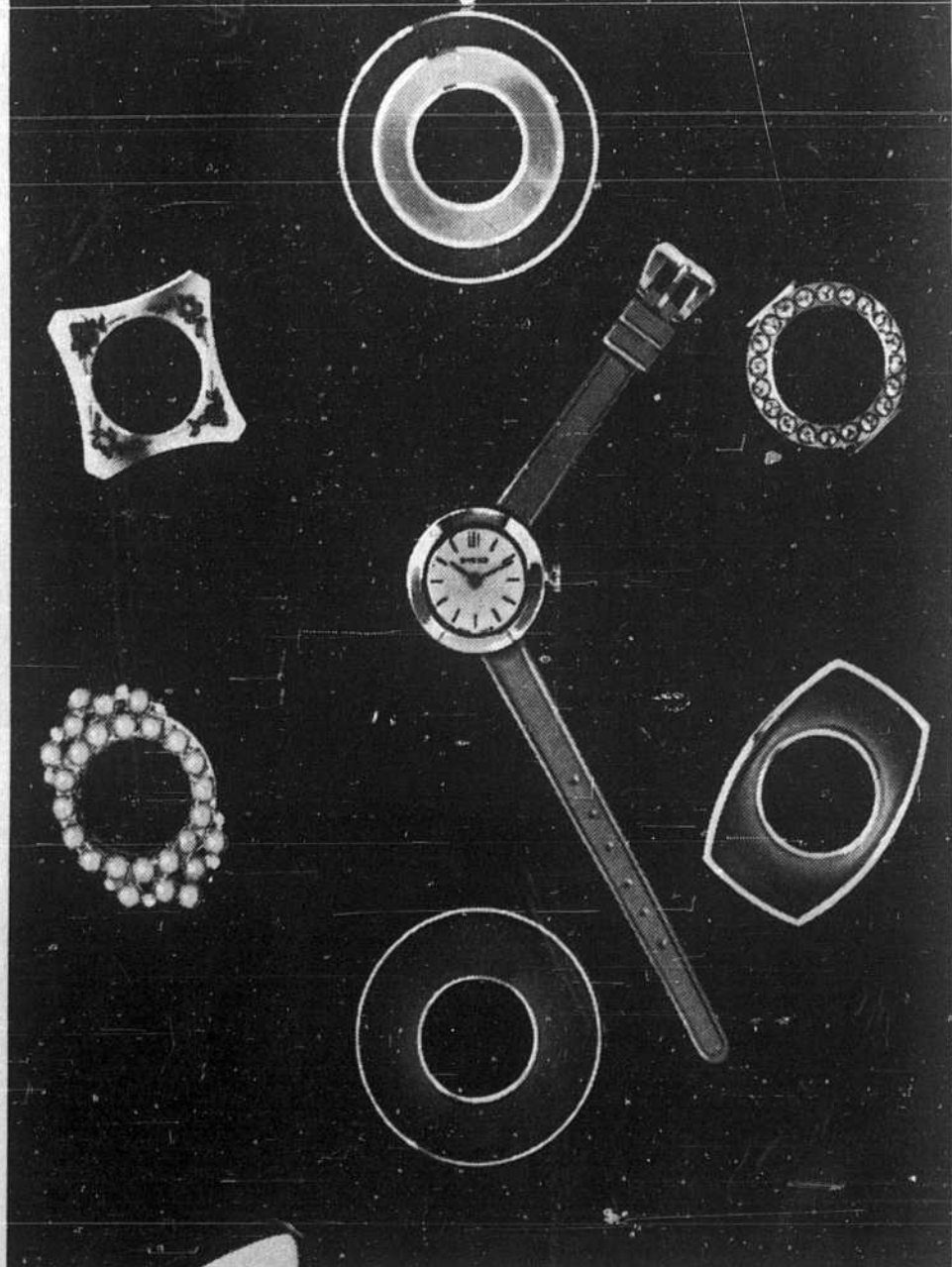
Le texte sur le sacerdoce est le plus long. Il se compose de 19 chapitres. Il sera publié avec notamment les deux textes concurrents sur l'ordination sacerdotale des hommes mariés qui ont, chacun, recueilli un nombre de voix insuffisant.

Quant au document sur la justice dans le monde, il a été remanié davantage par le groupe ad hoc de travail étant donné qu'un seul de ses cinq chapitres fut approuvé sans amendement.

Parmi les propositions retenues par le synode, figurait la promotion de la femme dans l'Eglise, qui fera l'objet d'une étude par une commission internationale d'évêques, de prêtres et de laïcs masculins et féminins.

En recevant hier une délégation du centre italien féminin, le souverain pontife a souligné qu'il subsiste encore beaucoup de problèmes concernant la condition de la femme dans la vie moderne. Des groupes professionnels de femmes doivent être admis à des responsabilités nouvelles, a-t-il dit. Il ne faut pas, pour autant tolérer certains principes subversifs, niant des valeurs fondamentales.

6 montres dans une!



LE CADEAU PARFAIT POUR UNE JEUNE FILLE QUI CHANGE D'HUMEUR ET DE GARDE-ROBE. Une montre Birks, mouvement Suisse - 17 pierres... 6 courroies de couleurs différentes... et 6 sertissures différentes dont une sur pendentif. Présentée dans un écrin Birks tel qu'illustré à gauche. \$115.

BIRKS
JOAILLIERS

Monsieur Lawrence MacIsaac, chef de l'expansion industrielle, Canadien National, C.P. 8100, Montréal 101, Québec

J'aimerais profiter de votre service gratuit et confidentiel de recherche d'emplacements industriels. Veuillez communiquer avec moi.

Nom

Titre

Compagnie

Adresse

D/71/12



**Toujours prêt,
honnête, fiable
et travailleur acharné.
C'est le bon du CN.**

Bon travailleur — Il commence à travailler pour vous dès sa réception à nos bureaux. Il prévient notre équipe de spécialistes que vous avez un problème et l'un d'eux est dépêché chez vous, à votre convenance, pour connaître le genre d'emplacement industriel que vous cherchez. Ceci fait, nos spécialistes commencent à préparer des réponses à vos questions: main-d'oeuvre, taxes, facilités de transport, matières premières, dégrèvements fiscaux, facilités de financement, subventions, etc. . .

Etude fouillée — L'analyse complète que vous

est remise par la suite est absolument confidentielle et objective. Elle est préparée à votre seule intention et vous indique les emplacements industriels les plus avantageux pour votre entreprise.

Impartialité — Nous vous donnons tous les faits sans favoriser une région plutôt qu'une autre. Notre paroisse, c'est tout le Canada.

Digne de confiance — Vous pouvez vous fier aux renseignements que nous vous fournissons. Ils sont dignes de foi... et gratuits!

Bref, si vous projetez d'implanter une usine ou d'étendre votre champ d'action au Canada, confiez la recherche de l'emplacement rêvé au CN. Il suffit de remplir le bon ci-dessus.



la source des meilleurs renseignements